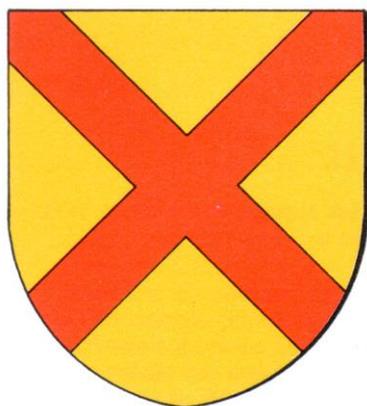


PLAN LOCAL D'URBANISME

Document approuvé



HATTSTATT

1. **Rapport de présentation**
- 1a. **Diagnostic territorial**

Jean-Roch Klethi - Urbaniste

Document approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du 11 février
2019

Le Maire


Le Maire,
Pascal DI STEFANO



11 février 2019

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Hattstatt

Sommaire

Avant-Propos.....	7
1. Etat initial de l'environnement.....	9
Introduction - Localisation et caractéristiques physiques principales.....	9
1.1. Milieu physique	11
1.1.1. Climat	11
1.1.2. Evolution climatique.....	13
1.1.3. Qualité de l'air	13
1.1.4. Plan pour la qualité de l'air	14
1.1.5. Géologie et pédologie	14
1.1.6. Eaux souterraines.....	15
1.1.7. Réseau hydrographique	15
1.1.8. Qualité des eaux.....	18
1.2. Risques naturels	21
1.2.1. Risque sismique.....	21
1.2.2. Risques de mouvements de terrains et de coulées de boues.....	22
1.2.3. Risque d'inondation	22
1.2.4. Risques technologiques.....	24
1.2.5. Risque d'exposition au plomb.....	25
1.3. Milieux naturels	25
1.3.1. La forêt	25
1.3.2. Les espaces viticoles et agricoles	26
1.3.3. La vigne AOC.....	27
1.3.4. Les dispositifs d'inventaire et de protection des milieux naturels	28
1.3.5. Les dispositifs de protection	37
1.4. Pollutions et nuisances	46
1.4.1. Les sites et sols pollués	46
1.4.2. Le bruit	46
1.4.3. Les niveaux de trafic routier sur les principaux axes traversant la commune	47
1.4.4. Classement sonore des infrastructures de transports terrestres	48
1.4.5. Cartes de bruit du Plan de Prévention contre le Bruit dans l'Environnement.....	48
1.5. Production et traitement de l'eau, collecte des ordures ménagères	50

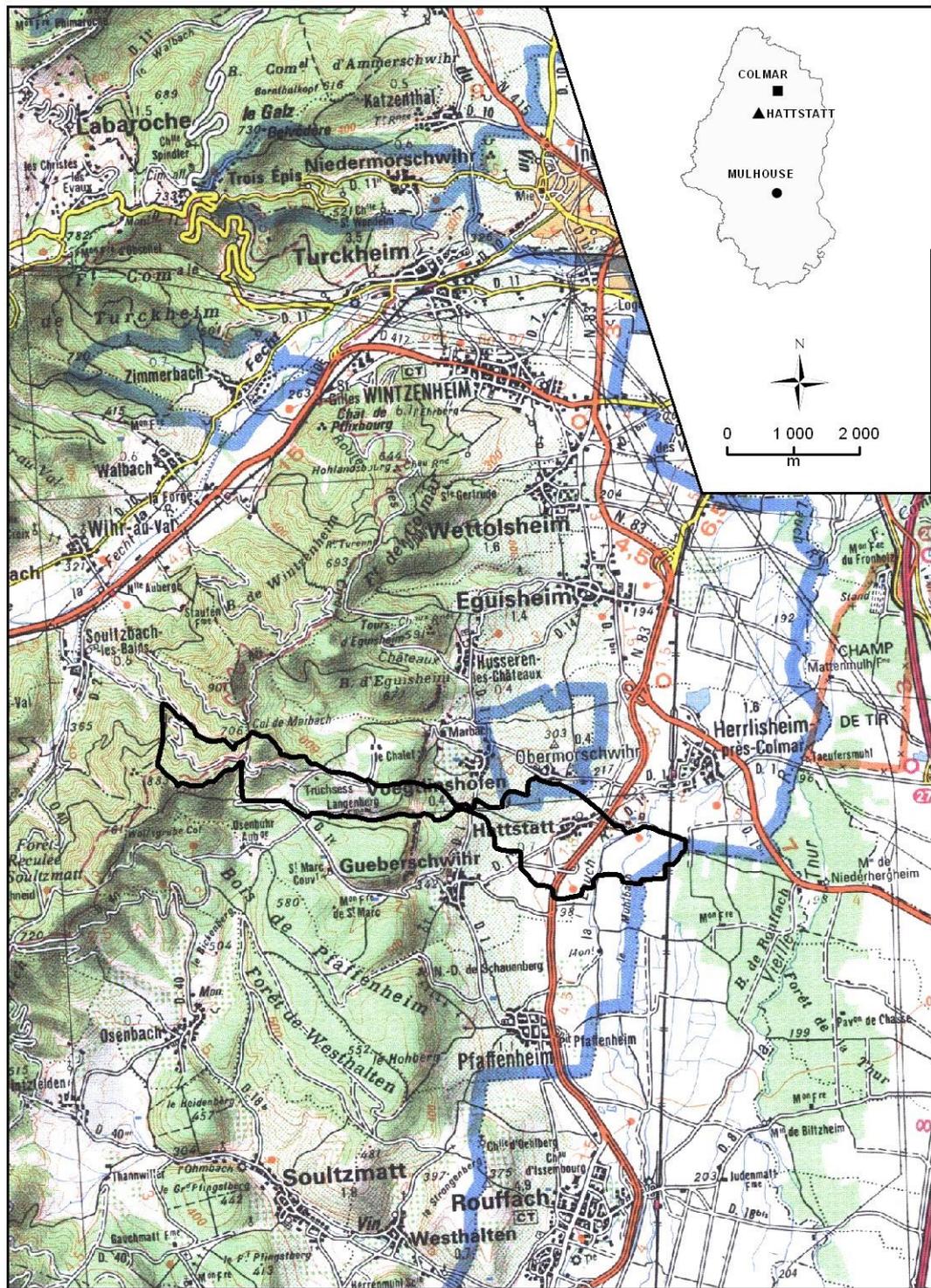
1.5.1.	Réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées	50
1.5.2.	Collecte et traitement des ordures ménagères	51
1.6.	Paysage	52
1.6.1.	Hatschbourg et Elsbourg	52
1.6.2.	Les entrées d'agglomération	53
1.6.3.	Les alignements d'arbres.....	55
1.7.	Morphologie urbaine	57
1.7.1.	Organisation spatiale du village	57
1.7.2.	Typologie du bâti.....	62
1.7.3.	Patrimoine protégé	67
2.	Eléments d'évaluation des besoins de développement durable	69
2.1.	Le peuplement	70
2.1.1.	Dynamique démographique.....	70
2.1.2.	La démographie et les caractéristiques des ménages	72
2.2.	Activités et emplois.....	73
2.2.1.	L'agriculture et la viticulture	75
2.2.2.	Les entreprises artisanales et les petites entreprises	77
2.2.3.	Les activités de service et les commerces.....	78
2.2.4.	Tourisme.....	78
2.2.5.	Tissu associatif.....	79
2.2.6.	Les catégories sociales des actifs résidents.....	80
2.3.	Logement.....	81
2.3.1.	Croissance du parc de logements	81
2.3.2.	Le parc de logements vacants	83
2.3.3.	L'âge du parc de logements	84
2.3.4.	Les tailles de logements	85
2.3.5.	Production de logements neufs	86
2.3.6.	Bilan de la construction neuve	86
2.4.	Equipements, services et espaces publics.....	88
2.4.1.	Equipements et effectifs scolaires	88
2.4.2.	Equipements sportifs	89
2.4.3.	Transports en commun	89
2.4.4.	Services de proximité	89
2.4.5.	Espaces publics.....	90
2.4.6.	Capacités de stationnement	91

2.4.7.	Parcours cyclable.....	93
2.4.8.	Aménagement numérique du territoire	94
2.5.	Dix ans de consommation foncière.....	98
2.6.	Potentiel foncier	101
3.	Enjeux de développement durable	110
3.1.	Tableau d'ensemble	110
3.2.	Détail des enjeux par thème	112
3.2.1.	Enjeux environnementaux	112
3.2.2.	Enjeux thématiques.....	114
3.2.3.	Enjeux liés à la gestion de la ressource foncière.....	115

Avant-Propos

Ce dossier réunit d'un côté l'ensemble des éléments constitutifs de l'environnement de la commune. D'un autre côté, il présente des éléments de diagnostic démographique, socio-économique, spatial et foncier permettant d'évaluer les besoins d'aménagement et de développement durable de la commune. Ces éléments sont constitutifs du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme et y figureront en tout ou partie. En tant que de besoin ils seront complétés et mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Le rapport de présentation comprendra également notamment l'explication des choix présidant au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), aux Orientations d'Aménagement et de Programmation et aux dispositions réglementaires (règlement et plan de zonage du PLU). Il comportera enfin une analyse de l'incidence du projet de PLU sur l'environnement.



Sources : SCAN 100 © IGN France 1997 BD CARTO © IGN France 1996

1. Etat initial de l'environnement

Introduction - Localisation et caractéristiques physiques principales

Le village de Hattstatt est situé au nord du département du Haut-Rhin, au pied des Vosges, dans la partie viticole du piémont comprise entre la vallée Noble au sud (ou vallée de Soultzmatt) et la vallée de Munster au nord.

Il est implanté au bord de la plaine qui s'étend à ses pieds, à 200-220 mètres d'altitude. Etroit et tout en longueur, le ban communal, d'une surface de 598,9 ha, s'étend d'est en ouest sur environ 8 kilomètres de long, de la plaine d'Alsace jusqu'au massif vosgien en passant par les collines sous-vosgiennes, sur environ 600 m de dénivelé.

Il comprend, du point le plus bas au point le plus haut :

- une portion de plaine d'Alsace, localisée au pied de l'Elsbourg, petite colline sous-vosgienne. Ce territoire de plaine est traversé par la Lauch et par l'un de ses bras, le Muhlbach ;
- le village ;
- le vignoble, qui s'étend sur environ 80 m de dénivelé, recouvrant presque entièrement les collines sous-vosgiennes ;
- sur le versant montagneux au-dessus du piémont, un premier massif forestier auquel succède une grande clairière, accompagné de cultures et de vergers (altitude entre 550 et 610 mètres). Au-dessus de cette clairière agricole s'étend la partie la plus haute de la commune, presque entièrement recouverte de forêt communale. On y trouve, perdues parmi les arbres de la forêt, les ruines castrales du château fort de Haut-Hattstatt (797 mètres d'altitude).

Le ban communal est borné à l'est - sud-est dans la plaine par les limites des communes voisines de Herrlisheim-près-Colmar et Rouffach. Deux segments de limite intercommunale suivent le cours de la Lauch. A l'ouest, côté montagne, la limite communale se confond avec celle de Soultzbach-les-Bains. Pour le reste, les limites de Hattstatt sont partagées au nord avec celles de Voegtlinshoffen, Herrlisheim-Vignoble et Obermorschwihr et au sud avec celles de Gueberschwihr et Pfaffenheim. Cette dernière limite est pour partie dessinée par le cours du ruisseau Fallbach, affluent de la Lauch.

Le relief de la commune de Hattstatt :



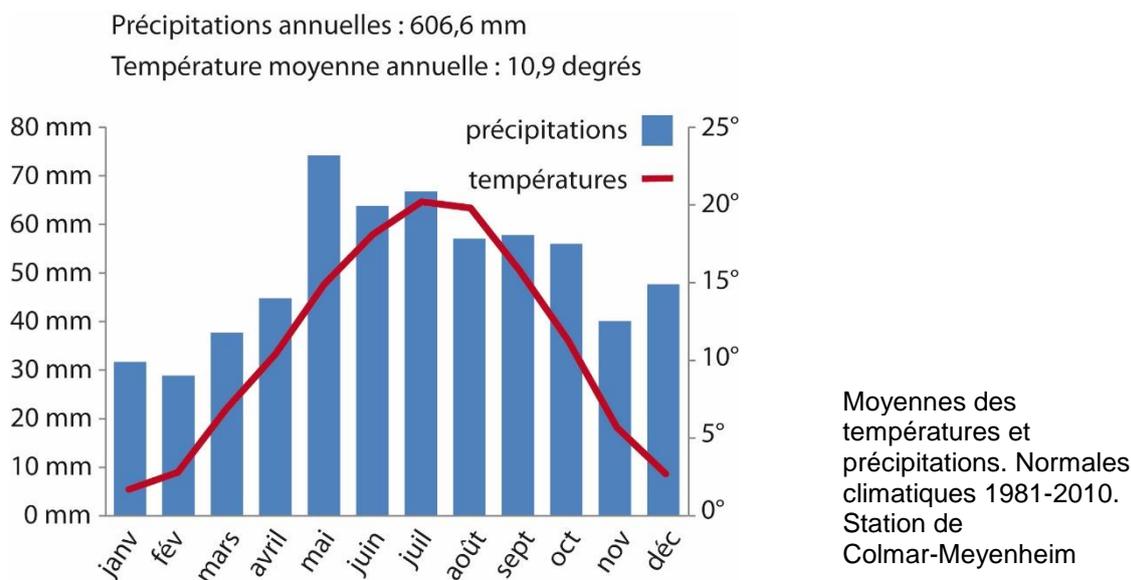
La commune est traversée en plaine par deux grandes infrastructures :

- d'une part la RD83, dont le tracé contourne le village par l'est. Cette voie rapide procure au village une desserte routière directe ;
- d'autre part, à l'extrémité est du ban communal, la voie ferrée Colmar-Mulhouse, qui dessert la gare de Herrlisheim, localisée à environ 2 300 m du centre de Hattstatt.

1.1. Milieu physique

1.1.1. Climat

■ Un climat semi-continentale



Le climat est de tendance continentale, caractérisé par une large amplitude thermique annuelle, tempérée par l'influence océanique qui s'exerce dans toute l'Europe occidentale. Les hivers sont secs, les précipitations les plus importantes, notamment sous forme d'averses et d'orages, se concentrent dans la période de mai à septembre, qui est aussi la période la plus chaude.

■ L'influence du relief sur les vents

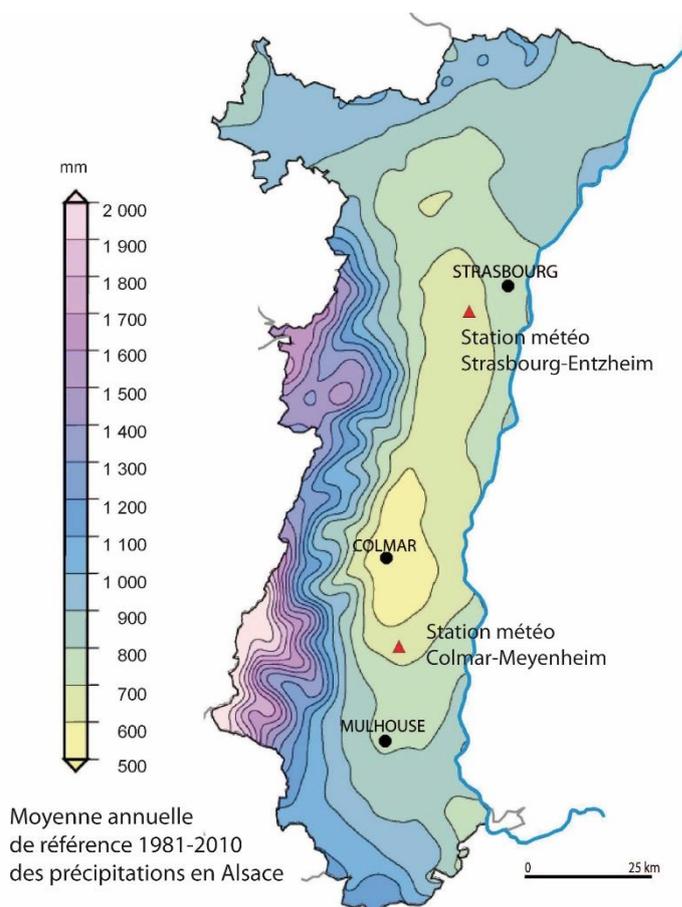
Les vents sont canalisés par l'agencement du relief : ils soufflent en plaine en majorité dans les directions nord et nord-nord-est ou sud et sud-sud-ouest. Les vitesses de vent sont souvent faibles en plaine, ce qui est peu favorable à la dispersion des brouillards.

■ Un différentiel climatique entre plaine et montagne

Les différences de milieux et d'altitudes caractérisant très largement le territoire communal ne sont pas sans exercer leur influence, avec des différences

thermiques et de volumes de précipitations entre parties composant la commune. De surcroît, le territoire communal est localisé dans un espace influencé par l'effet de foehn, qui génère une augmentation des précipitations et une baisse des températures en amont, une diminution des précipitations et une augmentation des températures en plaine. Les caractéristiques climatiques des différentes entités géographiques composant la commune peuvent se caractériser ainsi :

- **Partie montagneuse.** Elle est suffisamment caractéristique par son couvert forestier et son altitude (jusqu'à près de 800 m) pour porter les traits du climat de montagne, apporté par la latitude septentrionale du massif et par l'altitude: les températures sont tendanciellement plus froides, les hivers plus rigoureux, les périodes d'enneigement hivernal plus fréquentes, plus importantes et plus longues, le volume des précipitations nettement plus élevé qu'en plaine. Le couvert forestier favorise une hygrométrie plus élevée, qui contribue au maintien de températures plus basses. Si la différence climatique avec le reste du territoire communal est nette, les caractères du climat de montagne sont toutefois considérablement atténués par la localisation au bord du massif et à proximité de l'influence plus sèche et tempérée de la plaine.



- **Plaine.** La plaine appartient à la zone climatique de Colmar, qui est le cœur de la partie la plus sèche de la plaine d'Alsace (environ 600 mm de précipitations annuelles). Cet espace est protégé des précipitations par la barrière opposée par le massif vosgien et par l'effet de foehn.

- **Collines sous-vosgiennes.** Cet espace articulant plaine et montagne bénéficie d'un topo climat très particulier, avec une influence climatique due à la sécheresse des sols et à un ensoleillement plus favorable qu'en plaine.

L'effet asséchant du foehn et la forte exposition au soleil du matin génèrent un air plus sec et moins de brouillards. C'est ce qui fait dire parfois que le climat sur cette étroite bande sous-vosgienne se rapproche du « climat méditerranéen ». Il va sans dire que c'est cette caractéristique climatique très

particulière, associée à la nature des sols, qui s'est montrée spécifiquement adaptée au développement de la viticulture.

Certains phénomènes météorologiques provoquent épisodiquement des effets d'inversion de températures entre plaine et montagne, comme à l'occasion des redoux océaniques en montagne qui bloquent en plaine l'air froid résiduel d'un épisode anticyclonique précédent. Cette particularité peut se révéler sensible jusqu'au sein même du territoire communal, qui peut connaître simultanément des conditions climatiques contrastées.

1.1.2. Evolution climatique

Les normales climatiques ont évolué de manière sensible entre 1961 et 2010. La comparaison entre les normales climatiques relevées entre 1961 et 1990, d'une part, et 1981-2010 d'autre part, font apparaître, à vingt ans d'écart, une élévation des températures moyennes de 0,7° pour la station de Colmar-Meyenheim. Cette hausse des températures est tendanciellement plus marquée pendant la période la plus chaude de l'année, entre mai et août. Si le volume de précipitations reste globalement stable, cette hausse provoque une augmentation de l'évapotranspiration (processus de restitution de vapeur d'eau à l'atmosphère sous l'effet de la chaleur). Cette évolution climatique a diminué « l'efficacité » des précipitations estivales et a généré au total des saisons chaudes plus sèches. Cette évolution est potentiellement préjudiciable à l'agriculture et à la vigne.

1.1.3. Qualité de l'air

Il n'y a pas d'émetteur spécifique de pollution atmosphérique dans la commune ni dans son voisinage. Elle est toutefois exposée aux pollutions atmosphériques au même titre que le reste de la plaine d'Alsace, dont la topographie ne favorise pas la dispersion des polluants en raison de vents faibles. Si les espaces les plus exposés sont bien les agglomérations principales où se trouvent concentrées circulation routière, habitations et industries lourdes, la commune reste exposée au même titre que l'ensemble de la plaine d'Alsace et des Vosges.

Elle est en effet concernée par la pollution à l'ozone qui touche l'ensemble de la Région. Si le seuil moyen de pollution observée est stable depuis le début des années 2000, (autour de 50 μ g/m³ en plaine et 75 μ g/m³ en montagne) les moyennes estivales tendent à augmenter d'après les constats réalisés par l'ASPA. Le maximum recommandé de 25 jours de dépassement des valeurs cibles pour la protection de la santé humaine est régulièrement franchi (maximum de 125 μ g/m³

pour une moyenne de 8 heures/jour), notamment pendant les épisodes de fortes chaleurs.

Les émissions d'oxydes d'azote et les émissions de particules, qui constituent les pollutions atmosphériques parmi les plus préoccupantes pour la pollution de l'air en Alsace (notamment celles émises par le trafic routier), tendent à diminuer et se situent en-dessous des seuils. Cela n'exclut pas totalement, en revanche, les risques pour la santé des habitants, du fait de leur exposition quotidienne à la pollution atmosphérique.

1.1.4. Plan pour la qualité de l'air

La pollution de l'air génère des conséquences multiples sur le climat et la santé publique. Les actions relatives à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air relèvent d'initiatives à toutes les échelles de territoire. Elles visent la maîtrise des activités polluantes et la réduction des émissions ainsi qu'une utilisation rationnelle de l'énergie. Ces multiples initiatives ne peuvent avoir d'impact que si elles sont coordonnées à une échelle pertinente. C'est pourquoi le Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Alsace a été approuvé en juin 2012. Il est à prendre en compte par les documents de planification et notamment par les Schéma de Cohérence Territoriaux qui doivent se montrer compatibles avec lui.

1.1.5. Géologie et pédologie

Les ensembles géographiques composant le territoire communal, massif, collines et plaine, présentent chacun une origine géologique propre. Le massif est formé par le socle cristallin. Composé de granites et de roches métamorphiques, il est partiellement recouvert de grès sur le bord est. Les sols correspondants sont bruns et acides, et conviennent au développement du couvert forestier.

Les collines sous-vosgiennes reposent sur l'un des champs de fractures générés par l'effondrement du fossé rhénan (champ de fracture de Guebwiller-Rouffach). Les collines sont composées par différents terrains sédimentaires compartimentés par les fractures. On y trouve par conséquent des terrains à différentes compositions de sédiments par endroits mélangés à des éboulis. Les sols présentent différentes compositions de marnes, calcaires, sables et limons. Il s'agit de sols à tendance sèche, bien drainés.

La plaine est composée d'alluvions apportées par la Lauch. Ces alluvions hydromorphes donnent un sol argilo-sableux.



8 Alluvions récentes des rivières vosiennes	128 Muschelkalk moyen indifférencié	----- Limites communales de Hattstatt
9 Alluvions vosgiennes de fond de vallée	130 Muschelkalk inférieur indifférencié	
43 Loess et lehms anciens à récents indivisés	134 Grès à Voltzia	
45 Colluvions de vallons et vallées	135 Grès - couches intermédiaires	
51 Colluvions de loess et loess soliflués	137 Grès vosgien indifférencié	
52 Dépôts soliflués	179 Séries du Markstein	
57 Conglomérats côtiers et gompholites d'Ajoie	193 Granites des vosges moyennes et méridionales - granite à 2 micas	
71 Eboulis, cryoclastes et éboulis assistés	204 Granites des vosges moyennes et méridionales - granite porphyroïde	
99 Grande oolithe et marnes à acuminata		

Extrait de : Carte Géologique harmonisée du département du Haut-Rhin BRGM 2008

1.1.6. Eaux souterraines

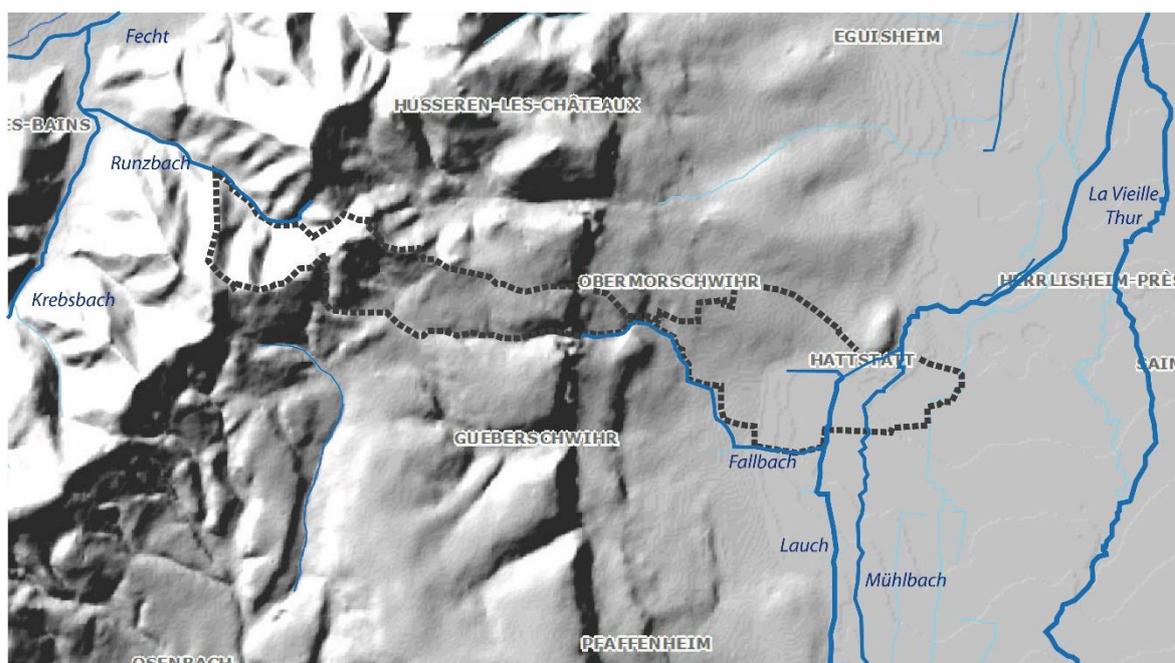
Le territoire communal est localisé en bordure ouest du système aquifère rhénan. La localisation de la commune en limite d'aquifère explique qu'il ne présente ici qu'une faible épaisseur (entre 0 et 50 m au plus). Le toit de la nappe se situe en revanche, en situation d'eaux moyennes, à une faible profondeur par rapport au niveau du sol (à moins de deux mètres).

1.1.7. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique principal est représenté par la Lauch, affluent de l'Ill et traversant la pointe est du territoire communal. La Lauch prend sa source dans les Hautes Vosges (Montagne du Breitfirst). Elle coule à Hattstatt du sud vers le nord. L'un de nombreux bras secondaires divisant la Lauch en aval de Gundolsheim, le Muhlbach, s'écoule parallèlement à la rivière un peu plus à l'est et traverse également le territoire communal du sud au nord. La Lauch et le Muhlbach contournent tous deux l'Elsbourg par le sud-est pour confluer en dehors de la

commune, à quelques dizaines de mètres en aval de la limite communale. Le débit de la Lauch est très sensible aux variations saisonnières, les eaux les plus hautes provenant de la fonte des neiges de montagne, les étiages les plus bas apparaissant en août et septembre et à l'occasion des épisodes caniculaires d'été. Une année sur deux environ, la rivière connaît dans son cours inférieur (partie plaine) des périodes d'assec. C'est naturellement plus particulièrement le cours inférieur de la rivière (entre Gundolsheim et Colmar) qui se trouve le plus nettement affecté par ces périodes sèches, que le réchauffement climatique tend à accentuer.

Le réseau comprend également deux ruisseaux en limite de territoire. D'une part, le ruisseau du Fallbach prend sa source à près de 400 m d'altitude sur le ban de Gueberschwhir, à quelques mètres de la limite communale de Hattstatt. L'altitude relativement basse de la source et la configuration du relief laissent penser qu'il peut s'agir d'une résurgence d'un réseau souterrain trouvant son origine plus en amont. Le ruisseau, partagé entre les territoires des deux communes, se jette dans la Lauch après avoir franchi la voie rapide.



Le réseau hydrographique – d'après Infogéo 68

D'autre part, le ruisseau du Runzbach prend sa source dans la commune de Soultzbach-les-Bains et trace la limite intercommunale entre les deux communes sur plusieurs centaines de mètres, pour se jeter dans le Krebsbach, affluent de la Fecht.

Enfin, la Lauch présente un fuseau de mobilité (voir carte suivante). Il correspond à l'espace à l'intérieur duquel les berges ne seront plus protégées en cas d'érosion.



Mobilité fonctionnelle de la Lauch



1.1.8. Qualité des eaux

1.1.8.1. Gestion de la qualité de l'eau

La commune de Hattstatt est comprise dans le bassin Rhin-Meuse, couvert par un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE Rhin-Meuse). La révision de cet outil de gestion de la ressource en eau a été approuvée en novembre 2015. Il définit un programme d'actions accompagné d'objectifs qualitatifs et quantitatifs de préservation ou de requalification de la ressource en eau, établis sur la base d'un état des lieux.

Il se décline en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui sont autant de schémas de mise en oeuvre sectoriels des objectifs portés par le SDAGE. En Alsace, un SAGE a été approuvé afin de mettre en oeuvre le SDAGE pour ce qui concerne la préservation de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace et pour traiter les réseaux hydrographiques compris entre Ill et Rhin. Plusieurs SAGE ont également été approuvés portant sur les bassins versants des rivières des Vosges.

Couverte par le SAGE Ill-nappe-Rhin, la commune est également comprise dans le périmètre du SAGE de la Lauch. Ce SAGE comprend les communes arrosées par la rivière et par ses principaux affluents, depuis sa source jusqu'à confluence avec l'Ill.

Il appartient aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU) de prendre en compte le SDAGE et les SAGE qui s'imposent à eux, et de se montrer compatibles avec eux.

1.1.8.2. Qualité des eaux superficielles

L'eau de la Lauch ne présente par les mêmes caractéristiques dans sa partie montagneuse et dans sa partie en plaine, où sa qualité s'avère en règle générale plus dégradée. Il est de ce fait opportun de prendre en compte les mesures de qualité de l'eau de la station de Herrlisheim-près-Colmar, bien qu'elle se situe légèrement en aval de Hattstatt.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Qualité Générale	0M	2	2	3	1B	3	1B	2	2	1B
O2 dissous % (percentile 90)	58	74	69	25	78	17	89	64	97	84
O2 dissous mini. en mg/l	5,4	7,5	6,1	2,6	7,3	1,5	7,7	7	7,3	8
DBO5 (percentile 90)	17	3,2	3,8	5	3	5	3	8	4,3	2,1
DCO (percentile 90)	85	22	18	26	15	27	13	30	22	12

NH4+ (percentile 90)	2,45	0,71	1,08	3,7	0,3	6,9	0,36	0,95	0,8	0,16
----------------------	------	------	------	-----	-----	-----	------	------	-----	------

« Percentile 90 » : pour les 90 premiers centiles mesurés

Légende : classe de qualité	Qualité Générale	Oxygène dissous en mg/l	Oxygène dissous en % de saturation	DBO5 en mg/l d'O2	DCO en mg/l d'O2	NH4+ en mg/l
Très bonne	1A	>= 7	>=90	<=3	<=20	<=0,1
Bonne	1B	5 à 7	70 à 90	3 à 5	20 à 25	0,1 à 0,5
Passable	2	3 à 5	50 à 70	5 à 10	25 à 40	0,5 à 2
Mauvaise	3	Milieu à maintenir aérobie en permanence		10 à 25	40 à 80	2 à 8
Pollution excessive	M	Observation de Milieu anaérobie		>25	>80	>8

Source : Système d'Information sur L'Eau Rhin-Meuse (SIERM)

- La teneur en oxygène dissous dans l'eau est un facteur important pour la vitalité et la survie des milieux aquatiques.
- La demande biologie en oxygène (DBO5) désigne la quantité de matière organique biodégradable en suspension dans l'eau.
- La demande chimique en oxygène (DCO) est un indicateur de charge polluante des eaux usées, notamment utilisée pour fixer les normes d'effluents.
- la teneur en ammonium (NA4+) est un indicateur de présence de pollution organique ou chimique (pesticides notamment).

Les indicateurs varient considérablement de 2004 à 2013 entre pollution excessive (en 2004) et qualité bonne (en 2008, 2010 et 2013). La situation la plus fréquente est une qualité « passable » (en 2005, 2006, 2011 et 2012). L'eau de la rivière n'apparaît de bonne qualité qu'en 2008, 2010 et 2013. On peut toutefois considérer que la qualité de l'eau de la Lauch tend dans l'ensemble à s'améliorer. Les différences d'une année à l'autre tiennent naturellement aux pollutions auxquelles est exposée la rivière, mais également aux variations des conditions climatiques (températures et précipitations) d'une année sur l'autre et aux changements infligés au débit de la rivière (plus grande exposition à la pollution les années de sécheresse).

On peut supposer que le Muhlbach partage avec la rivière principale des caractéristiques comparables.

1.1.8.3. Qualité des eaux souterraines

La pollution de la nappe par les nitrates s'explique notamment par l'utilisation des intrants fertilisants utilisés pour l'exploitation agricole. A l'utilisation de ces produits s'ajoutent les pentes du piémont sous-vosgien sur lesquelles se développe la vigne, les ruissellements de surface occasionnés par les pluies et la faible

épaisseur de la nappe au pied des collines. Au total, les conditions sont réunies pour favoriser au bord de la nappe l'apparition de concentrations de nitrates. Cette forme de pollution atteint la nappe en différents points au pied des collines sous-vosgiennes. Elle constitue l'une des cibles du SAGE III-Nappe-Rhin. Plus spécifiquement concernant l'état de la nappe à Hattstatt, les cartes établies par la Région dans le cadre de l'inventaire de la qualité de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (2010) montrent des concentrations supérieures à 50 mg/l à la pointe sud-est du ban communal en 2003 et à la pointe est du ban communal en 2009.

	Nappe plaine (2009)	Massif (2012)	Valeurs seuil
Nitrates	58,6 mg/l	-	50 mg/l
Atrazine	0,02 µg/l	0,003 µg/l	0,1 µg/l
Chlorures	41,9 mg/l	6,9 mg/l	250 mg/l
Sulfates	49,0 mg/l	13 mg/l	250 mg/l
Arsenic	2µg/l	1 µg/l	10 µg/l

Source : Système d'Information sur l'eau Rhin-Meuse (SIERM)
Résultats pour les 2 stations de Hattstatt

Les mesures permettant d'évaluer la qualité des eaux souterraines de la station de Hattstatt confirment cette teneur en nitrates en 2009, avec un taux de 58,6 mg/l, au-dessus du seuil de 50 mg/l.

Les autres indicateurs de qualité des eaux souterraines de la nappe de la plaine d'Alsace montrent des valeurs faibles à très faibles. Le sujet principal de préoccupation et de vigilance concerne les concentrations de pesticides (présence d'atrazine ou de dégradés d'atrazine).

Les indicateurs de qualité des eaux souterraines filtrées par le socle vosgien ne semblent pas devoir constituer de sujet d'inquiétude pour le moment.

1.1.8.4. Qualité des eaux distribuées

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

En 2014, 9 prélèvements d'eau ont été réalisés.
L'eau est ainsi de très bonne qualité microbiologique.
La ressource est bien protégée des apports en nitrates.
Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de trace, inférieures à la limite de qualité.

Les résultats pour tous les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.
Toutefois la référence de qualité de 50 µg/l n'est pas respectée pour le paramètre manganèse (113 à 198 µg/l mesuré). Ces dépassements, sans incidence sur la santé, peuvent toutefois être à l'origine de colorations noirâtres ponctuelles.

En 2014, l'eau produite et distribuée par la commune de Hattstatt est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

1.2. Risques naturels

La commune est notamment exposée aux risques naturels. Plusieurs phénomènes naturels lui ont en effet valu dans le passé des arrêtés reconnaissant un état de catastrophe naturelle :

- **Arrêté de catastrophe naturelle du 20.07.1983**
Inondation par une crue (débordement de la Lauch) et inondation par ruissellement et coulée de boue - 25.05.1983.
- **Arrêté de catastrophe naturelle du 31.07.1992**
Inondation par une crue (débordement de la Lauch) et inondation par ruissellement et coulée de boue par suite d'un violent orage - 12.07.1991.
- **Arrêté de catastrophe naturelle du 29.12.1999**
Inondation par une crue (débordement de la Lauch). Inondation par ruissellement et coulée de boue et mouvement de terrain suite à fortes pluies - 25/12/1999.

Aussi, la commune est-elle désormais concernée par différents dispositifs de prévention des risques naturels.

1.2.1. Risque sismique

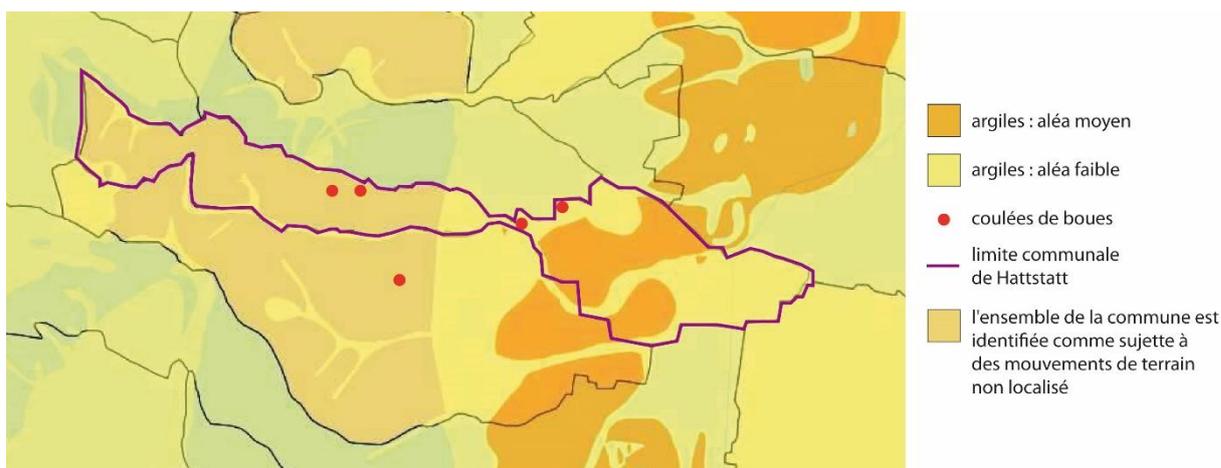
Le territoire national est divisé depuis le 1^{er} mai 2011 en 5 zones sismiques. Le territoire communal est classé dans la zone 3 de sismicité modérée. Les

constructions et installations y sont par conséquent soumises aux règles de prévention parasismiques applicables à cette zone.

1.2.2. Risques de mouvements de terrains et de coulées de boues

La commune est exposée à des risques :

- d'érosion des sols ;
- de coulées d'eaux boueuses en cas de fortes précipitations ;
- de mouvements de terrain (risque de gonflements et de retraits des terrains argileux). Il s'agit de risques susceptibles de provoquer, en raison de déplacements imperceptibles de terrain, des désordres dans les constructions et les installations, sans risque direct pour les personnes. L'aléa est qualifié de faible à moyen selon les secteurs. La carte du BRGM signale principalement les secteurs des collines, y compris la partie urbanisée localisée sur les pentes. Elle identifie la commune dans son ensemble comme étant sujette à des mouvements de terrain non localisés.



Source : BRGM – géorisque.gouv.fr

1.2.3. Risque d'inondation

Traversée par la rivière de la Lauch, la partie plate du territoire communal appartient au lit majeur de la rivière et à son champ de crue, qui s'étend sur les deux rives dans la plaine d'Alsace. La commune est à ce titre exposée à un risque d'inondation par débordement des eaux de la rivière en période de crue. A ce risque s'ajoute celui de la montée des eaux de la nappe phréatique. Afin de prévenir les risques encourus, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé, couvrant l'ensemble du bassin versant de la Lauch, le 23 juin 2006. Ce document réglementaire s'impose aux documents de planification, qui doivent se montrer compatibles avec lui. Les risques d'inondation par

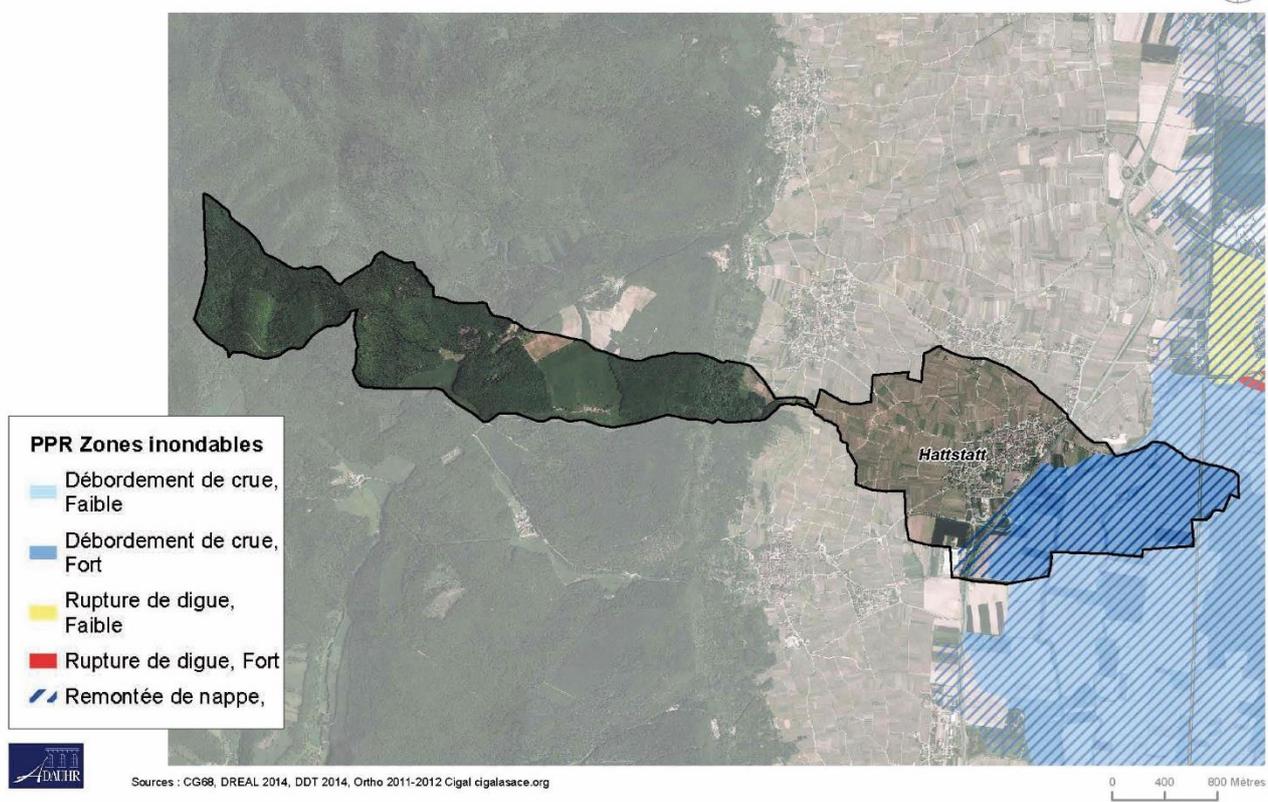
débordement des eaux de la rivière et par remontée des eaux souterraines font chacun l'objet d'un périmètre de zone spécifique.

- **Périmètre de zone inondable par débordement des cours d'eau en cas de crue centennale (zone bleue sur la carte).**

Il s'agit du champ naturel d'expansion des crues, qui a été jusqu'ici largement préservé entre Merxheim et Herrlisheim. L'objectif consiste pour cet espace à préserver ce champ d'inondation, à maintenir les possibilités d'épanchement des crues et empêcher ainsi l'aggravation des inondations pour les espaces situés en aval. Dans cette zone également, des mesures diverses sont prises afin d'éviter d'exposer des personnes ou des biens aux risques encourus. Les nouvelles constructions et les aménagements qui pourraient contrarier l'écoulement des eaux ou diminuer le volume inondable sont interdits.

- **Périmètre de zone inondable par remontée de la nappe phréatique (zone hachurée sur la carte)**

La nappe se trouvant en période de moyennes eaux à moins de 2 mètres du sol, les espaces compris dans cette zone sont exposés à des remontées d'eaux souterraines. Ce risque touche les biens et non les personnes. Les dispositions en vigueur dans cette zone excluent notamment les sous-sols pour les constructions nouvelles, de même que l'aménagement de sous-sols existants. Elles prescrivent la mise hors d'eau des produits dangereux.

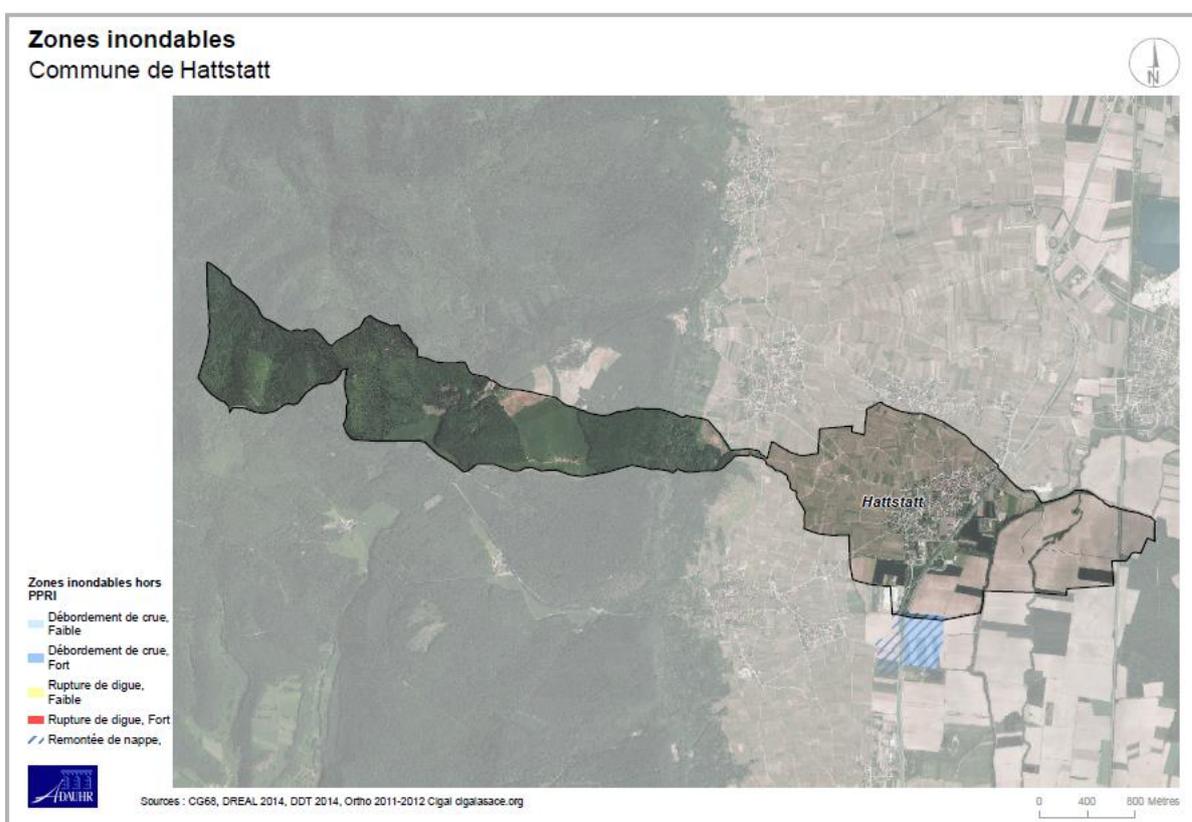


Les zones réglementaires du PPRi de la Lauch

A Hattstatt, les deux zones se superposent très largement, à l'exception de la pointe située à l'extrémité sud du ban communal, exposée au seul risque de remontée de nappe. L'enveloppe bâtie du village existant se trouve toutefois à l'écart des zones de risque et seules des constructions ou installations isolées sont concernées.

Le PPRI de la Lauch comprend encore deux autres zones, correspondant aux espaces exposés aux inondations par rupture de digue. Le territoire communal n'est pas exposé à ce type de risque.

Il existe enfin une petite portion de zone inondable hors PPRI, à l'extrémité sud du ban, par débordement et remontée de nappe. Il s'agit d'une zone inondable liée au Fallbach.



1.2.4. Risques technologiques

Traversée par deux infrastructures majeures de transport, la D83 et la voie ferrée Strasbourg-Bâle, la commune est concernée par les risques encourus par les personnes et par les biens à l'occasion du transport de matières dangereuses transitant par ces voies.

La base de données des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du Ministère de l'Ecologie ne fait de son côté apparaître aucune installation classée dans la commune.

1.2.5. Risque d'exposition au plomb

Le territoire national est dans son ensemble concerné par le risque d'exposition au plomb dans les habitations construites avant 1949. Le code de l'urbanisme impose de mentionner ce risque parmi les documents mis en annexe du PLU.

1.3. Milieux naturels

Outre les protections déjà évoquées des milieux aquatiques (SDAGE Rhin-Meuse, SAGE Ill-Nappe-Rhin et SAGE de la Lauch), la commune est concernée à divers titres par la préservation des milieux naturels.

Elle est classée en zone de montagne. Ce classement, qui concerne des secteurs du massif des Vosges à 600 m d'altitude au moins, est destiné à ouvrir des possibilités de compensation au bénéfice des activités agricoles confrontées aux conditions d'une agriculture de montagne (pentes, raccourcissement de la saison agricole...).

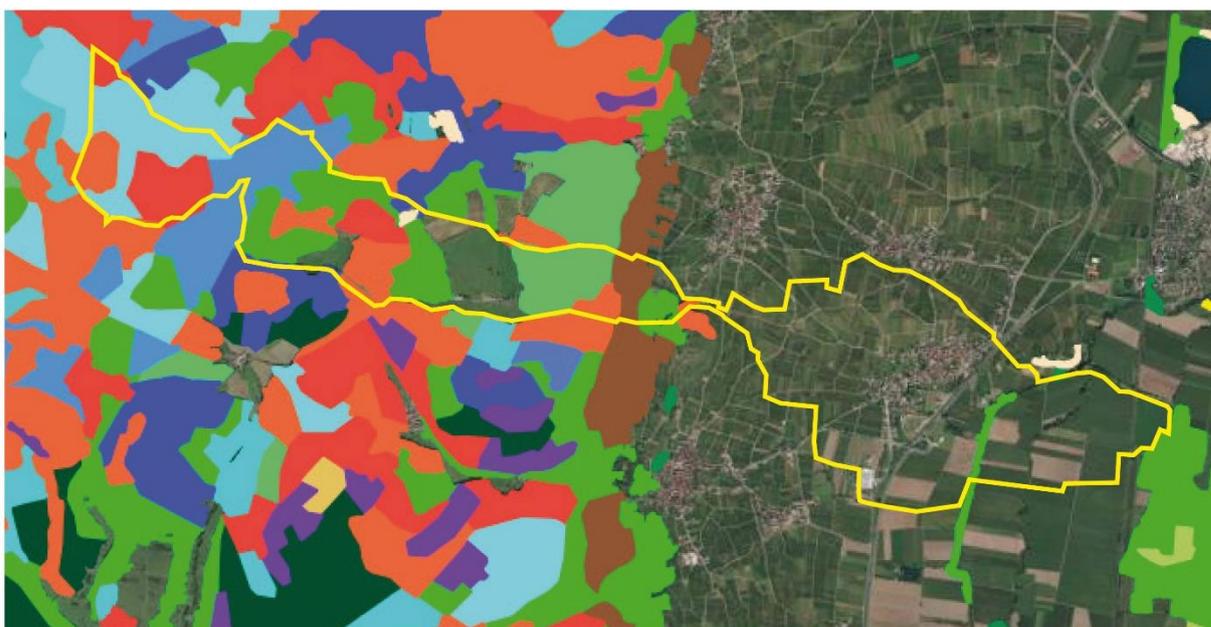
La commune est également adhérente du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, syndicat mixte chargé de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel des Hautes Vosges et des Vosges moyennes. Elle est à ce titre concernée par la Charte du Parc, qui décrit le projet de développement durable du Parc à l'échelle de son territoire. La Charte du Parc a fait l'objet d'une révision, adoptée en mai 2012.

1.3.1. La forêt

La forêt occupe de loin la plus grande partie de l'espace montagneux du territoire communal. Elle constitue l'occupation la plus étendue du territoire communal.

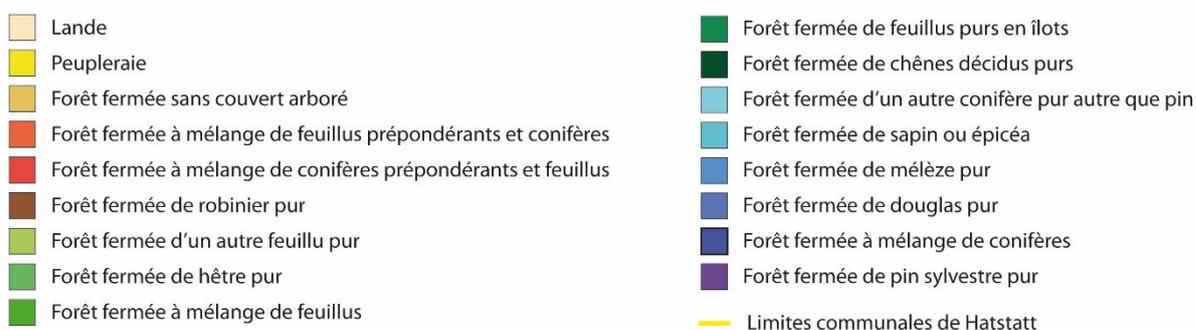
La carte forestière réalisée par l'ONF fait apparaître un couvert forestier varié, avec une prépondérance des feuillus en partie basse (altitudes entre 300 et 550m). Cet étage forestier présente notamment une forêt de robiniers et une hêtraie.

Au-dessus de la clairière du domaine Truchsess, les forêts se composent de futaies mélangeant feuillus et conifères, avec une prépondérance des forêts de mélèzes et d'autres conifères au-dessus de 650 m d'altitude.



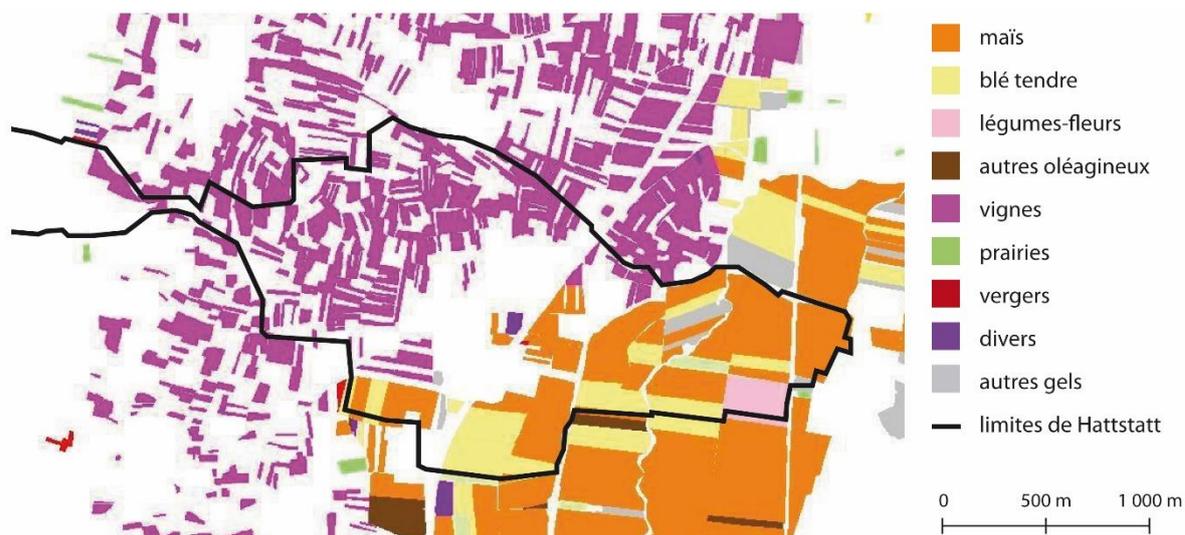
Cartographie forestière - IGN - Géoportail - carte en cours de réalisation à compter de 2006

0 m 1000 m



1.3.2. Les espaces viticoles et agricoles

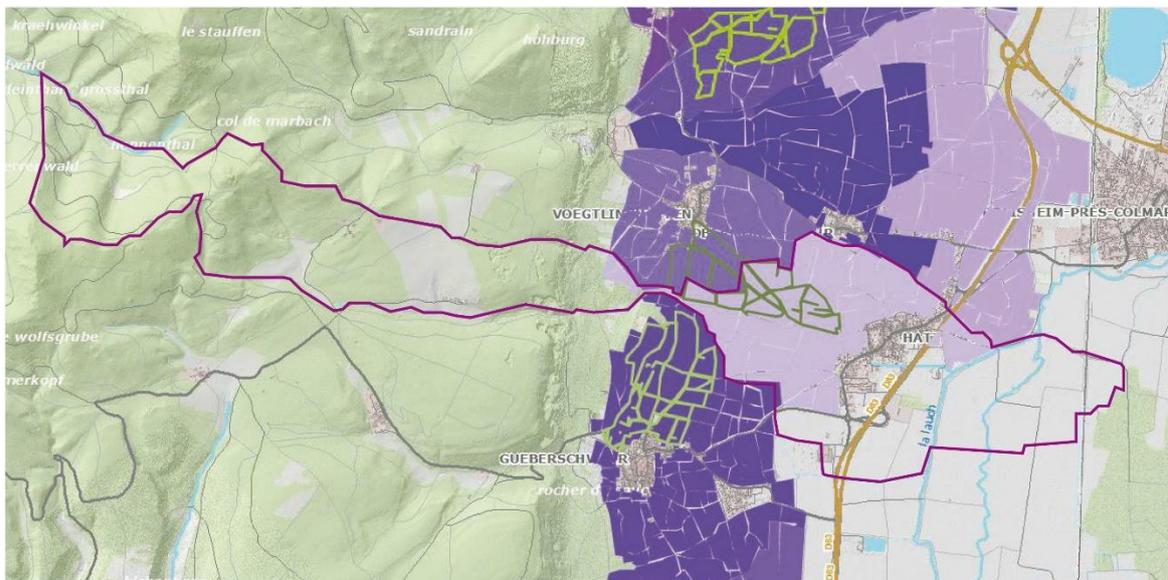
En dépit des limites propres à cette source, alimentée par les déclarations des exploitants agricoles pour l'accès aux aides de la PAC, les îlots de culture regroupés dans le cadre du RPG (Registre Parcellaire Graphique) donnent néanmoins une image de la géographie agricole de la commune. Deux parties équivalentes en surface occupée apparaissent : au nord-ouest du village, les vignes, bien visibles dans le paysage et au sud-est du village, les cultures de la plaine alluviale. Ces cultures sont dominées par les surfaces cultivées en maïs et, dans une moindre mesure, par les cultures de blé tendre.



Occupation du Sol – Registre Parcellaire Graphique - 2012 - données 2010

1.3.3. La vigne AOC

La vigne occupe à Hattstatt la plus grande partie des pentes de collines sous-vosgiennes. Elle est comprise dans le périmètre d'Appellation d'Origine Contrôlée des Vins d'Alsace. Tous les cépages y sont cultivés. Les pentes les mieux ensoleillées, orientées sud-sud-est, sont consacrées à la culture du Vin d'Alsace Grand Cru Hatschbourg, appellation viticole dont l'origine remonte au moyen âge. Le vignoble grand cru se partage entre les communes de Hattstatt et Voegtlinshoffen. Est-il besoin de le préciser, le vignoble constitue une ressource collective particulièrement précieuse en raison de son rayonnement en tant que patrimoine culturel et œnologique, en raison aussi de sa valeur économique, de l'attrait touristique qu'il suscite et de l'intérêt qu'il présente pour le patrimoine paysager alsacien.



Le vignoble- Infogeo 68

0 m 1000 m

Vignobles AOC 2010

- Hattstatt
- Herrlisheim-près-Colmar
- Voegtlinshoffen
- Pfaffenheim
- Eguisheim
- Gueberschwihr
- Obermorschwihr
- Hussenren-les-Châteaux

Grands Crus d'Alsace 2010

- Hatschbourg (Hattstatt, Obermorschwihr, Voegtlinshoffen)
- Eichberg (Eguisheim)
- Goldert (Gueberschwihr)
- Limites communales de Hattstatt

Localisation du vignoble et des grands crus – Infogéo68

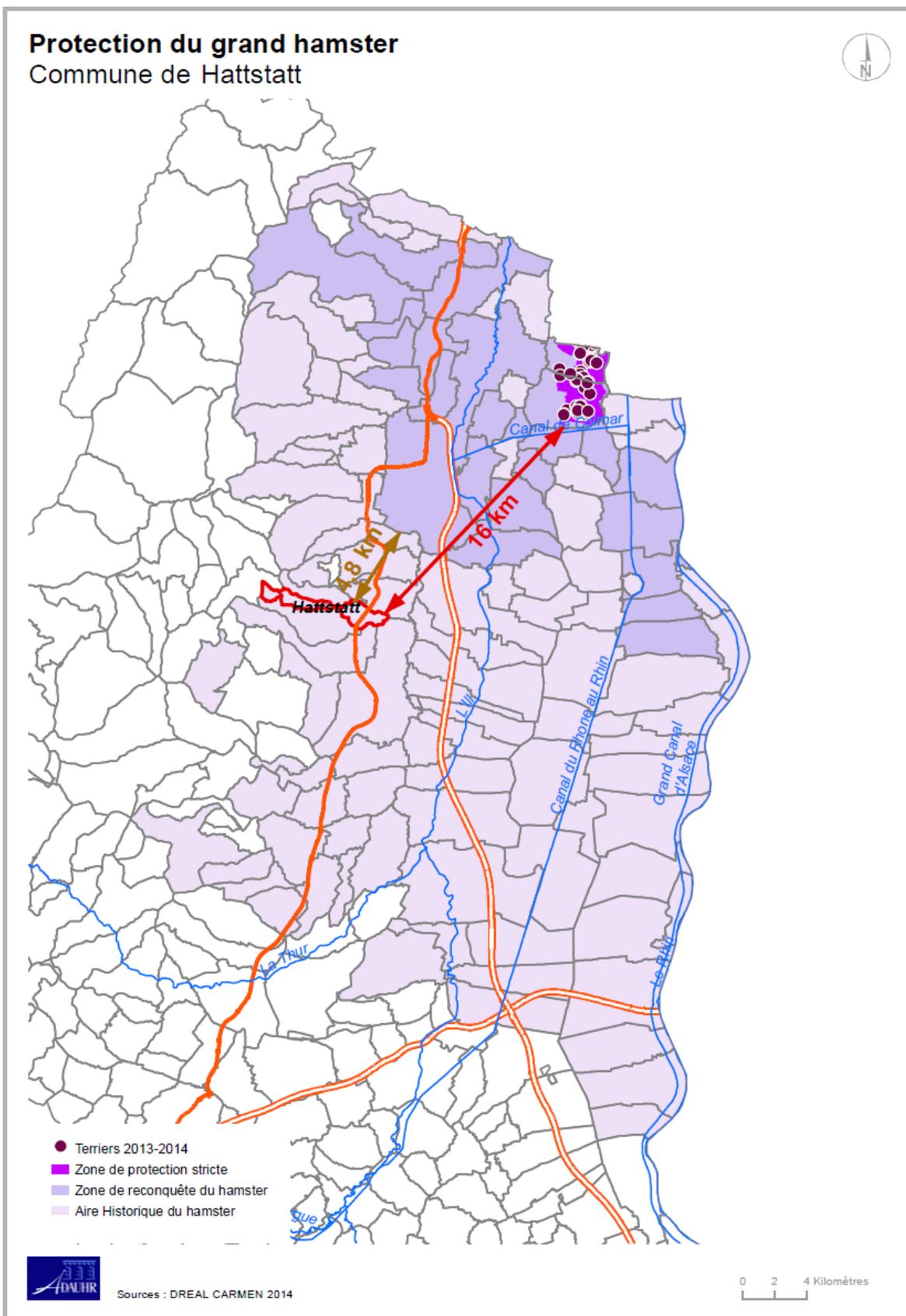
1.3.4. Les dispositifs d’inventaire et de protection des milieux naturels

1.3.4.1. Aire historique du grand hamster

La commune est comprise dans l’aire historique du grand hamster.

Les aires de reconquête et de protection sont en revanche éloignées respectivement de 5 km et 17 km environ du territoire communal, coupées par ailleurs par des infrastructures de transport et des cours d’eau difficilement franchissables.

L’enjeu « hamster » pour le PLU de Hattstatt est donc nul.



Les périmètres d'objectifs et de protection du grand hamster – ADAUHR - Source : DREAL Alsace

1.3.4.2. Les inventaires ZNIEFF (Zones d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)

Les ZNIEFF ne constituent pas un dispositif de protection, mais participent à un répertoire de connaissance des espaces naturels. Dans ce sens, ils ont sur les espaces répertoriés un effet de label pour la qualification des espaces concernés. Ils peuvent souvent apparaître comme les précurseurs de dispositions contraignantes, puisque les dispositifs de protection peuvent s'appuyer sur ces zonages.

Le territoire communal est concerné par deux ZNIEFF de dimension intercommunale, couvrant des ensembles naturels traversant les territoires de plusieurs communes en raison de leur caractère linéaire. Les deux ZNIEFF, réalisées sont dites de type 2 : il s'agit de formations naturelles étendues, peu ou pas modifiées ou anthropisée, présentant un caractère d'ensemble, abritant des écosystèmes riches biologiquement, et développant une cohérence écologique propre.

A noter, deux autres périmètres de ZNIEFF jouxtent les limites du ban communal :

- En amont, du côté ouest, sur le ban de Soultzbach, la ZNIEFF de la chênaie thermophile du Schrankenfels-Haneck (site également dénommé massif du Herrenwald).
- En aval du côté est, sur le ban de Rouffach, la ZNIEFF de la forêt alluviale de la Thur de Oberentzen à Sainte-Croix-en-Plaine.

■ La ZNIEFF carrières de Pfaffenheim à Voegtlinshoffen

Cette ZNIEFF comprend désormais dans un même ensemble de 6 km de long et couvrant 271,7 ha tout le linéaire nord-sud situé en limite haute du piémont vosgien où la couverture de grès affleure et se montre exploitable en front de taille en raison de la configuration géologique du champ de failles. L'exploitation d'un ensemble de carrières, aujourd'hui abandonnées, a fait apparaître une série de falaises artificielles de grès, appartenant aujourd'hui au paysage du piémont des Vosges. Après l'abandon de l'exploitation des carrières, la variété de situations et de conditions réunies a favorisé une grande diversité biologique. La recolonisation naturelle fait également apparaître une physionomie particulière, propre aux falaises et à leurs abords, avec le développement d'espèces végétales typiques des bords de falaises et l'apparition de colonies d'oiseaux rupestres.

La ZNIEFF détaille l'ensemble des espèces signalées jusqu'ici sur le site. Ci-après se trouve représenté le tableau des espèces règlementées, extrait de la ZNIEFF.

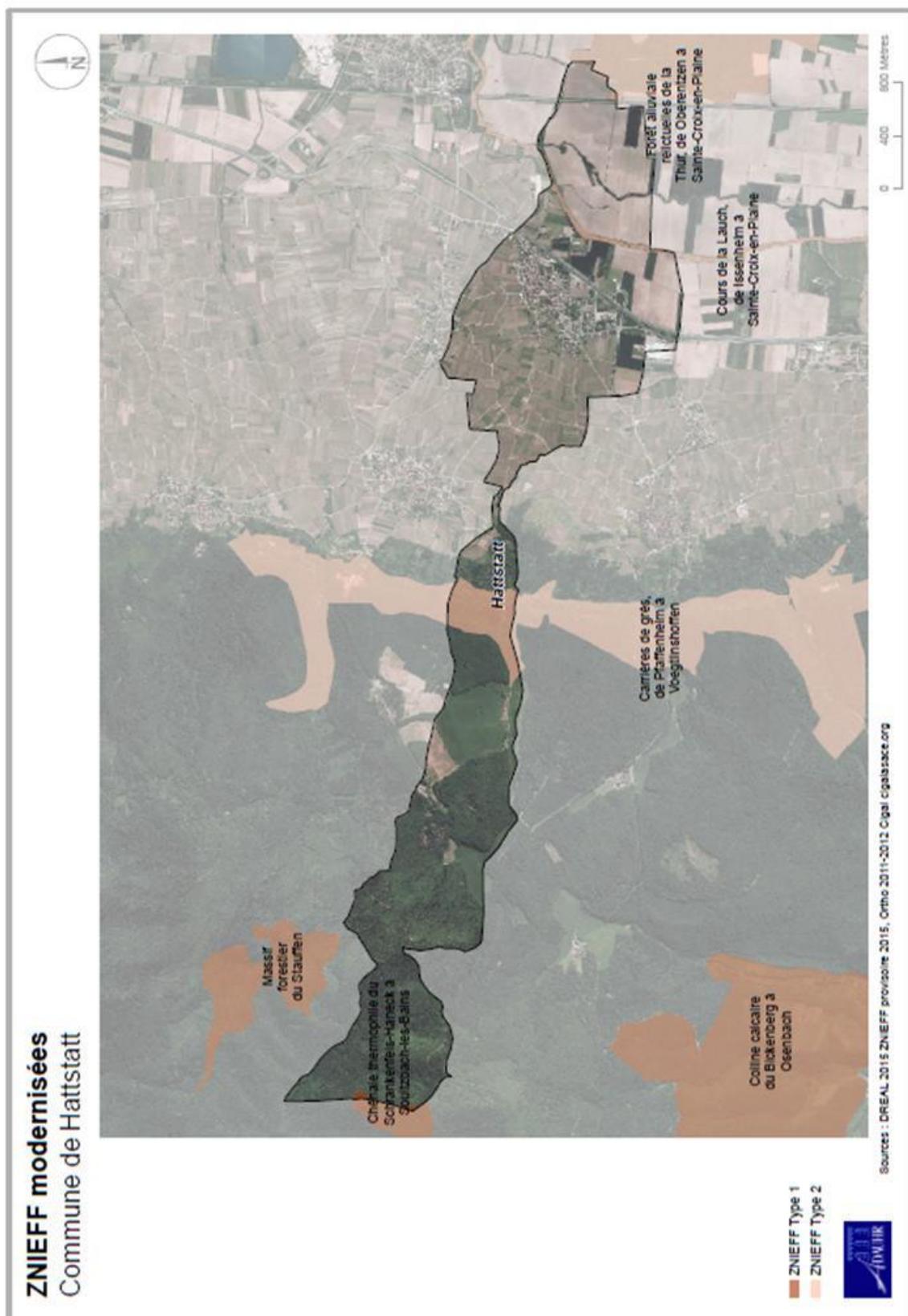
Groupe	Espèce (nom scientifique)	Règlementation
Amphibiens	Ichthyosaura alpestris	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection
Mammifères	Meles meles	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée
Oiseaux	Falco peregrinus	Directive 79/409/CEE (Directive Européenne dite Directive Oiseaux)

		Listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection
	Corvus corax	Listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection
Reptiles	Podarcis muralis	Directive 92/43/CEE (directive Européenne dite directive Habitat/Faune/Flore)
		Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection.
	Coronella austriaca	Directive 92/43/CEE (directive Européenne dite Directive Habitat/Faune/Flore)
		Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection.

Espèces à statut réglementé – ZNIEFF carrières de Pfaffenheim à Voegtlinshoffen

Si aucune carrière de grès n'apparaît sur le territoire de Hattstatt, il est toutefois impliqué dans le fonctionnement écologique du site. Le périmètre de la ZNIEFF s'étend par ailleurs sur la commune également pour des raisons de cohérence d'ensemble du site, notamment sur les plans du paysage et de la géomorphologie.

Périmètres récents des ZNIEFF, en cours de validation :



ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.

ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

■ La ZNIEFF cours de la Lauch de Issenheim à Sainte-Croix-en-Plaine

Le périmètre comprend le cours d'eau de la rivière ainsi que la ripisylve qui l'accompagne. Il s'étend sur le cours inférieur de la rivière jusqu'à son entrée dans la forêt alluviale de la Thur en aval. Le site présente un intérêt écologique tout particulièrement en raison de la présence de certaines espèces de poissons. Dans cette partie de son cours, le contexte dans lequel s'écoule la rivière est un contexte de plaine d'agriculture intensive. C'est pourquoi la ripisylve, particulièrement exposée dans ce contexte, a été incluse dans la ZNIEFF.

La ZNIEFF détaille l'ensemble des espèces signalées jusqu'ici sur le site. Toutefois, elles sont, en dehors des poissons, encore relativement peu observées. Le tableau ci-dessous, extrait de la ZNIEFF, présente les espèces règlementées qui ont pu y être observées, et en particulier le Brochet, présent dans la Lauch mais en fort recul dans tous les cours d'eau alsaciens, ainsi que l'Anguille (non protégée mais objet d'un zonage d'action prioritaire dans le cadre du plan de gestion de l'Anguille, destiné à renouveler son peuplement).

Groupe	Espèce (nom scientifique)	Règlementation
Poissons	Leuciscus Leuciscus	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national
	Rhodeus amarus	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national
	Esox lucius linnaeus	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national
Reptiles	Podarcis muralis	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)
		Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection

Espèces à statut règlementé – ZNIEFF cours de la Lauch de Issenheim à Sainte-Croix-en-Plaine

1.3.4.3 Inventaires des espèces observées localement

Les observations réalisées par le réseau d'observateurs de l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), et l'Atlas de la Flore d'Alsace tenu à jour par la Société Botanique d'Alsace, permettent de dresser la liste des espèces observées sur le territoire de la commune. Ces inventaires sont à compléter avec les renseignements figurant dans les fiches des ZNIEFF, notamment pour ce qui concerne les poissons de la Lauch. S'appuyant sur les seules observations réalisées par les réseaux naturalistes et botanistes, cet inventaire n'a pas la prétention de se vouloir exhaustif.

■ **Liste oiseaux répertoriés par l'Office des Données Naturalistes (ODONAT)**

Nom commun (*nom scientifique*)

Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)
Bec-croisé des sapins (<i>Loxia curvirostra</i>)	Mésange boréale (<i>Poecile montanus</i>)
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>)
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	Mésange noire (<i>Periparus ater</i>)
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	Pic vert (<i>Picus viridis</i>)
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)
Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)
Grande Aigrette (<i>Casmerodius albus</i>)	Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)
Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)
Grive mauvis (<i>Turdus iliacus</i>)	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)
Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)	Sizerin flammé (<i>Carduelis flamma</i>)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)

■ **Liste Chiroptères répertoriés par l'Office des Données Naturalistes (ODONAT)**

Nom commun (*nom scientifique*)

Chauve-souris indéterminée (<i>Chiroptera sp.</i>)	Oreillard indéterminé (<i>Plecotus sp.</i>)
--	---

■ **Liste Mammifères répertoriés par l'Office des Données Naturalistes (ODONAT)**

Nom commun (*nom scientifique*)

Blaireau européen (<i>Meles meles</i>)
Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>)
Chamois (<i>Rupicapra rupicapra</i>)
Chevreuril européen (<i>Capreolus capreolus</i>)
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)
Fouine (<i>Martes foina</i>)
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)
Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>)
Martre / Fouine (<i>Martes martes / foina</i>)
Martre des pins (<i>Martes martes</i>)
Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)
Taupe d'Europe (<i>Talpa europaea</i>)

■ **Liste reptiles répertoriés par l'Office des Données Naturalistes (ODONAT)**

Nom commun (*nom scientifique*)

Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)
--

■ **Liste amphibiens répertoriés par l'Office des Données Naturalistes (ODONAT)**

Nom commun (*nom scientifique*)

Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)
-------------------------------------	--

■ **Liste odonates répertoriés par l'Office des Données Naturalistes (ODONAT)**

Nom commun (*nom scientifique*)

Aesche grande (<i>Aeshna grandis</i>)

■ **Liste papillons de jour répertoriés par l'Office des Données Naturalistes (ODONAT)**

Nom commun (*nom scientifique*)

Aurore (<i>Anthocharis cardamines</i>)
Azuré commun (Argus bleu) (<i>Polyommatus icarus</i>)
Collier de corail (Argus brun) (<i>Aricia agestis</i>)
Fadet commun (Procris) (<i>Coenonympha pamphilus</i>)
Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>)
Paon du Jour (<i>Aglais io</i>)
Piérade du Navet (<i>Pieris napi</i>)
Silène (<i>Brintesia circe</i>)
Tabac d'Espagne (<i>Argynnis paphia</i>)
Tircis (<i>Pararge aegeria</i>)
Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>)

■ **Liste orthoptères répertoriés par l'Office de données Naturalistes (ODONAT)**

Nom commun (*nom scientifique*)

Criquet des clarières (<i>Chrysochraon dispar</i>)
Criquet des Génévriers (<i>Euthystira brachyptera</i>)
Criquet des pâtures (<i>Pseudochorthippus parallelus</i>)
Criquet duettiste (<i>Chorthippus brunneus</i>)
Criquet mélodieux (<i>Chorthippus biguttulus</i>)
Criquet vert-échine (<i>Chorthippus dorsatus</i>)
Decticelle bariolée (<i>Roeseliana roeselii</i>)
Decticelle cendrée (<i>Pholidoptera griseoptera</i>)
Decticelle chagrinée (<i>Platycleis albopunctata</i>)
Gomphocère roux (<i>Gomphocerippus rufus</i>)
Grande Sauterelle verte (<i>Tettigonia viridissima</i>)
Grillon champêtre (<i>Gryllus campestris</i>)
Grillon des bois (<i>Nemobius sylvestris</i>)
Leptophye ponctuée (<i>Leptophyes punctatissima</i>)
Sténobothre de la Palène (<i>Stenobothrus lineatus</i>)

■ Liste de la Société Botanique d'Alsace

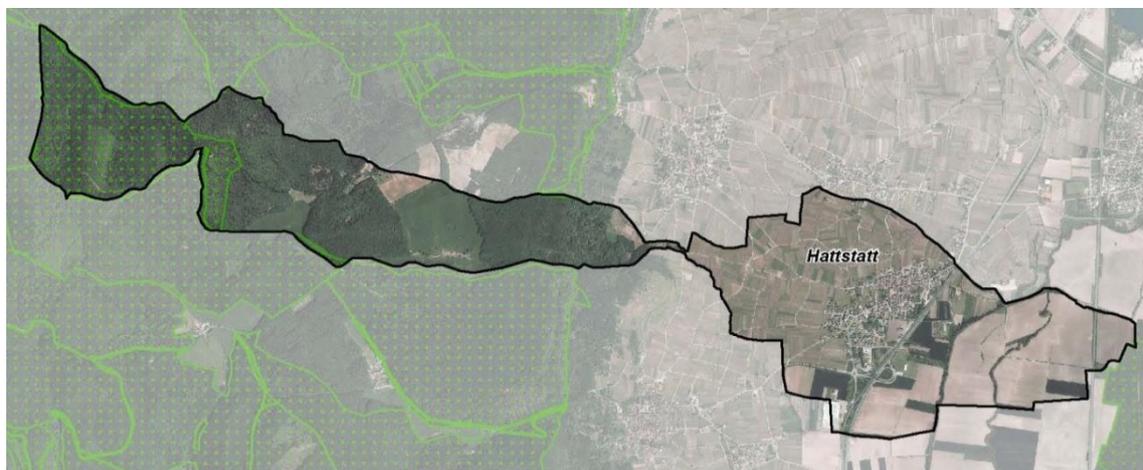
Liste limitée aux espèces figurant dans les listes protégées nationale et régionale et aux listes rouges nationale et régionale des espèces menacées

Nom commun (<i>nom scientifique</i>)	Liste
Cameline (<i>camelina sativa</i>)	Liste rouge nationale
Coquelicot hispide (<i>papaver hvbridum</i>)	Liste rouge régionale
Cotonéaster à feuilles entières (<i>cotoneaster integerrimus medik.</i>)	Liste rouge régionale
Doronic à feuilles cordées (<i>doronicum pardalianches</i>)	Liste régionale
Fléole rude (<i>phleum paniculatum</i>)	Liste rouge nationale
Gagée des champs (<i>gagea villosa</i>)	Liste nationale
Héliotrope commun (<i>heliopropum europaeum L.</i>)	Liste rouge régionale
Passerine (<i>thvmelea passerina</i>)	Liste rouge régionale
Peucédan d'Alsace (<i>xanthoselinum alsaticum</i>)	Liste rouge régionale
Pirole verdâtre (<i>pyrola chlorantha Swartz</i>)	Liste régionale
Silène de nuit (<i>silene noctiflora</i>)	Liste rouge nationale
Tulipe des bois (<i>tulipa sylvestris</i>)	Liste nationale

1.3.5. Les dispositifs de protection

1.3.5.1. La forêt soumise au régime forestier

La forêt communale de Hattstatt, localisée à l'extrémité ouest du ban communal et à son altitude la plus haute, est soumise au régime forestier de l'Office National des Forêts.

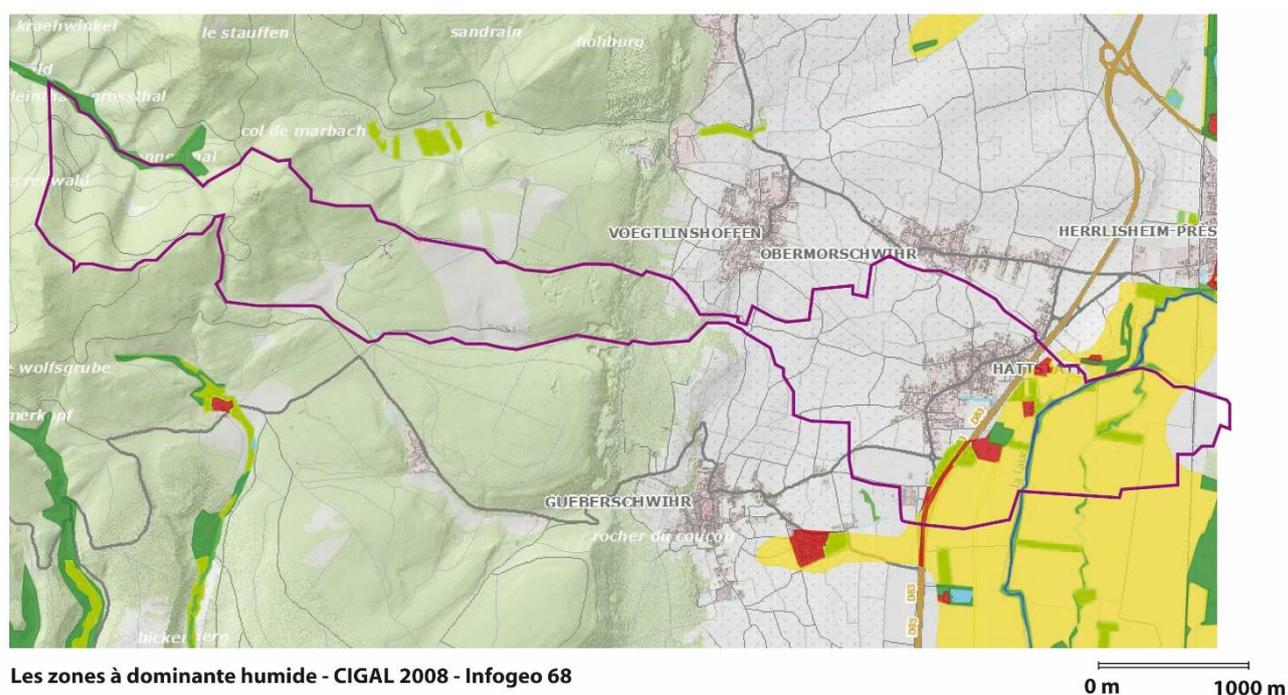


Localisation de la forêt soumise au régime forestier de l'ONF

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une protection. Cette forêt est en effet placée sous un mode de gestion destiné à assurer le maintien de la ressource forestière pour le temps long et d'en limiter les impacts négatifs écologiques et paysagers. La forêt de Hattstatt comprend 131,99 ha exploités sous ce régime en prenant les massifs, ce qui correspond à 22 % de la surface totale du territoire communal.

1.3.5.2. Les zones humides

La DREAL Alsace tient à jour l'inventaire des zones humides remarquables d'intérêt au moins régional. A l'exception du linéaire correspondant à la partie sud du cours de la Lauch (zonage de 29,87 ares sur la commune) aucune zone humide remarquable n'apparaît dans cet inventaire au sein du territoire communal.



- forêts et fourrés humides
- prairies humides
- boisements linéaires
- terres arables
- surfaces artificialisées
- Limites communales de Hattstatt

Le caractère humide d'une partie du lit majeur de la Lauch apparaît en revanche dans la cartographie des zones à dominante humide du CIGAL Alsace : ripisylve longeant de son cortège végétal le cours sinueux de la

Lauch, boisements et fourrés humides, terres cultivées caractérisent ce paysage de milieux humides, pour l'essentiel ouverts. Quelques parcelles de prairies humides subsistent en surface réduite.

Cet inventaire n'a pas de valeur réglementaire, il indique simplement les zones potentiellement humides. Il appartient toutefois à la commune, dans le cadre de son PLU, de vérifier qu'il n'y a pas d'interférences entre ses projets de développement et ces zonages. Si c'est le cas, il conviendra d'engager une expertise spécifique de vérification du caractère humide effectif ou pas.

Plus récemment, les données de l'état des lieux réalisé dans le cadre du SAGE de la Lauch, approuvé en novembre 2015, comprennent un relevé des zones humides, dressé en 2012. Ce relevé, communiqué suite à la première réunion avec les PPA (mars 2016) permet de localiser sur les berges de l'ensemble des cours d'eau les zones humides apparaissant sur le territoire de la commune : le long, du Fallbach, du Muhlbach et de la Lauch, notamment.

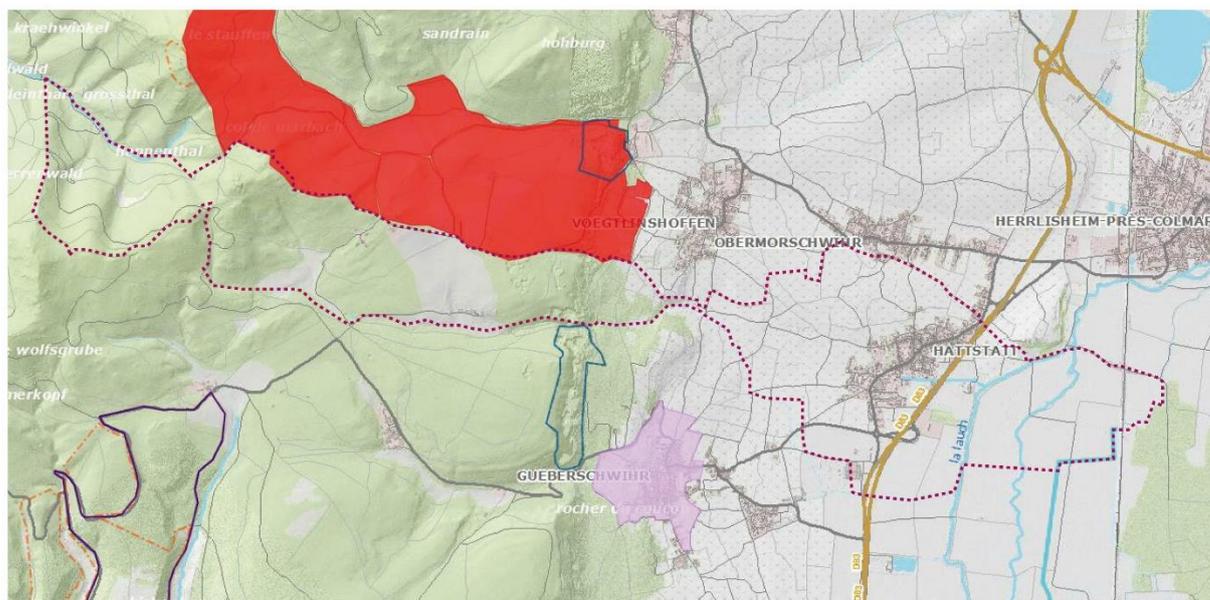


Les zones humides identifiées dans l'état des lieux dressé dans le cadre de l'approbation du SAGE de la Lauch. Source : Infogéo68.

Le SAGE qualifie de prioritaires parmi les zones humides identifiées celles dont le maintien nécessite d'être assuré soit en raison de leur intérêt pour une gestion intégrée du bassin versant, soit pour leur valeur touristique, écologique, paysagère et cynégétique particulière.

1.3.5.3. Les zonages de protection dans le proche environnement de Hattstatt

Les communes riveraines de Hattstatt, Gueberschwihr et Voegtlinshoffen, comprennent sur leur territoire d'anciennes carrières de grès, aujourd'hui abandonnées et recolonisées par les milieux naturels, inventoriées dans le cadre d'une ZNIEFF de type 2.



Les espaces protégés

- Espaces naturels sensibles
- Sites classés ou inscrits
- Site Natura 2000 (d'intérêt communautaire)
- Arrêté de protection de la flore
- Arrêté préfectoral de conservation des biotopes
- ⋯ Limites communales de Hattstatt

0 m 1000 m

Les zonages de protection – carte Infogéo68

Les deux sites présentent une variété biologique ainsi que des espèces rares ou très spécifiques, comme par exemple des espèces particulières aux habitats rupestres ou proches des falaises. L'exploitation des carrières a par ailleurs dégagé des fronts de taille très visibles dans le paysage par leur aspect de falaises de grès rose. Les protections concernant ces deux sites voisins et semblables par leurs physionomie et leurs enjeux environnementaux ont pour objet principal de protéger les espèces rares qui y ont été observées (Faucons pèlerins, Grand-duc et Grand Corbeau) et d'éviter leur dérangement à certaines périodes par des activités humaines (telles que : exploitation forestière, varappe, camping ou pique-nique, etc..).

Les protections apportées pour leur sauvegarde sont les suivantes :

- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
 - pour le site de Gueberschwihr : arrêté du 27 février 1998
 - pour le site de Voegtlinshoffen : arrêté du 10 juillet 1997
- Classement Natura 2000 - Directive Oiseaux (pour les 2 sites)

Les deux périmètres de protection de biotopes coïncident avec les périmètres des sites Natura 2000.

- Classement en Espace Naturel Sensible (ENS) de toute la partie ouest du territoire communal de Voegtlinshoffen. Il s'agit d'une protection permettant d'encadrer et suivre la fréquentation et le mode d'utilisation du site naturel protégé de manière à réguler et maîtriser la pression anthropique.

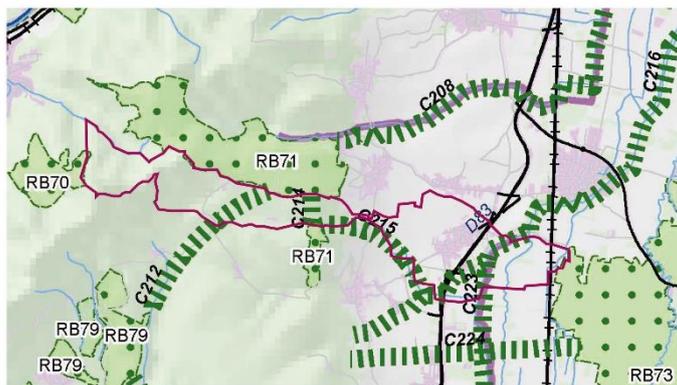
Sans être concerné par les milieux naturels de ces deux sites, le territoire de Hattstatt constitue cependant leur environnement de proximité et s'inscrit dans leur continuité.

Les autres protections existantes à proximité de Hattstatt telles que le site urbain inscrit du centre historique de Gueberschwihr et le site Natura 2000 d'Osenbach ne sont en revanche pas de nature à interférer avec la gestion du territoire de Hattstatt.

1.3.5.4. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Alsace, approuvé en décembre 2014, définit l'environnement favorable au maintien de la biodiversité à l'échelle du territoire régional. Il identifie d'un côté les sites favorables au maintien ou au développement d'écosystèmes, sous la forme de « réservoirs de biodiversité ». Ces espaces naturels se présentent en règle générale comme des îlots ou des noyaux de taille très variable. Le schéma identifie également, d'un autre côté, les espaces assurant les circulations et les échanges biologiques entre les différents réservoirs de biodiversité. Ces échanges sont indispensables à la vitalité des milieux naturels. Très souvent, ces espaces de circulation, appelés corridors écologiques, ne subsistent que sous forme réduite ou fragmentaire, nécessitant réparation ou reconstitution afin de pouvoir assurer pleinement leur fonction biologique.

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques composent ensemble la trame régionale verte et bleue, charpente du fonctionnement écologique du territoire. Le schéma constitue ainsi une référence pour la compréhension du fonctionnement écologique des territoires alsaciens, et permet de localiser et qualifier les différents milieux naturels qui s'y trouvent impliqués.



Réservoirs de biodiversité (RB)

- RB70 : Massif forestier du Herrwald
- RB71 : Anciennes carrières de Gueberschwihir et Voegtlinshoffen
- RB72 : Ried de la Lauch et de la vieille Thur
- RB73 : Forêt communale de Rouffach (et de Hattstatt)
- RB79 : Collines sous-vosgiennes d'Osenbach

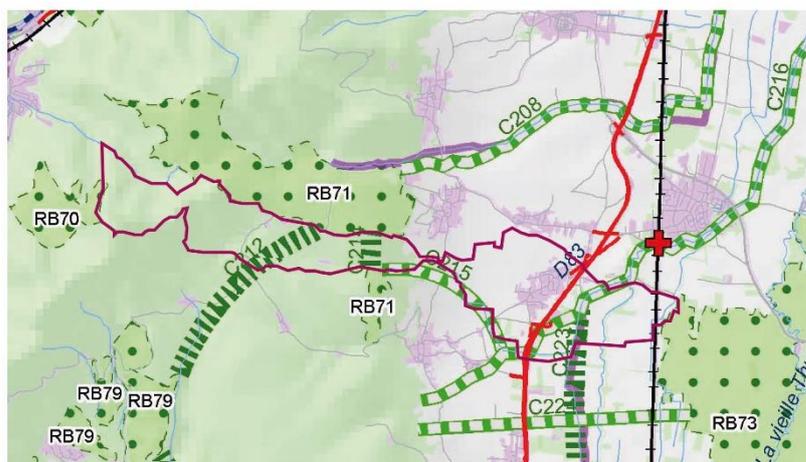
Corridors écologiques (C)

- Continuités écologiques entre réservoirs de biodiversité
Tels que :
- Continuités naturelles entre milieux forestiers
 - Supports linéaires (ruisseaux et rivières : Lauch, Fallbach...)

Éléments de la trame verte et bleue

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques terrestres régionaux (1)
- Axes de passages préférentiels pour la faune dans le massif vosgien
- Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2
- Cours d'eau à portion potentiellement mobile (selon le SDAGE Rhin-Meuse)
- Limites communales de Hattstatt

Schéma de Cohérence Ecologique - Éléments de la trame verte et bleue



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques**
- à remettre en état
- à préserver
- Cours d'eau impotants pour la biodiversité
- Cours d'eau potentiellement mobiles
- Grands axes routiers (classe 4 et 5) dont voies clôturées
- Principaux points ou zones à enjeux liés aux infrastructures
- Zones urbanisées
- Limites communales de Hattstatt

Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la Trame Verte et Bleue

Si le territoire de Hattstatt ne comprend aucun réservoir de biodiversité, il est en revanche environné par plusieurs sites classés comme tels par le SRCE :

- les anciennes carrières de Gueberschwihir et de Voegtlinshoffen, respectivement au sud et au nord du ban communal ;
- la forêt de Rouffach en plaine, à l'est du ban communal ;
- le massif forestier du Herrenwald , localisé à l'ouest du territoire communal sur le ban de Soultzbach-les-Bains.

La commune est directement concernée par les corridors écologiques traversant son territoire et reliant les réservoirs de biodiversité mentionnés ci-dessus entre eux ou avec d'autres proches réservoirs :

- le corridor CN4 d'intérêt national, qui est un axe écologique nord-sud traversant toute l'Alsace et se prolongeant au nord en Allemagne et au Sud en Franche Comté. C'est le couloir « Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes ». Il est composé d'une mosaïque de milieux très diversifiés, souvent de petite superficie : milieux ouverts thermophiles, pelouses, forêts et bois, lisières, falaises... Il se superpose à Hattstatt avec les milieux naturels (lisières forestières, vergers et prairies) faisant lien sur environ 500 m entre les deux anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen. Il est également répertorié parmi les corridors d'intérêt régional (corridor C214) ;

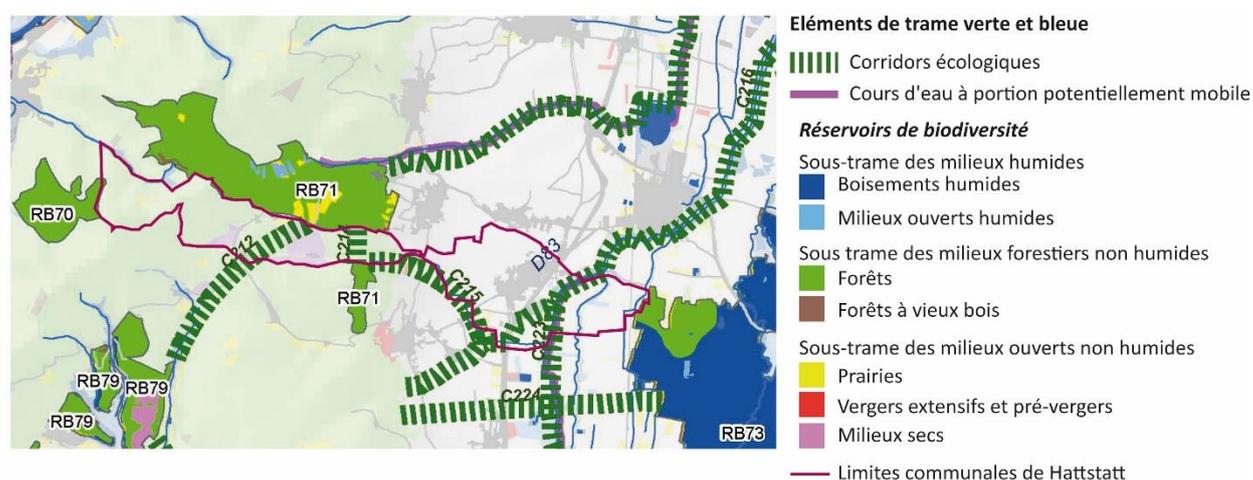


Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Eléments de la trame verte et bleue par grands types de milieux

- le corridor C212 d'intérêt régional relie l'ancienne carrière de Voegtlinshoffen avec le réservoir biologique formé sur les collines sous-vosgiennes d'Osenbach en traversant une alternance de milieux forestiers et de milieux ouverts (domaine de Truchsess) ;
- le corridor C216 relie le massif forestier sous-vosgien au sud de Gueberschwihr à la rivière de la Lauch. Il se poursuit au nord de Hattstatt en suivant le cours de la Lauch. A l'état fragmentaire et nécessitant, selon le Schéma, d'être remis en état, il traverse pour l'essentiel des milieux ouverts avant de rejoindre la Lauch au pied de l'Elsbourg. Il est coupé par la D83 ;
- le corridor C215 relie l'ancienne carrière de Gueberschwihr et le couloir C216. Il s'appuie pour l'essentiel sur le ruisseau Fallbach, traversant des

prairies et autre milieux ouverts humides. Le schéma prescrit sa remise en état ;

- le corridor C223 coïncide avec le cours de la Lauch et avec le linéaire de la ripisylve et des milieux ouverts humides qui l'accompagnent. Ce corridor suit la rivière jusqu'au pied de l'Elsbourg. Il est prolongé par le couloir C215, qui suit pour l'essentiel le cours de la rivière dans la partie canalisée de son cours ;
- le corridor C224 relie le massif forestier des collines sous-vosgiennes et la forêt de Rouffach, qui est une forêt humide de plaine. Ce corridor ne s'appuie sur aucun support linéaire existant. Il est composé de milieux ouverts humides, et doit selon le schéma faire l'objet d'une remise en état.

Au total, le territoire de Hattstatt est impliqué dans le fonctionnement écologique régional par les enjeux de préservation :

- des continuités naturelles nord sud
 - Piémont des Vosges en lisière des massifs forestiers surmontant le vignoble ;
 - Ried de la Lauch et de la Thur, avec les ripisylve des rivières et les forêts humides du ried ;
- des liaisons est-ouest, traversant les collines sous-vosgiennes, reliant les réservoirs de biodiversité des massifs forestiers des Vosges avec ceux de la plaine.

Selon le schéma régional, ce sont principalement les continuités est-ouest qui nécessitent d'être renforcées, étoffées ou remises en état. La configuration du ban communal, étroit, long et orienté est-ouest n'ouvre toutefois que de faibles opportunités de cette nature.

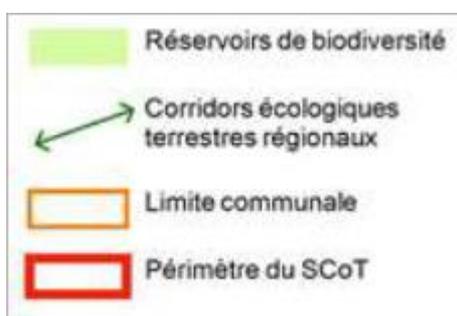
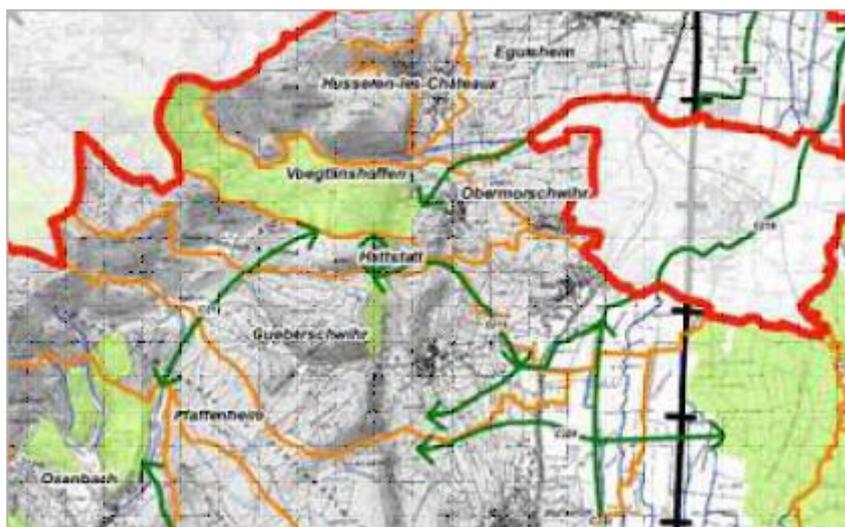
NB : le corridor écologique en limite avec Gueberschwihr est décliné localement à Gueberschwihr sur le *Fallbach* (cours d'eau), en compatibilité avec le SCoT (cf cartographie page suivante). Ce corridor écologique est préversé par une action conjointe entre la commune de Gueberschwihr et la commune d'Hattstatt dans le cadre du projet de zone agricole constructible commune aux deux villages.

Concrètement, ce corridor est protégé par une OAP dans le PLU de Gueberschwihr :

Extrait du PLU approuvé de Gueberschwihr

La localisation du site repose sur un diagnostic agricole qui a mis en évidence certains besoins de la profession.
Les parcelles retenues sont de faible valeur agronomique, en particulier pour la viticulture.
Les vergers et éléments végétaux les plus remarquables identifiés devront être maintenus ou reconstitués à l'intérieur de la zone ou à proximité.
La richesse biologique mise en évidence sur certaines parcelles, en particulier au sud du site sera maintenue ou renforcée.
Le corridor écologique du Fallbach doit être maintenu, entretenu ou renforcé à proximité de la zone à aménager, afin de respecter la trame écologique qui accompagne le fossé.

1.3.5.5. La trame verte et bleue du SCoT



Le PLU de Hattstatt s'inscrit en compatibilité avec la trame verte et bleue du SCoT.

1.3.5.6. Plan climat

La commune va prochainement être couverte par un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

1.4. Pollutions et nuisances

1.4.1. Les sites et sols pollués

L'inventaire des sites pollués BASOL, tenu à jour par le ministère de l'environnement, ne fait apparaître aucun site concerné sur le territoire de Hattstatt.

Le répertoire BASIAS tient à jour une base de données répertoriant les anciens sites, en activité ou non, susceptibles de polluer l'environnement. Sur le territoire de Hattstatt, il fait apparaître le site de l'ancienne décharge municipale de Hattstatt, localisée au pied de l'Elsbourg et sur la rive gauche de la Lauch.



Localisation de l'ancienne décharge municipale de Hattstatt – source : infogeo68

Le site, d'une surface de 34 ares, a été ouvert en 1967 et fermé en 1982. La base de données ne comprend pas d'autre information.

1.4.2. Le bruit

Le village de Hattstatt est contourné d'assez près par la D83. La circulation routière sur cette grande infrastructure constitue la principale source de nuisance en matière de bruit. Le territoire de la commune est également traversé par la ligne ferroviaire Strasbourg-Bâle, toutefois un peu plus éloignée, mais qui peut également représenter une source de nuisance, notamment en raison des convois circulant la nuit.

1.4.3. Les niveaux de trafic routier sur les principaux axes traversant la commune

Les données montrent la stabilité du niveau de trafic depuis 2003. L'augmentation des trafics nord-sud à l'échelle du département est en grande partie absorbée par l'A35. Dans le secteur de Hattstatt, ce sont principalement les axes est-ouest (D1, D1 bis) qui sont sollicités par une augmentation significative du trafic.

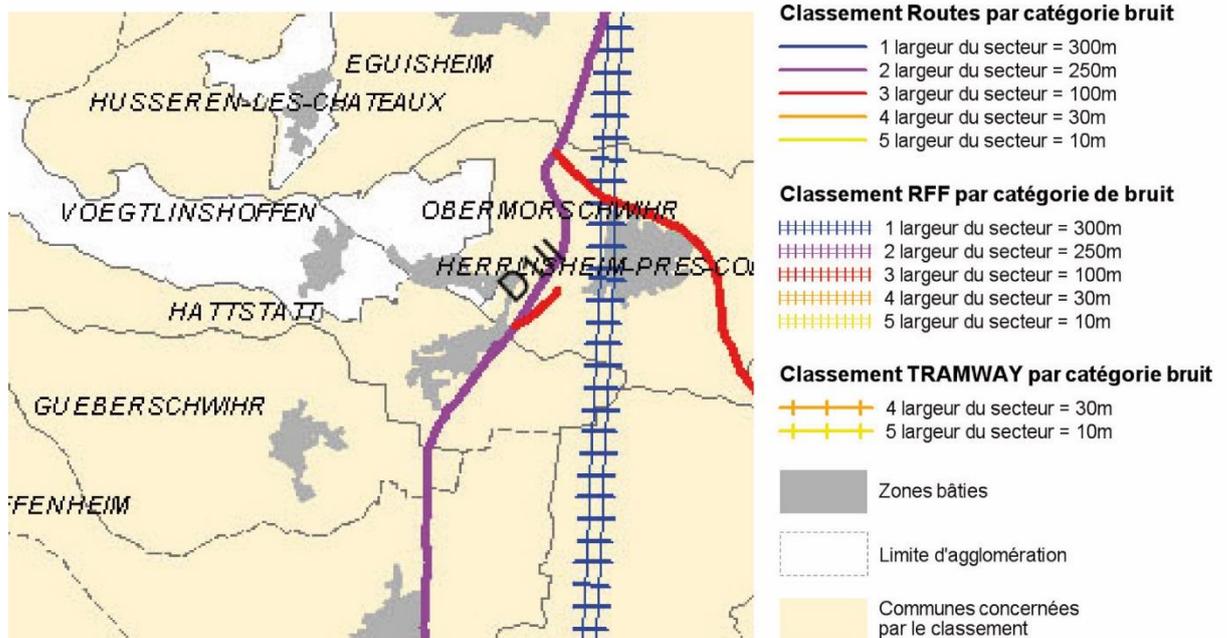
Axe routier	Trafic 2014 *	Trafic PL 2014
D121	1 095 (C)	52
D1V	1 484 (C)	71
D83	23 577 (P)	1 552

* Moyenne journalière tous véhicules - (2 sens de circulation cumulés)
(C) : évaluation d'après un comptage précédent
(P) : comptage permanent

La D83 est un axe majeur : il est classé parmi les « routes à grande circulation ». Il est compris dans l'itinéraire des convois exceptionnels de type E (400 tonnes). Il constitue également un élément central du réseau principal de transport des bois ronds (transport de grumes).

1.4.4. Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Les grandes infrastructures de transport sont classées par arrêté préfectoral en différentes catégories selon le niveau de nuisance sonore émis par le trafic qui les utilise.



Source : Préfecture du Haut-Rhin

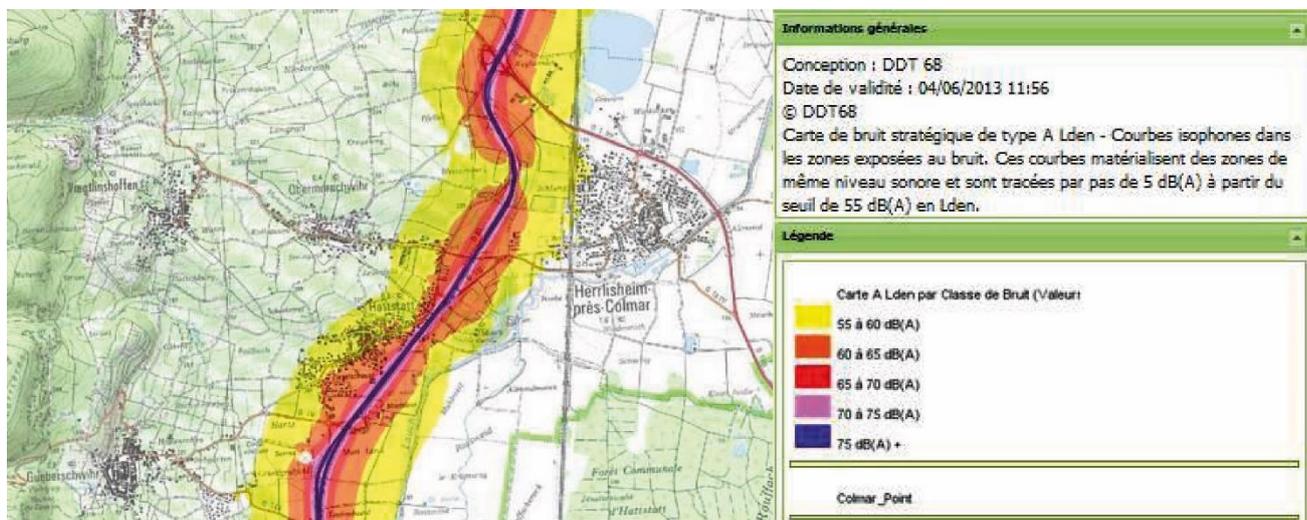
Ce classement sert à délimiter des secteurs affectés par le bruit, de part et d'autre de ces infrastructures, dans lesquels les constructions nouvelles doivent comporter des isolations acoustiques leur permettant d'atteindre des normes minimales de confort acoustique. Il s'agit en fait d'une norme de construction et non d'une règle d'urbanisme.

Le classement sonore des infrastructures traversant le territoire communal de Hattstatt fait apparaître la D83 (route de classe 2) et la voie ferrée (voie ferrée de classe 1).

1.4.5. Cartes de bruit du Plan de Prévention contre le Bruit dans l'Environnement

Les cartes de bruit du Plan de Prévention contre le Bruit dans l'Environnement (PPBE) font apparaître les courbes isophones des espaces situés le long des infrastructures de transport exposés aux bruits supérieurs à 55 dB(A),

indicateur pondéré d'exposition au bruit, appelé Lden (level day, evening night : niveau jour, soir, nuit).



Extrait de la carte de bruit – Plan de Prévention contre le Bruit dans l'environnement

La carte de bruit réalisée pour la D83 fait apparaître les niveaux de gêne sonore auxquels le village se trouve exposé. Le Plan de Prévention ne fait en revanche apparaître aucune mesure concernant Hattstatt.

1.5. Production et traitement de l'eau, collecte des ordures ménagères

1.5.1. Réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées

1.5.1.1. Alimentation en eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Hattstatt a intégré le SIE de la Plaine de l'Ill et est désormais alimentée (depuis mars 2016) par les trois forages de ce syndicat.

La fiche délivrée en 2014 par l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau potable de la commune indique que l'eau ainsi produite est de très bonne qualité pour ce qui concerne les indicateurs microbiologiques. Elle est conforme aux limites de qualité en vigueur. Les analyses font apparaître un léger dépassement des limites pour ce qui concerne la teneur en manganèse, sans préjudice pour la santé publique.

L'eau produite est qualifiée de « dure » (donc calcaire), son acidité (pH) est à l'équilibre.

1.5.1.2. Assainissement

La commune est raccordée à la station d'épuration d'Eguisheim, qui est gérée par le Syndicat Mixte de Traitement des eaux usées de la Région des Trois Châteaux.

La capacité règlementaire de la station est de 23 500 équivalent/habitants hors vendanges, et 100 000 en vendanges. Sont également raccordés les réseaux d'assainissement collectif des communes d'Eguisheim, de Gueberschwihr, de Herrlisheim-vignoble, de Husseren-les-Châteaux d'Obermorschwihr, de Pfaffenheim, de Rouffach, de Vœgtlinshoffen et de Wettolsheim, soit un bassin de peuplement de 14 056 habitants (données INSEE 2011).

Aucun établissement industriel localisé sur le territoire de Hattstatt ne s'y trouve raccordé.

La commune dispose d'un plan de zonage d'assainissement collectif. L'assainissement individuel des habitations ou installations non raccordées (constructions isolées en montagne) est contrôlé dans le cadre du Service

Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) assuré par la communauté de communes du Pays de Rouffach vignoble et châteaux.

La commune compte sur son territoire une ancienne station d'épuration intercommunale, qui avait été maintenue en service jusqu'au raccordement à la station d'Eguisheim au moment de sa mise en service en 2008. L'ancienne station d'épuration de Hattstatt a été remise en état et convertie en bassin d'orage. Elle n'assure plus aucun traitement d'effluent.

1.5.2. Collecte et traitement des ordures ménagères

La compétence déchets a été transférée à la communauté de communes du Pays de Rouffach vignoble et châteaux, qui a mis en place différentes collectes.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées 1 fois par semaine, les biodéchets sont également collectés de manière hebdomadaire alors que la collecte des déchets d'emballages et de papiers/cartons a lieu une fois tous les quinze jours. La collecte du verre, quant à elle se fait via les conteneurs d'apport volontaire situés sur la voie publique.

Une déchetterie localisée à Pfaffenheim le long de la RD83 est mise à disposition des habitants par cette collectivité.

La communauté de communes adhère au Syndicat Mixte à Vocations Multiples pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV (SM4). Les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers l'usine d'incinération de Colmar pour y être valorisées énergétiquement, alors que les biodéchets sont compostés sur la plateforme du SM4 située à Aspach-le-Haut. Quant aux déchets d'emballages et de papiers/cartons, ils sont triés dans un centre de tri avant d'être envoyés dans des installations de recyclage.

1.6. Paysage

1.6.1. Hatschbourg et Elsbourg

Le territoire communal est particulièrement exposé aux vues lointaines, notamment depuis la D83. Le relief du piémont des Vosges marque une avancée dans la plaine, et les vignes qui l'occupent sont avantagées par une exposition plus au sud. Le vignoble de Hattstatt, associé à celui de Voegtlinshoffen, décrit une courbe puis une contre-courbe, correspondant à la colline du Hatschbourg, plantée de vignes Grand Cru. Ce relief tout en courbes est mis en valeur et souligné par les rangées régulières de ceps de vignes recouvrant l'ensemble du terrain. Cet ensemble est tout à fait remarquable sur le plan paysager. Au pied de ce paysage vu depuis le sud, se tient assez discrètement en vue lointaine le village de Hattstatt, pris entre le bas du piémont et la colline de l'Elsbourg localisée sur le territoire de Herrlisheim, en limite communale. Cette configuration du relief, à laquelle est discrètement associé le village, est relativement exceptionnelle dans cette partie des Vosges et de la Plaine d'Alsace. Elle forme un signal paysager fort et reconnaissable.



L'Elsbourg vu depuis le Hatschbourg. Entre les deux, le village de Hattstatt avec le clocher de l'église Sainte-Colombe.



Le Village de Hattstatt avec à l'arrière-plan le vignoble, les villages de Gueberschwihr à gauche et de Voegtlinshoffen à droite et les carrières de grès en front de montagne.

Vu depuis l'est, le territoire communal est pris dans un ensemble où le village se détache au premier plan avec son clocher implanté dans le haut-village, et en second plan l'ensemble formé par le vignoble, le village de Voegtlinshoffen et les falaises de grès rose de la carrière abandonnée jouxtant le couvent de Marbach.

Le village est ainsi placé en co-visibilité avec un ensemble paysager parfaitement spécifique, très identifié et de ce fait remarquable par la contribution qu'il apporte à l'identité paysagère de la moyenne Alsace.



Depuis le vignoble, vue sur la plaine au pied du village, avec la Forêt Noire en arrière-plan.



Le Hatschbourg en arrière-plan depuis l'entrée sud du village

Les vues permettant de découvrir notamment depuis le Hatschbourg, la plaine d'Alsace et surtout le paysage de vignoble qui s'étend jusqu'aux collines du Strangenberg sont particulièrement dégagées et montrent l'un des plus beaux panoramas de vignobles du piémont vosgien. Le village, niché au pied des collines, apparaît depuis de nombreux points de vue à demi caché. N'en sont très souvent visibles que le clocher, bien exposé, accompagné de quelques toitures surmontant des maisons à demi cachées par les vignes.

1.6.2. Les entrées d'agglomération



Entrée nord : un tissu continu entre Hattstatt Herrlisheim et Obermorschwihr le long de la D121

Depuis le sud, l'entrée dans le village par la D121 se réalise par un rond-point qui fait le lien avec les voies d'accès à la D83. La qualité paysagère de cette entrée et de l'ensemble des séquences caractérisant le parcours à travers le village depuis le sud tient à l'arrière-plan composé par le vignoble du Hatschbourg, qui se détache derrière les toitures des constructions.

L'entrée nord est bien moins lisible, dans la mesure où le tissu bâti du village se confond, le long de la D121, avec celui du village d'Obermorschwihr.



La proximité de la D83 le long du village



La rue du raisin : limite historique du vieux village, au contact avec les parcelles du vignoble



Quelques constructions pavillonnaires isolées dans les vignes. Au premier plan, l'entrée nord du village (D121).

Le front villageois du côté est, bien visible depuis la D83, offre un paysage lui aussi assez peu lisible car fortement déstructuré par la proximité de la voie rapide. Le front ouest en revanche présente un caractère remarquable en raison de la limite encore bien visible dans le paysage entre le village médiéval et le domaine viticole. Malgré quelques atteintes dues au mitage urbain, ce front arrière conserve dans son contact avec la vigne un attrait paysager en partie conservé malgré les constructions existantes. Il va sans dire que la disparition des parcelles de vignes le long de la bien-nommée rue du raisin réduirait à néant ce qui subsiste d'attrait paysager dans cette partie du village.

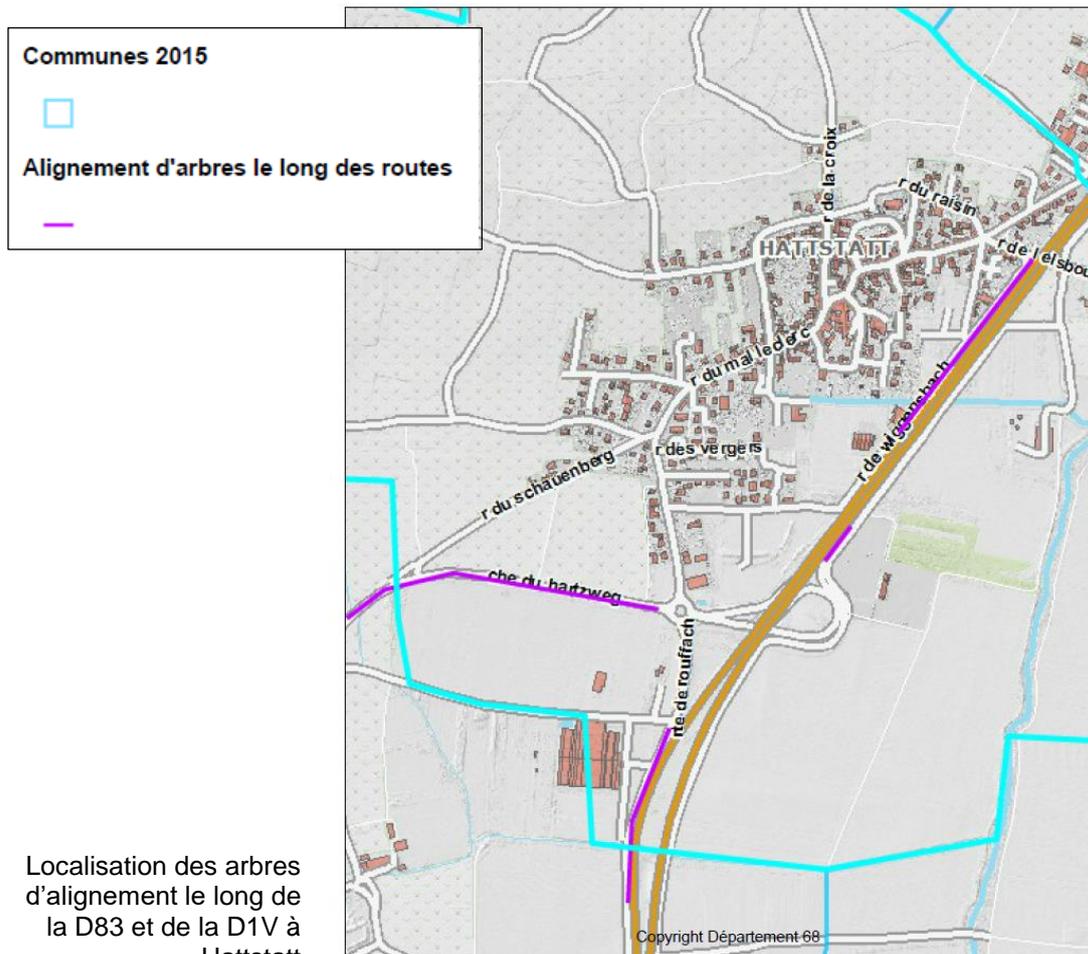


Les constructions pavillonnaires dans les pentes de vignes

Les constructions récentes ont peu à peu gravi les pentes du vignoble le long des chemins d'accès aux parcelles viticoles du côté sud-ouest du village. Il importera de veiller à maintenir une évolution cohérente et parcimonieuse des nouvelles constructions de ce côté, afin de privilégier la franchise des limites entre village et vignoble. Une diffusion urbaine à caractère métastatique constituerait une atteinte sévère au patrimoine paysager.

1.6.3. Les alignements d'arbres

A l'occasion de la réunion avec les personnes publiques associées le Département a souligné l'importance pour la qualité du paysage des alignements d'arbres entretenus sur le territoire de la commune le long de la D83 et de la D 1V.



Il s'agit d'alignements d'érables, plantés en 1980 et 1984, ayant acquis en une trentaine d'années une bonne maturité, et dont l'état de santé est jugé bon par le service d'entretien du département. Ces alignements contribuent au paysage :

- le long de la D83, deux séquences d'alignements localisées du côté ouest de la route permettent pour la première (séquence nord) de donner une structure paysagère à la section de la façade arrière du village la plus proche de la route et pour la seconde (séquence sud) de masquer l'établissement d'horticulture.
- une troisième séquence plus courte, localisée du côté est de la route, contribue à l'intégration paysagère de l'échangeur situé au sud du village.
- le long de la D4, une double rangée d'érables amorce l'approche du village de Gueberschwihr en partant du rond-point localisé à la sortie sud de Hattstatt.

1.7. Morphologie urbaine

1.7.1. Organisation spatiale du village

Hattstatt appartient à un chapelet de villages viticoles localisés sur le piémont des Vosges. Dans son environnement proche, le village compte plusieurs communes viticoles. L'urbanisation de Hattstatt s'est ainsi développée le long de la route du vin (D121), et une continuité bâtie s'est formée le long de cette voie entre Hattstatt et Obermorschwihr, quelques maisons de ce linéaire bâti appartenant d'ailleurs à la commune de Herrlisheim, dont le village est implanté à plusieurs centaines de mètres de là.

C'est donc au cœur d'un maillage dense de villages viticoles que se situe Hattstatt, dont la localisation se caractérise par :

- la proximité de la D83, voie rapide longeant le piémont des Vosges et desservant le village ;
- la proximité de l'agglomération de Colmar, située à une dizaine de kilomètres ;
- la proximité de la ville de Rouffach, dont le territoire communal est d'ailleurs mitoyen de celui de Hattstatt.

Placé dans la zone d'influence de Colmar, le village fait partie de l'aire urbaine colmarienne, qui assure l'essentiel de ses besoins en services et en emplois, et forme son principal pôle d'emplois et de services.

Située à une distance presque équivalente, la ville de Rouffach constitue pour Hattstatt son pôle secondaire, important pour son offre scolaire et susceptible d'apporter une alternative à l'offre de services colmarienne.

Ces caractéristiques de localisation du village lui apportent son attractivité et ses vocations touristique et résidentielle.

Le village a conservé par ailleurs un nombre non négligeable d'exploitations agricoles, pour beaucoup soutenues par les opportunités de valorisation du produit de la vigne dans la filière viticole.

A côté de cette activité traditionnelle, un petit nombre de services et d'entreprises est disséminé dans la commune.

L'aménagement d'une zone d'activité à l'entrée sud du village a ouvert la voie d'une diversification économique qui s'appuie pour partie sur les racines viticoles et gastronomiques de la commune.



Entrée sud du vieux village – rue du MI Leclerc



Entrée nord du vieux village - rue du MI Leclerc



Ruelle secondaire - Rue de la Croix



Cœur d'îlot bordé à droite par la rue du Bourgrain

Le village est implanté au pied des versants viticoles du piémont des Vosges et au bord de la Plaine d'Alsace. L'emplacement est à l'abri des crues de la Lauch, tout en préservant les pentes sous-vosgiennes plantées de vignes.

Le passé de « village fortifié » de Hattstatt se confond avec la présence au cœur du village d'une forteresse médiévale. La forme urbaine du village primitif a été conservée au sein du village ancien actuel, qui se présente sous la forme d'un bâti sur rue très majoritairement mitoyen. Le tissu ancien est pour l'essentiel composé d'une rue principale qui correspond à l'ancien axe de circulation nord-sud longeant le piémont des Vosges. Le réseau se complète par un ensemble de rues secondaires et d'impasses desservies par la rue principale. Il dessine plusieurs îlots de contours irréguliers comprenant les parties les plus densément bâties du village. L'un de ces îlots, dessiné par la rue du Bourgrain, reprend les emprises occupées par l'ancien château de la famille des Hattstatt (château de Niederhattstatt), disparu au XV^{ème} siècle. Le noyau villageois est ceinturé sur sa



Rue du raisin, bordant la limite ouest du vieux village

limite nord et ouest par un chemin de desserte des parcelles de vignes qui entourent le village. Ce chemin était à l'origine entièrement bordé, côté village, d'un mur de clôture marquant la limite arrière des parcelles de verger attenantes aux fermes villageoises.

Le passé de village fortifié a vraisemblablement favorisé le maintien d'un noyau villageois à trame compacte, dont l'emprise reste lisible aujourd'hui. Le bâti s'organise autour de maisons d'habitation dont un bon nombre subsiste depuis les XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles. Pourvues pour la plupart d'un étage, elles comprennent pour certaines d'entre elles une cour accessible par un porche avec des dépendances et une grange pour quelques-unes.



Carte d'Etat Major du milieu du XIXème siècle (vers 1840)

L'organisation spatiale du village a peu changé jusque dans les années 1950. Le village ancien se différencie assez lisiblement des extensions qui se sont développées à partir de cette date.

Elles se sont formées dans un premier temps majoritairement le long de la rue du Maréchal Leclerc (D121), aussi bien vers le nord, de manière relativement diffuse, que vers le sud.



Linéaire bâti - rue du Ml Leclerc - sortie nord

En même temps, les chemins assez nombreux faisant lien entre le village et le vignoble du côté sud-ouest de l'agglomération ont été peu à peu gagnés par une urbanisation diffuse,



Pavillonnaire le long de la rue du MI Leclerc D121 – sortie sud



Petits collectifs - angle rue du MI Leclerc – rue des Vergers



Parcelles viticoles en lanière occupées par des constructions pavillonnaires, dont plusieurs en seconde ligne - rue du vignoble

principalement le long des rues du muscat, du vignoble, des seigneurs, allant jusqu'à presqu'enclaver les parcelles de vignes comprises entre ces 2 rues. Gagnées sur le vignoble, les parcelles conservent leurs limites héritées de leur passé viticole, ce qui génère un parcellaire en forme en lanière. Les implantations en 2^{de} ligne avec chemin d'accès longeant la propriété implantée en première ligne apparaissent précocement (années 1970), contribuant à un important gaspillage foncier au détriment du vignoble.

Tout en se développant sur des parcelles en lanières, les constructions de cette période occupent leur terrain très différemment des constructions plus traditionnelles, implantées en limite de parcelle et desservies par une cour centrale. Le rapport entre parties bâties et non bâties s'inverse : les nouvelles constructions s'implantent en cœur de parcelle, et ont un recul important par rapport à la voie publique (parfois de + de 5 m). Le nombre et la taille des dépendances est très réduit, si bien que les limites de parcelles sont pour l'essentiel libres de constructions.

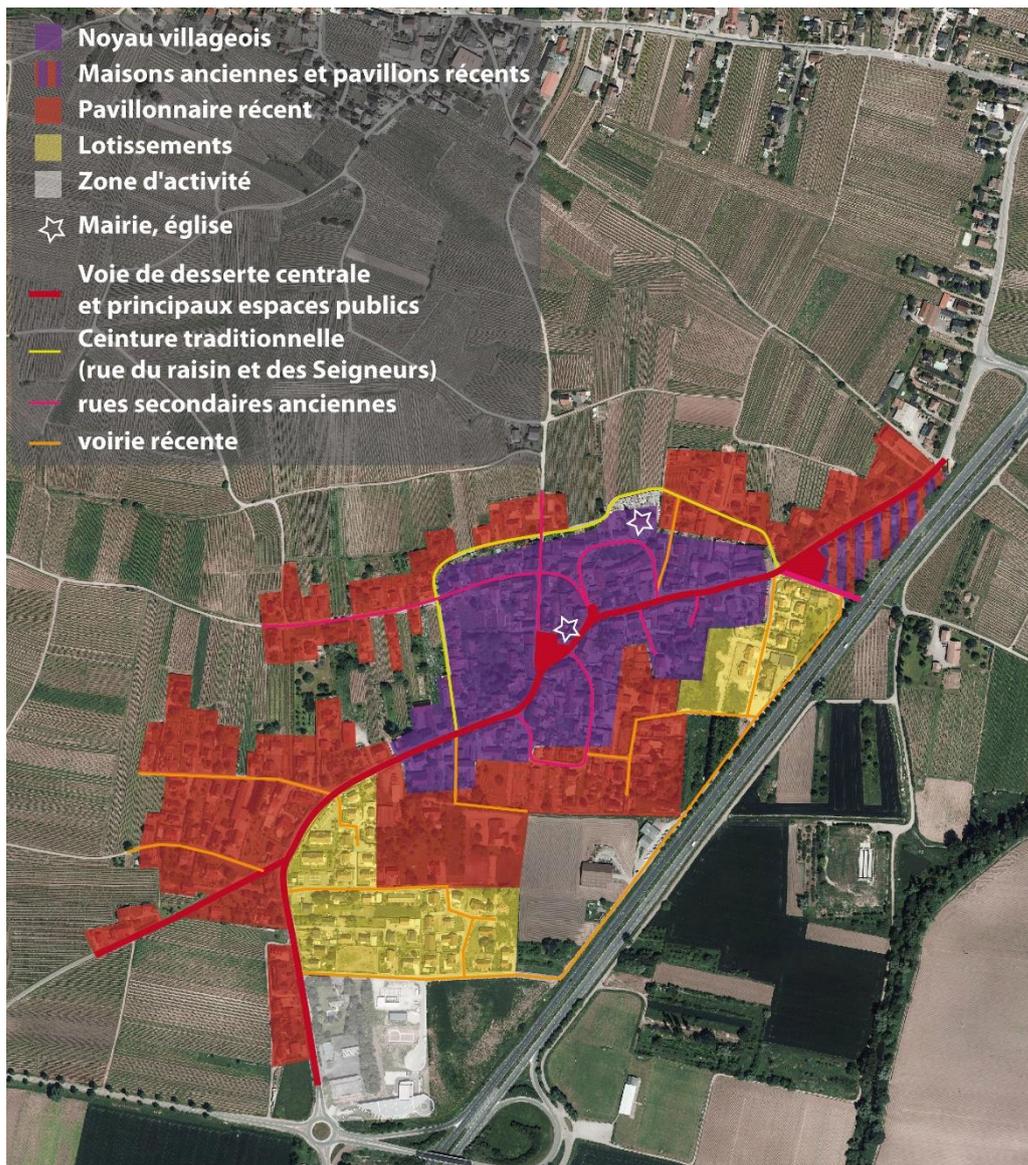


Schéma sommaire de développement urbain



Programme de maisons individuelles groupées, rue du Buhnackerweg

A partir des années 1990, une plus grande rationalité de l'utilisation du foncier apparaît. Alors que l'urbanisation avait jusque-là mis à profit l'existence de routes ou de chemins existants, de nouvelles voiries sont créées et le découpage du parcellaire est restructuré. Des parcelles de plus petite taille sont loties, et les « trous » laissés au sud-est du village par le développement diffus des constructions sont mis à profit du développement urbain.

1.7.2. Typologie du bâti

1.7.2.1. Le bâti ancien

Le village se tient physiquement à la limite entre deux mondes ruraux et agricoles aux traditions et aux cultures assez différentes. D'un côté le monde de la vigne et du vin, de l'autre celui des cultures de plaine, traditionnellement orientées vers les céréales. Cette caractéristique a impliqué pour le village une orientation double de l'activité agricole, avec une part d'exploitations spécialisées dans la vigne et le vin, une part davantage orientée vers la polyculture et l'élevage, avec selon toute vraisemblance de nombreuses situations combinant différentes activités.



Maisons vigneronnes en maçonnerie (XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles)

Pour autant, le village porte dans son bâti un grand nombre des traits caractéristiques des villages du vignoble :

- importance des constructions en maçonnerie : maisons en maçonnerie de moellons de grès, ou avec un soubassement en maçonnerie, dépendances en moellons ;
- la richesse apportée par la viticulture a permis l'utilisation dans les constructions d'éléments en pierre de taille ou d'éléments en pierre sculptée : cadre de fenêtres, cadre de porche en arc plein cintre. Même peu nombreux, quelques exemples de maçonnerie sculptée apparaissent dans le village



A gauche, maison avec mur pignon en maçonnerie et mur gouttereau en pan de bois, XVII^{ème}. A droite, maison du XVII^{ème} surbâtie et remaniée au XVIII^{ème} avec un étage en pan de bois.

- la partie en maçonnerie d'un oriel du XVII^{ème} siècle subsiste, mais sans sa toiture ;
- quelques cadres de fenêtres sculptées à meneaux ;
- ce sont surtout les cadres de porches ou de portails en grès, chargés de moulures et de clés sculptées, qui apparaissent dans le village et marquent l'appartenance des constructions qui les portent au passé viticole villageois.



Fenêtre sculptée à meneau fin XVI^{ème}/début XVII^{ème}

L'inventaire général du patrimoine culturel mentionne un peu plus d'une trentaine de constructions civiles anciennes des XVI^{ème} au XIX^{ème} siècles, dont un peu plus de la moitié sont des constructions remontant en tout ou partie au XVIII^{ème} siècle.



A gauche, maison XVIII^{ème} en maçonnerie avec toiture à la française. A droite, toiture à demi-croupes.



Exemples de portes charretières avec linteau en arc plein cintre

Le village ancien comprend, outre les maisons d'habitation portant le plus généralement les éléments de maçonnerie et les pierres sculptées, de nombreuses dépendances anciennes : quelques granges, des celliers ou écuries. Une partie non négligeable des dépendances des maisons anciennes a été reconstruite en briques à la fin du XIX^{ème} siècle ou au début du XX^{ème} siècle.



Quelques exemples de dépendances. Les bâtiments anciens des XVII^{ème} et XVIII^{ème} n'ont que rarement et le plus souvent partiellement été conservés. Beaucoup datent des XIX^{ème} et début XX^{ème} siècles

1.6.2.2 Le pavillonnaire récent

Le pavillonnaire récent comprend quelques modèles des années 1950 et 1960 en nombre restreint. C'est surtout à compter des années 1970-1980 que le pavillonnaire récent s'est développé, principalement sous la forme de constructions diffuses.



Pavillons récents, rue des vergers



Pavillons des années 1970-1980, rue du Muscat

Il résulte de ce mode de développement une grande variété de formes pavillonnaires en présence : si les pavillons à toitures à 2 pans dominent assez largement, il s'y mélange quelques constructions de style chalet ou des pavillons à 4 pans de toiture. En règle générale toutefois, et contrairement aux constructions anciennes, les maisons individuelles ne comprennent que très rarement deux niveaux d'habitations (rez-de-chaussée + étage + combles).

Elles sont en général composées d'une cave en sous-sol (seulement lorsqu'elles sont situées en-dehors de la zone de risque de remontée de nappe), d'un rez-de-chaussée et de combles très souvent aménagés.

1.7.2.3. Diversification des formes résidentielles récentes

Quelques modèles alternatifs à la maison individuelle se sont diffusés :



Pavillon individuel avec atelier d'électricité
attenant, rue du raisin



Habitat groupé, Buhnackerweg
(source : Google-Streetview)



Petit groupe de collectifs vu depuis la rue des
vergers

- d'un côté, quelques rares exemples relativement précoces de maisons individuelles groupées ont fait leur apparition avec parcimonie dès les années 80-90. Le modèle s'est diffusé un peu plus largement dans le cadre des opérations d'aménagement réalisées à partir du début des années 2000 dans les zones de lotissement du village. L'un des programmes ainsi lancé a toutefois rencontré des difficultés de commercialisation, vraisemblablement en raison de la proximité de la D83 ;
- le premier groupe d'immeubles collectifs neufs est sorti de terre dans les années 2000.

1.7.2.3. Les équipements collectifs récents



Le groupe scolaire



Le centre de secours

Le tissu bâti comprend, outre des constructions à vocation d'habitat, quelques équipements collectifs publics, tels que la Mairie, logée dans une construction du XVI^{ème} siècle remaniée au début du XX^{ème} siècle, et une école de construction récente, localisée à proximité des nouvelles zones résidentielles du village, accueillant les classes primaires et maternelles. La commune comprend également un petit centre de secours, dépendant d'un syndicat intercommunal.

1.7.2.4. Les bâtiments d'activités



L'atelier de tissage à l'entrée nord de Hattstatt

Parmi les activités qui se sont dotées d'équipements ou de bâtiments, on peut citer l'atelier de tissage implanté à l'entrée nord du village, ainsi que les exploitations viticoles installées dans les rues pavillonnaires.



Activité viticole, rue du muscat

La proximité de la D83 et les très bonnes conditions de desserte routière donnent à la commune une attractivité certaine pour l'accueil d'activités économiques. Quelques entreprises



La zone d'activités « espace vignoble » à l'entrée sud du village et la société de routage Géco qui lui est connexe

artisanales sont restées localisées dans le tissu ancien ou dans le tissu diffus récent de la commune, le long de la D121. Afin de valoriser le potentiel attractif de la commune et de répondre à la demande d'implantation en entreprises artisanales et en petites entreprises, une zone d'activité communale a été aménagée à l'entrée sud est du village, permettant le développement du tissu d'entreprises de la commune.

Cette zone d'activités conserve pour le moment une réserve foncière conséquente pour l'accueil de nouvelles activités.

1.7.3. Patrimoine protégé

1.7.3.1 Patrimoine archéologique

La campagne de fouille préventive déclenchée à l'occasion de l'aménagement du lotissement du Vignoble (lieudit Ziegelscheuer) a livré des résultats indiquant une occupation protohistorique, identifiée par la découverte de nombreux puits creusés à l'âge du bronze et à l'âge du fer.

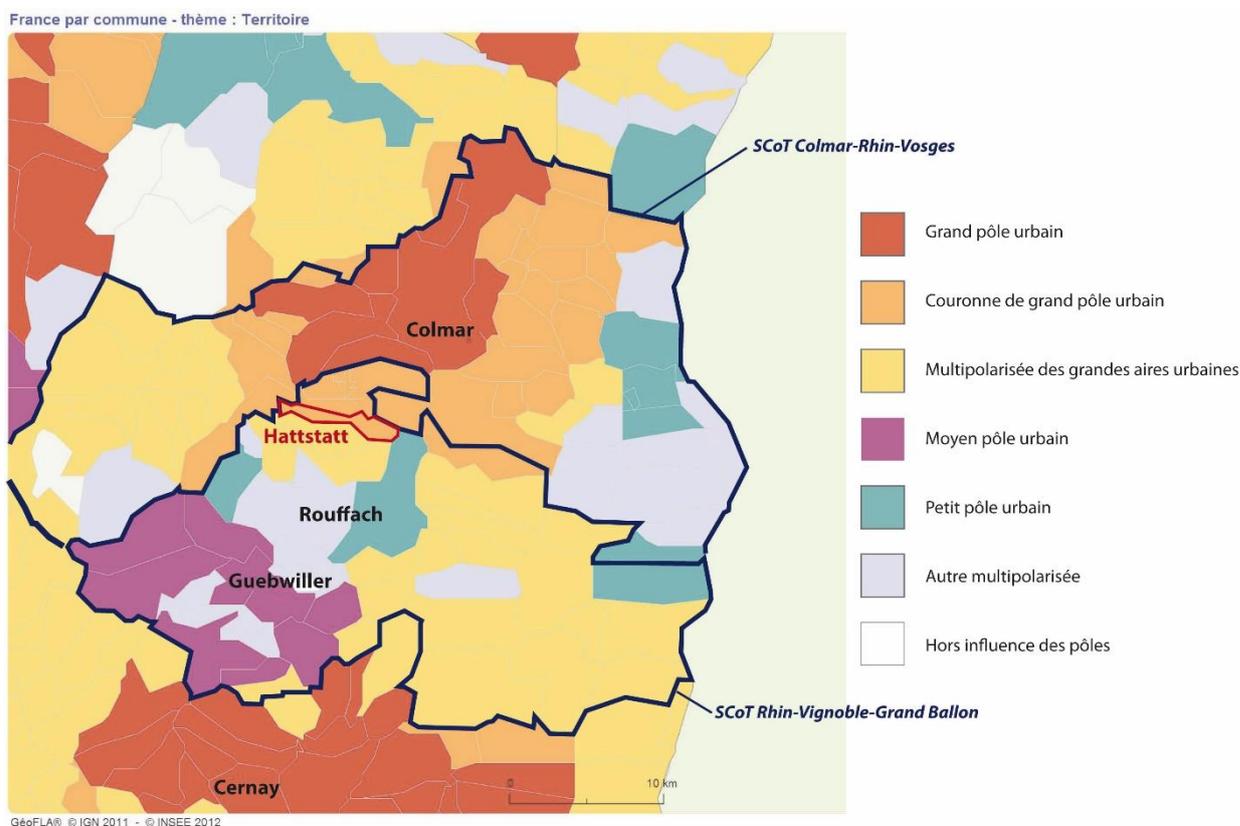
Hattstatt ne présente toutefois pas de zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA). C'est le régime général de préservation du patrimoine archéologique qui s'applique dans la commune : en application de la loi du 17 janvier 2001 modifiée le 1er août 2003, le SRA doit être saisi automatiquement et consulté sur toutes les autorisations de lotir, de ZAC, ZI, de projets avec étude d'impact, ouvertures de carrières, tracés linéaires (TGV, routes, gazoducs, aéroports...) et les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers, situés en dehors des ZPPA, d'une emprise au sol supérieure à 5000 m².

1.7.3.2 Patrimoine architectural

L'Eglise Saint-Colombe, composée d'une nef romane et d'un clocher remanié aux XVIIIème siècle et XIXème siècles, est inscrite au titre des Monuments Historiques. L'édifice abrite différentes pièces, notamment statuares, qui sont classées. Ces protections génèrent un périmètre de 500 m au sein duquel les demandes d'autorisation de construire et d'aménager sont soumises à l'avis du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. Ce périmètre est destiné à protéger les abords des bâtiments classés ou inscrits.

2. Éléments d'évaluation des besoins de développement durable

Le village de Hattstatt appartient à un ensemble territorial cohérent composé par tout un maillage de villages majoritairement viticoles, autour de la petite ville centre de Rouffach. Ce territoire est en grande partie regroupé au sein d'une collectivité territoriale, la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, vignobles et châteaux (PAROVIC)*. Cette échelle territoriale est utilisée comme référence de comparaison pour tous les éléments d'analyse socio-économique du village. Pour les compétences d'aménagement et de développement, la communauté de communes du Pays de Rouffach, vignoble et châteaux adhère au Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon. La ville fait par ailleurs partie de l'aire urbaine de Colmar.



(*) : la communauté de communes du Pays de Rouffach, vignobles et châteaux (PAROVIC) sera nommée communauté de communes de Rouffach dans le reste du document

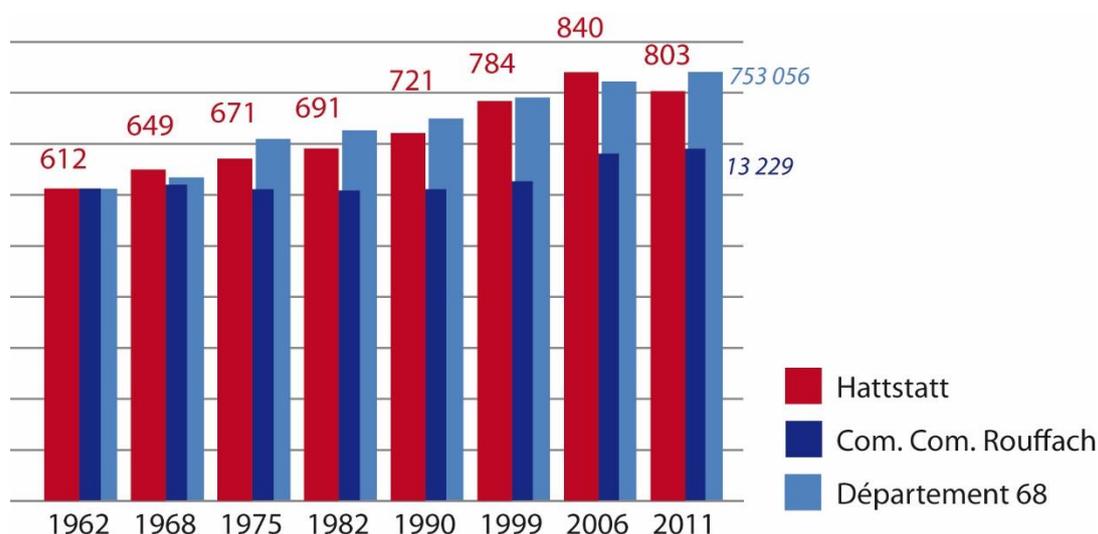
2.1. Le peuplement

2.1.1. Dynamique démographique

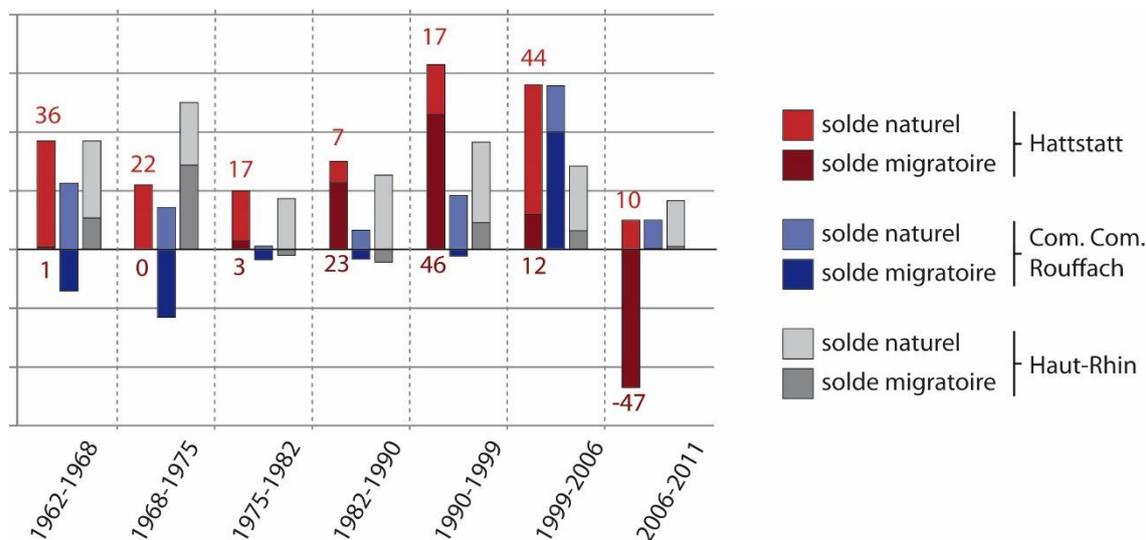
La dynamique de croissance démographique montre une progression constante depuis les années soixante jusqu'au début des années 2006. L'évolution récente marque le coup d'arrêt de la croissance démographique, avec une population villageoise de l'ordre de 800 habitants en 2011, en recul d'une quarantaine d'habitants par rapport à 2006.

Cette caractéristique n'est pas propre au seul village de Hattstatt, puisqu'elle est partagée, avec des traits encore plus marqués, par l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Rouffach, qui montre pendant toute la période une croissance inférieure au reste du département.

Le recul démographique de Hattstatt se traduit par une rupture brutale du solde migratoire, autrement dit par un surcroît d'habitants partis habiter ailleurs. La cause du recul démographique ne tient donc pas tant aux ressources naturelles du peuplement local, qu'à une difficulté à retenir cette population dans le village, ce qui indique d'une manière ou d'une autre que c'est la faculté d'accueil résidentiel qui serait en cause.

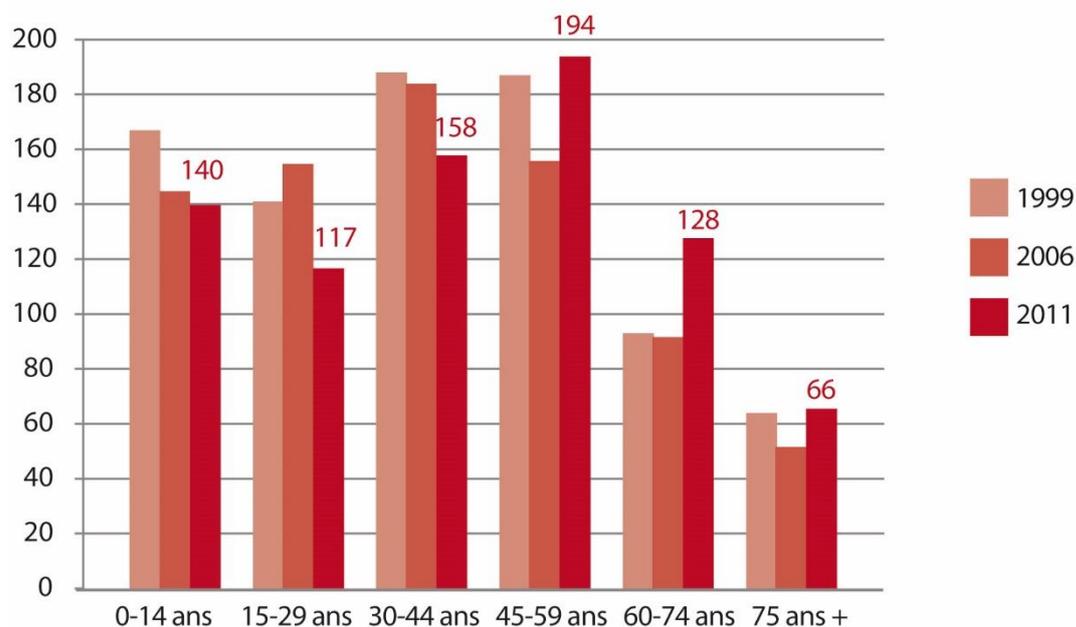


L'évolution du peuplement - INSEE – RGP 1962-2011 – Expl. principale



Dynamique de peuplement – composantes naturelles et migratoires - INSEE – RGP 1962-2011 – Expl. principale

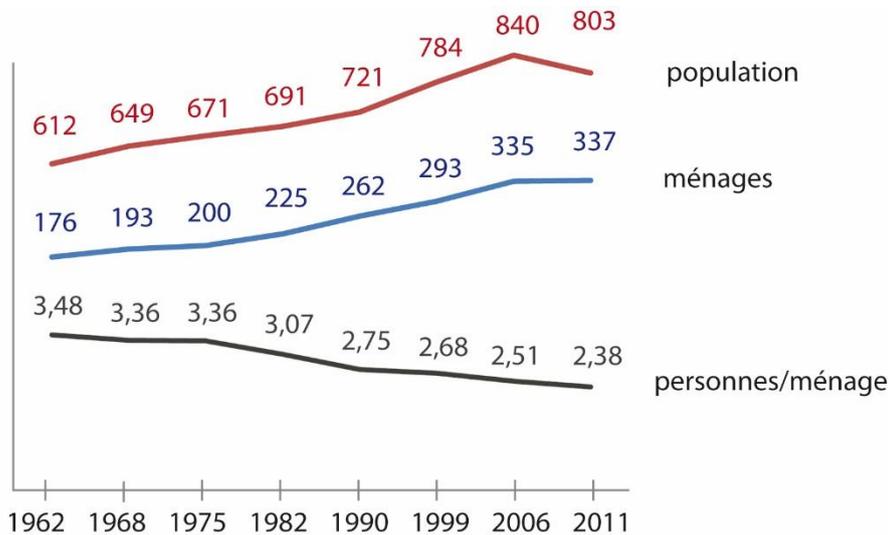
La répartition de la population en grandes classes d'âges fait apparaître une légère sur-représentation des 45-59 ans et des 60-74 ans, ce qui se traduit par une moins bonne représentation des classes plus jeunes, résultat classique des ruptures observées dans l'accueil des populations. Toutefois, comme le phénomène n'a été constaté que pour la période la plus récente, sa marque sur la structure par âge de la population n'est pas encore très forte.



Les classes d'âge de la population de Hattstatt - INSEE – RGP 1999-2011
Expl. principale

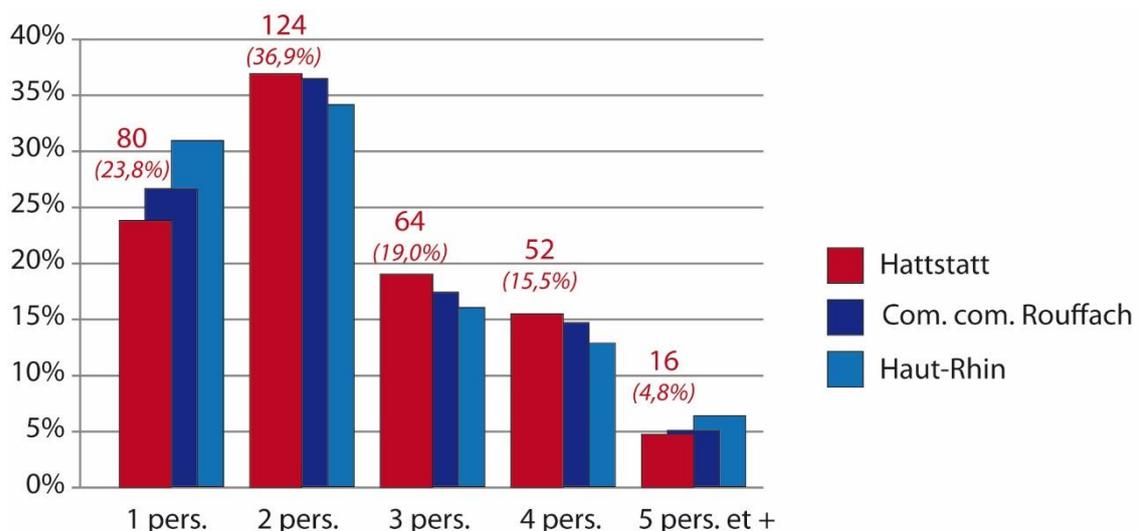
2.1.2. La démographie et les caractéristiques des ménages

Entre les années 60 et 2011, le nombre des ménages a doublé. La croissance des ménages a été bien plus accentuée que la croissance de la population, qui n'a augmenté que d'un tiers environ pendant la même période.



Evolution de la population, des ménages et du nombre de personnes par ménage à Hattstatt - INSEE – RGP 1962-2011 – Expl. principale

Cette différence d'évolution s'explique par un phénomène qui est largement répandu dans le monde, et partagé par l'ensemble de l'Europe occidentale : le nombre moyen de personnes composant les ménages diminue tendanciellement.



Taille des ménages en 2011 – INSEE – RGP 2011 – Expl. principale

Cette diminution est le résultat d'une combinaison de facteurs : l'évolution des modes de vie comme l'indépendance résidentielle des jeunes ménages vis-à-

vis de leurs parents et l'augmentation des ruptures familiales (divorces...), mais aussi la diminution du nombre de naissances pour chaque femme et l'allongement tendanciel de la durée de la vie. L'évolution est d'ailleurs encore plus marquée à Hattstatt que dans le reste du département du Haut-Rhin. Son résultat est l'augmentation considérable du nombre des petits ménages d'une ou deux personnes. Ils composent en 2011 plus de 60% de l'ensemble des ménages, comme dans le reste du département.

2.2. Activités et emplois

Hattstatt comprend plusieurs exploitations agricoles ou viticoles, plusieurs entreprises artisanales et autres petites entreprises, ainsi que quelques services. C'est cette diversité qui explique un nombre d'emplois qui fluctue, entre 1999 et 2011, entre 90 et 100.

	Hattstatt		Nbre d'emplois pour 100 actifs		
	Emplois au lieu de travail	Actifs résidents occupés	Hattstatt	Com. com. Rouffach	Haut-Rhin
2011	91	385	23,7	119,9	89,6
2006	104	425	24,5	120,6	90,0
1999	91	369	24,7	99,4	88,4

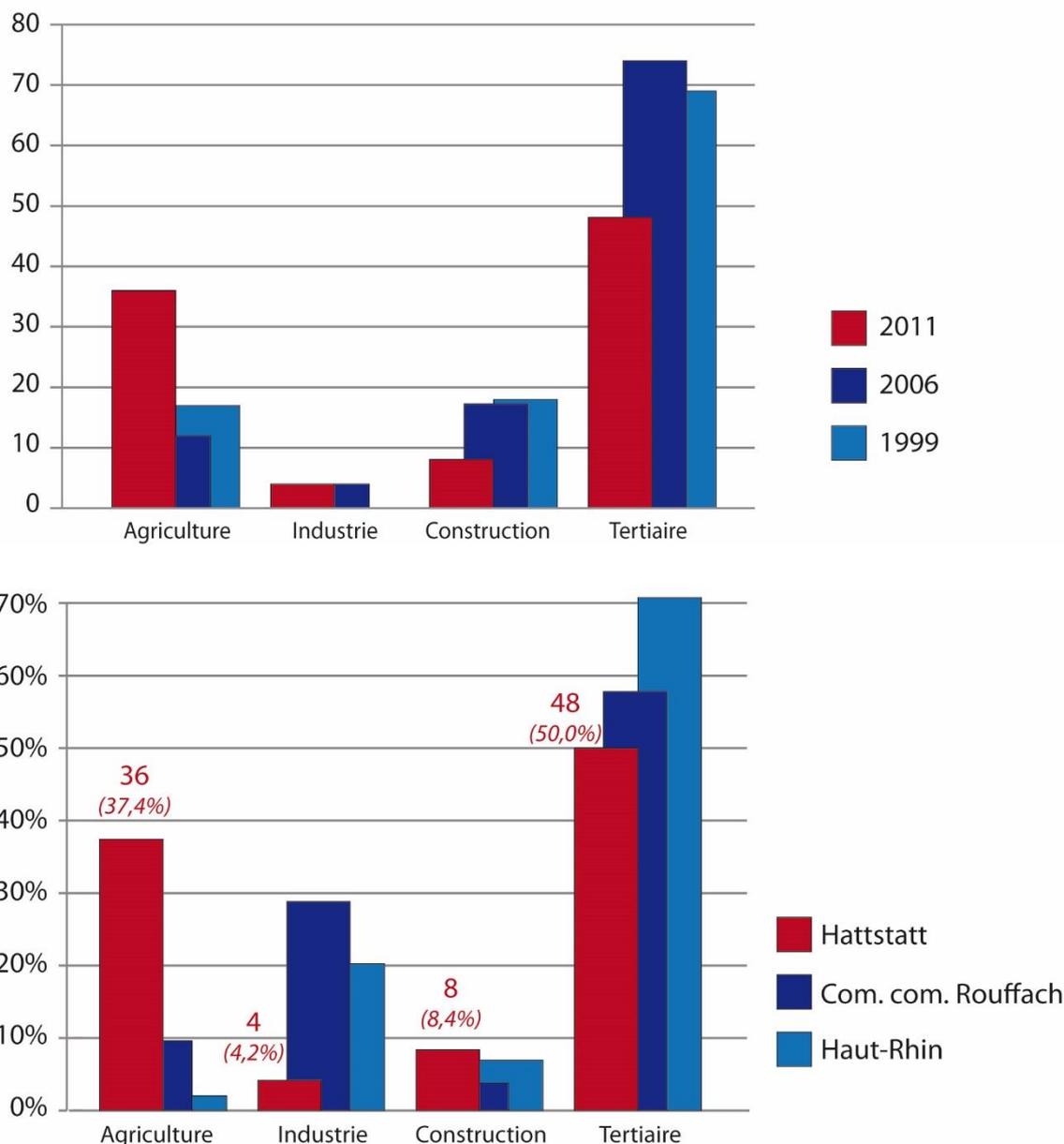
Source : INSEE - RGP 1999-2011 – Expl. principale

	Hattstatt		Evolution taux de chômage		
	Actifs résidents	Chômeurs (au sens INSEE)	Hattstatt	Com. com. Rouffach	Haut-Rhin
2011	412	28	6,8%	6,3%	12,8%
2006	442	19	4,3%	5,1%	10,8%
1999	392	22	5,6%	4,6%	8,7%

Emplois au lieu de travail et actifs résidents - Source : INSEE - RGP 1999-2011 – Expl. principale

La population active résidente étant composée de 385 personnes, cela signifie que la commune dispose d'un emploi pour 4 personnes actives y habitant, un

bon ratio pour un village de cette taille. Les données du recensement de la population concernant le chômage montrent un taux modéré de personnes demandeuses d'emploi, et en évolution nettement plus faible que dans le reste du département.



Les branches d'activités (en nombre d'emplois) à Hattstatt. Source : INSEE – RGP 1999-2011 – Expl. Complémentaire

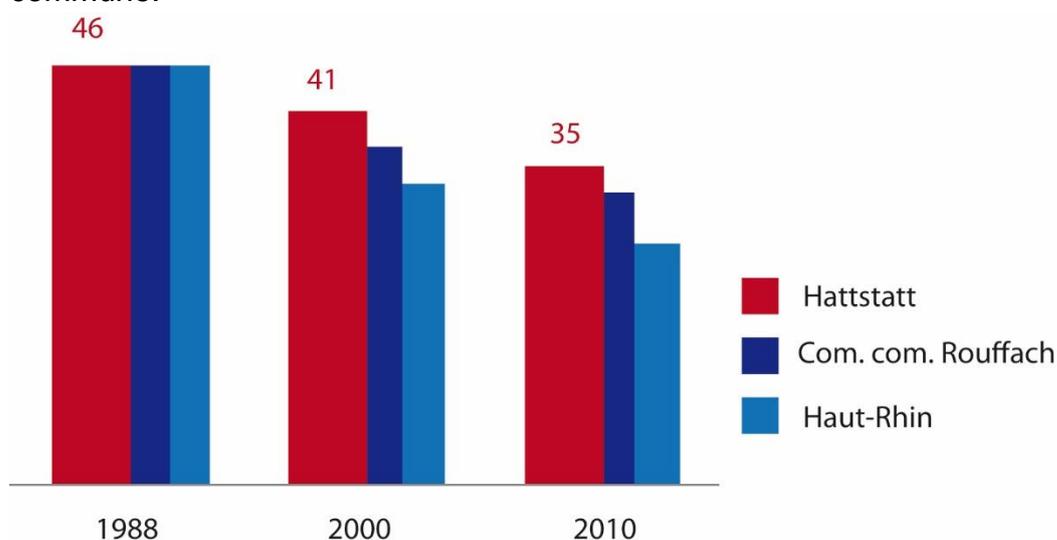
Comme partout en France, l'activité tertiaire (administration, services, commerces...) domine les emplois existants dans la commune. Avec plus d'une trentaine d'emplois, l'apport de l'agriculture et de la viticulture est toutefois particulièrement net, et sa croissance compense en partie la

diminution des emplois des autres secteurs : entreprises artisanales de construction et emplois de services.

Les activités peuvent être caractérisées pour chacune des branches représentées comme suit :

2.2.1. L'agriculture et la viticulture

Le village bénéficie de son appartenance à une forte communauté viticole, dynamique et en plein développement. Cet atout structurel constitue l'une des ressources économiques les plus remarquables et les plus durables de la commune.



Exploitations agricoles. Source : Recensement agricole 1988-2010

Pour l'activité agricole, le recensement agricole fait apparaître 34 sièges d'exploitations. Ce chiffre particulièrement important pour un village de cette taille tient à la présence de nombreuses exploitations de viticulteurs récoltants, qui peuvent être de tailles très diverses. Le nombre d'exploitations est en recul par rapport aux recensements précédents de 2000 et 1988, montrant un mouvement de concentration des exploitations, tout de même moins marqué qu'ailleurs dans le département et même dans le reste du Pays de Rouffach. La position du village entre plaine et piémont conduit à la présence d'une part d'exploitations céréalières produisant pour l'essentiel du maïs et du froment pour le bétail. Beaucoup d'exploitations sont le fait d'exploitants pluriactifs, cultivant les céréales tout en récoltant le fruit de leur vigne.

Seuls deux viticulteurs de Hattstatt commercialisent en propre leurs produits et sont effectivement signalés parmi les producteurs du grand cru implanté au-dessus de la commune, le Hatschbourg.



Sources : Ortho 2011-2012 CIGAL, DGI 2014

0 60 120 Mètres

Sources divers annuaires, dont pour l'essentiel l'annuaire des vignerons de France. Aux exploitations localisées sur la carte, s'ajoutent : le domaine Truchsess et la ferme du Langenberg, localisées sur le relief vosgien.

Les autres producteurs de ce grand cru d'Alsace sont localisés dans les villages aux alentours : Eguisheim, Herrlisheim, Pfaffenheim et Voegtlinshoffen. La majorité des vignerons de Hattstatt récoltent pour les caves coopératives viticoles d'Eguisheim et de Pfaffenheim, mais aussi pour des maisons de négoce.

Les exploitations sont localisées de façon diffuse dans l'ensemble du village. Elles se tiennent pour beaucoup d'entre elles, comme le montre la carte p.73, dans les anciens corps de ferme et maisons de viticulteurs du centre historique. Les autres se répartissent parmi les différents quartiers résidentiels plus récents, souvent implantée sur une ancienne parcelle de vigne, étroite et en forme lanière. Dans le premier cas comme dans le second, les possibilités en locaux d'exploitation sont faibles, en raison de la forme des parcelles, de leur exiguïté, ou de la forte densité du bâti existant. Aussi la commune a-t-elle été amenée à se rapprocher de sa voisine Gueberschwihr afin de réaliser en commun un projet d'installations agricoles destiné à répondre aux besoins des agriculteurs et des viticulteurs.

Les filières viticoles et agricoles, outre les ressources en emplois directs qu'elles représentent localement, constituent également une source de développement d'activités économiques et d'emplois induits dans divers domaines touchant les matériels et leur maintenance, la valorisation des produits primaires au sein de filières agroalimentaires ou l'agrotourisme, et l'oénotourisme. La conjonction entre la vocation viticole du village, la proximité d'un chapelet de villages voisins à l'identité viticole bien affirmée et la desserte optimale dont jouit la commune a d'ailleurs amené la création d'un pôle d'activités économiques induites par la viticulture et plus secondairement l'agriculture : vente de matériels agricoles et viticoles (dans la zone d'activité du village), caviste et négoce en vins, service d'offres de produits oénotouristiques... Le village offre une localisation qui apparaît très opportune pour l'accueil d'activités de services destinées à valoriser la filière viticole ainsi que son cadre et ses offres touristiques. Ces services sont orientés soit en direction des viticulteurs, des acteurs du tourisme et de la gastronomie ou bien directement offerts aux amateurs de vins.

2.2.2. Les entreprises artisanales et les petites entreprises

La commune comprend quelques entreprises localisées de façon diffuse dans le tissu bâti, dans le centre ancien ou dans le tissu diffus récent. La zone d'activité communale située à la sortie sud du village est tournée davantage vers le commerce, les services spécialisés et la gastronomie. Elle compte

également des activités tertiaires (maintenance d'appareillages optiques ou électroniques, agence comptable, ...) et des petites entreprises artisanales.

Le répertoire des entreprises faisait apparaître dans la commune 2 entreprises à caractère industriel et 6 entreprises de BTP.

2.2.3. Les activités de service et les commerces

Elles sont au nombre de 36 en 2013 dans le fichier Sirene des établissements de l'INSEE. Parmi elles, 15 sont classées comme commerces, avec d'une part quelques commerces de proximité (dépôt de pain, coiffeur), un pôle que l'on peut qualifier de spécialisé (localisé dans la zone d'activités) et une part d'établissements de vente de détail de vins. Notons également la présence d'artisans implantés dans le tissu urbain : atelier de tissage, électricien, menuisier, garage, spécialiste portes et fenêtres.

Les établissements implantés dans la zone d'activités méritent une mention spéciale : Armbruster (Kiriél) est un grossiste et détaillant d'articles utiles à la viticulture et d'articles de jardinage. La société Dolceo est quant à elle un revendeur de distributeurs cosmétiques (articles qu'utilisent les équipements collectifs publics ou privés, comme les hôtels-restaurants). Agri68 (groupe Haag) est spécialisée dans la vente et le négoce de matériel pour agriculteurs et viticulteurs. Géco est une entreprise de routage. Biokal est spécialisée dans le matériel de laboratoires et Ergobois est une entreprise de menuiserie-ébénisterie. Enfin, la société Altévic est un restaurant gastronomique (voir le chapitre sur le tourisme ci-dessous).

On peut mentionner pour compléter le tableau l'horticulture Burn pour voir se dégager un pôle de commerces spécialisés. L'horticulteur n'est quant à lui pas localisé dans la zone d'activités, mais en dehors du village, à quelques centaines de mètres de la sortie sud.

2.2.4. Tourisme

La commune est traversée par la route du vin, qui est l'un des grands labels touristiques de la Région Alsace. Elle adhère à l'office du tourisme du Pays de Rouffach, dont la promotion est tournée vers les vignobles et le vin, compte tenu de son territoire. Elle est placée à proximité d'attracteurs touristiques forts partageant le même produit touristique (remarquables paysages de vignobles, villages à fort patrimoine architectural, urbain et paysager, gastronomie et caves à vins), tels que Eguisheim et Guebenschwihr. Hattstatt est sur le chemin permettant de se rendre de l'un de ces villages à l'autre. Le village est en outre en situation, par sa proximité avec la D83, d'assurer un rôle de porte

d'entrée sur le vignoble et sur la route du vin. La commune est largement intégrée dans les différents circuits de découverte du vignoble proposés par l'Office du Tourisme.

En dépit de ces différents atouts, le village pâlit un peu de la comparaison avec ses voisins proches les plus attractifs. La D83, qui est un atout pour l'accessibilité, est en revanche un handicap pour l'image. Aucun établissement parmi les caves, producteurs ou restaurants présents n'est susceptible d'avoir sur l'image du village un effet « locomotive » qui permettrait d'en renforcer l'attractivité.

Aussi, les retombées touristiques marchandes peuvent-elles paraître modestes : quelques cavistes et deux restaurants peuvent tirer profit de leur localisation sur la route du vin. Significativement, le seul établissement digne d'être qualifié de gastronomique (l'Altévic) est très atypique, puisqu'il s'est implanté dans la zone d'activités du village, dans une construction contemporaine dépouillée de tout folklore, et en rupture manifeste vis-à-vis de l'Alsace-cliché. A noter que cet établissement possède un établissement secondaire, orienté traiteur dans le vieux village de Hattstatt. Avec un potentiel d'attractivité fort, l'établissement de la zone d'activité de Hattstatt se place dans une stratégie d'offre gastronomique, qui peut profiter à l'image du village.

Le développement touristique présente certainement des potentialités dans ce village qui dispose d'atouts. Les investissements en faveur du développement touristique doivent toutefois rester mesurés, car les potentialités restent dans le registre des complémentarités à apporter aux proches pôles touristiques dotés d'un pouvoir d'attraction supérieur.

2.2.5. Tissu associatif

Le village compte une dizaine d'associations.

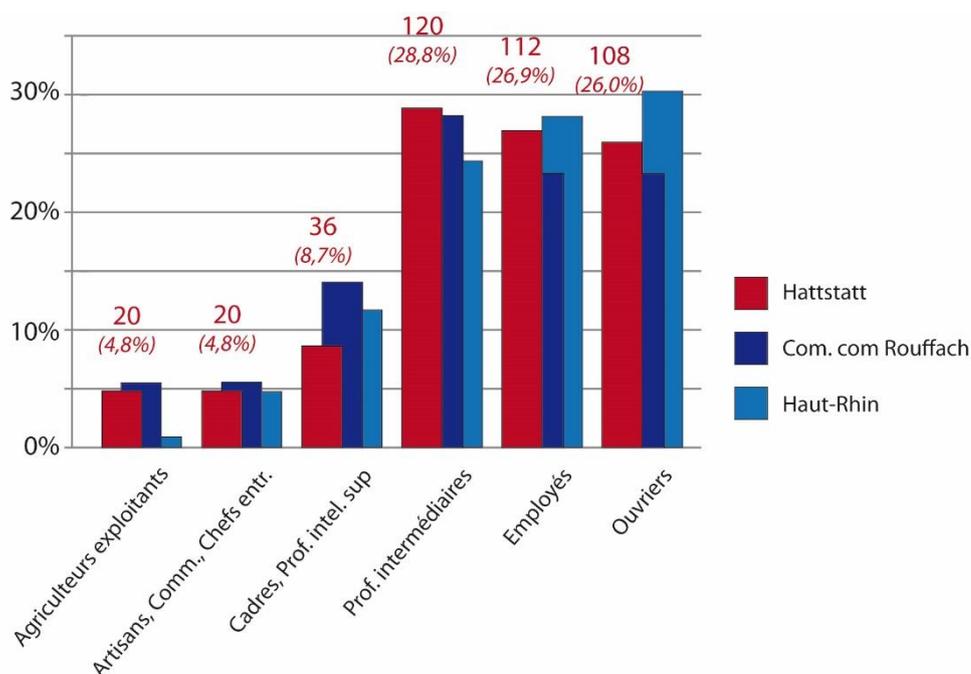
Association sportive	Syndicat Viticole
Amicale des Sapeurs Pompiers	Office municipal des sports, de la culture et des loisirs
Anciens Combattants	Association « Les Petits Loups »
Chorale Sainte-Cécile	Syndicat des Sapeurs-Pompiers de Gueberschwihr et de Hattstatt
Gymnastique Volontaire	Club « âge d'or de la Cité des Seigneurs »

Source : Mairie de Hattstatt

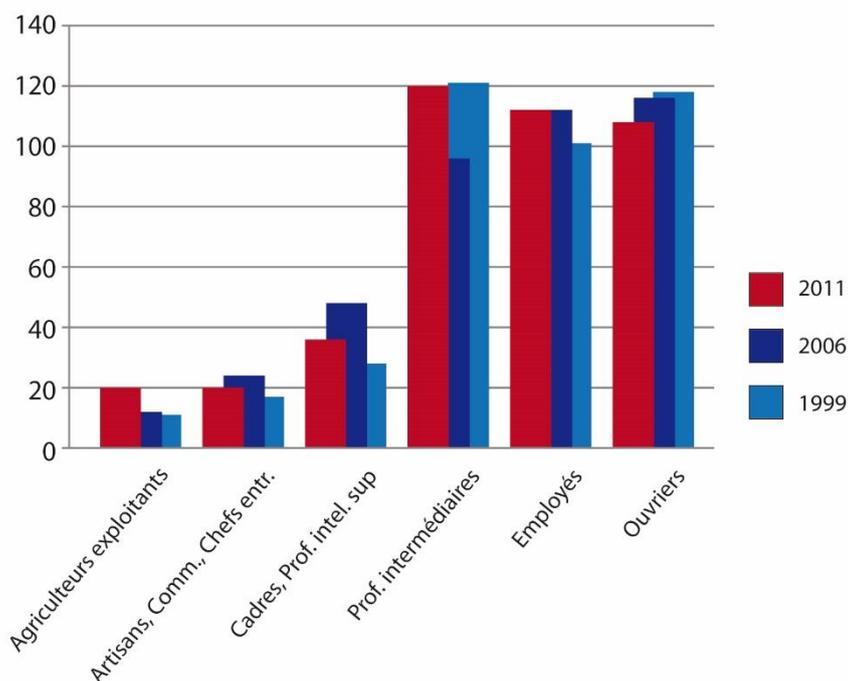
2.2.6. Les catégories sociales des actifs résidents

Elles sont le reflet des vocations assurées par la commune :

- d'un côté, les agriculteurs exploitants constituent sans surprise une spécificité de ce territoire viticole, particularité très visible et partagée avec l'ensemble du Pays de Rouffach ;



Catégories sociales de la population – INSEE RGP 1999-2011 – Expl. complémentaire



Catégories sociales de la population – INSEE RGP 1999-2011
Expl. Complémentaire

- la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est représentée dans les mêmes ordres de grandeur qu'aux autres échelles de comparaison, Pays de Rouffach et Département.
 - Ces deux dernières catégories constituent dans une certaine mesure un reflet du tissu économique de la commune, qui se répercute sur certaines catégories sociales représentées parmi les actifs résidents.

L'attractivité résidentielle est davantage représentée par les autres catégories d'actifs, qui travaillent en majorité en dehors de la commune :

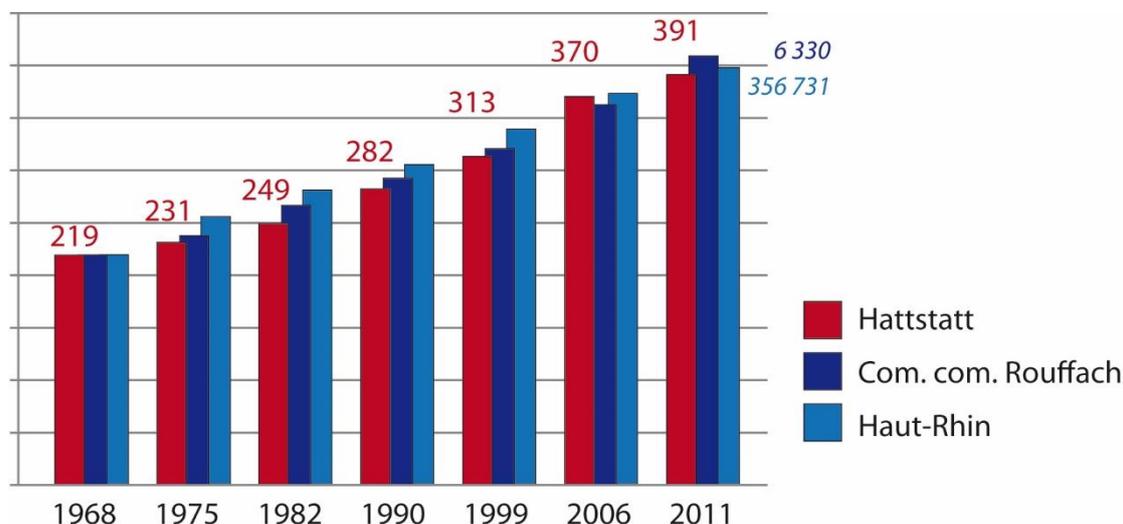
- moins de cadres et professions intellectuelles supérieures, alors qu'il s'agit d'une catégorie qui semble pourtant apprécier l'offre résidentielle des autres villages du vignoble ;
- un peu plus de professions intermédiaires (techniciens qualifiés...), employés et ouvriers.

Le profil social de la commune montre en fait une attractivité résidentielle qui semble s'exercer de préférence sur les classes moyennes et populaires.

2.3. Logement

2.3.1. Croissance du parc de logements

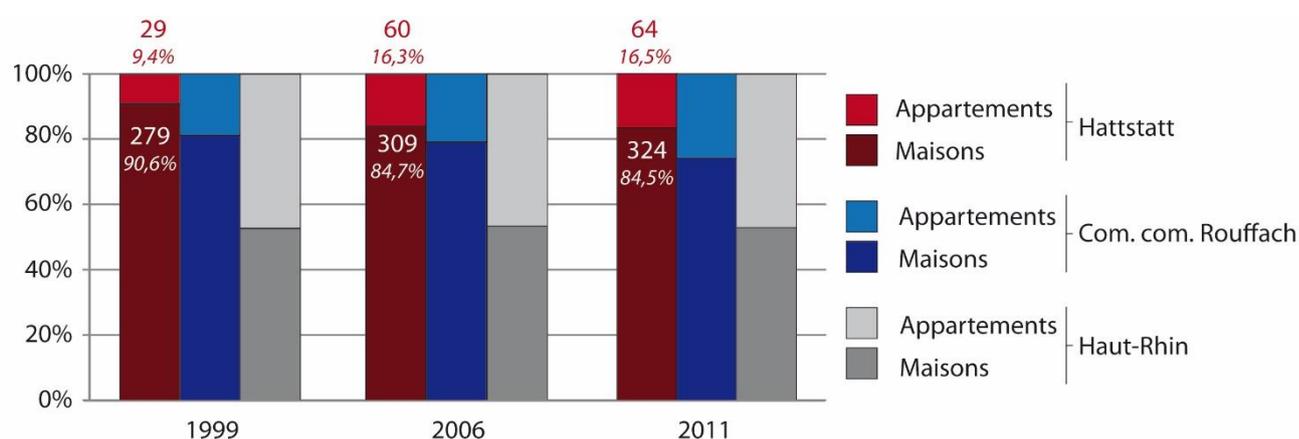
Le parc de logements de Hattstatt comprend 391 logements en 2011. Il a progressé entre 1968 et 2011 sur un rythme très comparable à celui caractérisant l'ensemble du département. Le retard pris dans les années 70, 80, et 90 a été presque totalement rattrapé au début des années 2000.



Croissance du parc de logements - INSEE – RGP 1968-2011 – Expl. principale

L'accroissement du parc s'est en revanche considérablement ralenti après 2006.

D'abord composé presque exclusivement de maisons individuelles, le parc se diversifie peu à peu entre 1999 et 2011. En 2011, 16,5% des logements sont compris dans des immeubles collectifs. Entre 1999 et 2011 leur nombre a doublé.



Structure du parc - INSEE – RGP 1999-2011 – Expl. principale

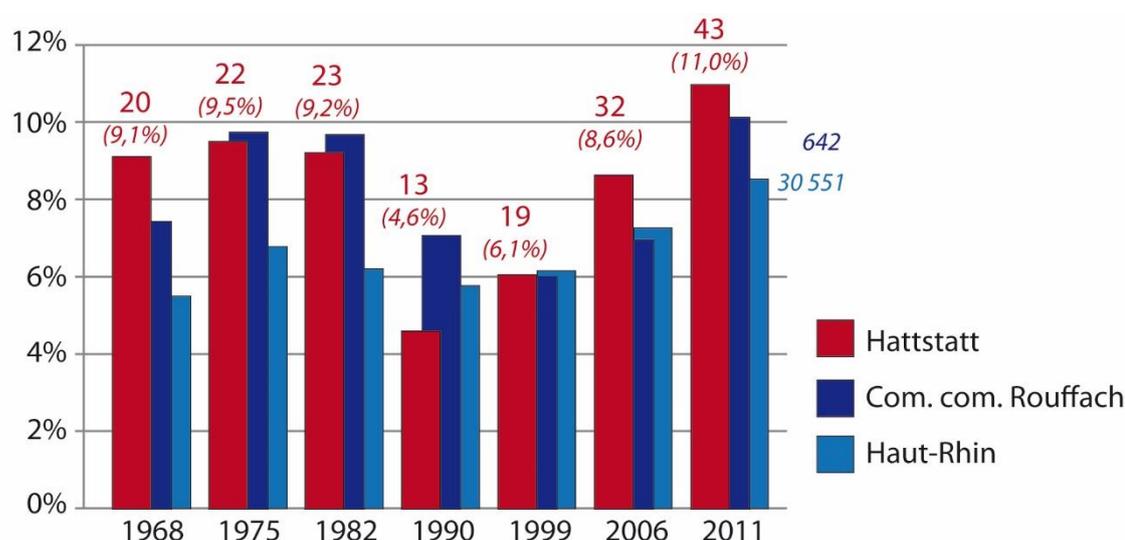
Sur l'ensemble du parc, 337 logements seulement sont occupés à titre de résidences principales, ce qui signifie que 52 logements (soit 13,8% du parc) ne sont pas occupés comme tels.

	Résidences principales		Résidences secondaires ou occasionnelles		Logts vacants		Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Hattstatt	337	86,2%	11	2,8%	43	11,0%	391
C. C. Rouffach	5 324	84,1%	364	5,7%	642	10,1%	6 330
Haut-Rhin	316 991	88,9%	9190	2,6%	30 551	8,6%	356 731

Composition du parc de logements en 2011 – INSEE – RGP 2011 – Expl. principale

Le recensement ne fait état que de 11 logements occasionnels et résidences secondaires, ce qui correspond à la moyenne départementale et situe Hattstatt assez loin en-dessous du Pays de Rouffach dans son ensemble (5,7%). Le parc vacant est quant à lui évalué par le recensement de l'INSEE de 2011 à 43 logements, soit 11% du total du parc, ce qui constitue un taux que l'on peut qualifier d'élevé. Il convient toutefois de relativiser cet indicateur,

dans la mesure où il n'est que légèrement supérieur à celui caractérisant l'ensemble du Pays de Rouffach, lequel présente un parc de 642 logements vacants au total, soit 10,1% de l'ensemble du parc.



Parc de logements vacants – INSEE – RGP 1968-2011 – Expl. Principale

2.3.2. Le parc de logements vacants

L'examen du parc vacant selon la date de construction permet de confirmer que c'est bien le parc ancien qui est principalement concerné, avec un taux de vacance de 14%. Les logements plus récents sont affectés d'un taux de vacance bien plus normal, dans l'ordre de grandeur des moyennes départementales.

Logements vacants	Nbre de logts	% de vacance
Construits avant 1946	20	14,1%
Construits entre 1946 et 1989	12	8,5%
Construits après 1989	7	7,2%
Ensemble	39	10,2%

INSEE RGP 2012 - Tableaux détaillés – logements construits avant 2010 par type, catégorie et époque d'achèvement de la construction

Afin de compléter l'approche statistique, une approche sommaire de terrain a été réalisée pendant l'été 2015, puis confrontée aux avis des membres de la commission d'urbanisme du village. Cette approche a permis de dénombrer :

- 8 maisons manifestement vacantes
- 5 maisons non habitées car en chantier de réhabilitation
- 5 maisons en vente.

Plusieurs maisons apparaissant soit vétustes soit faiblement entretenues mais néanmoins occupées ont par ailleurs également été dénombrées.

Au total, la conclusion tirée de cette approche est la suivante :

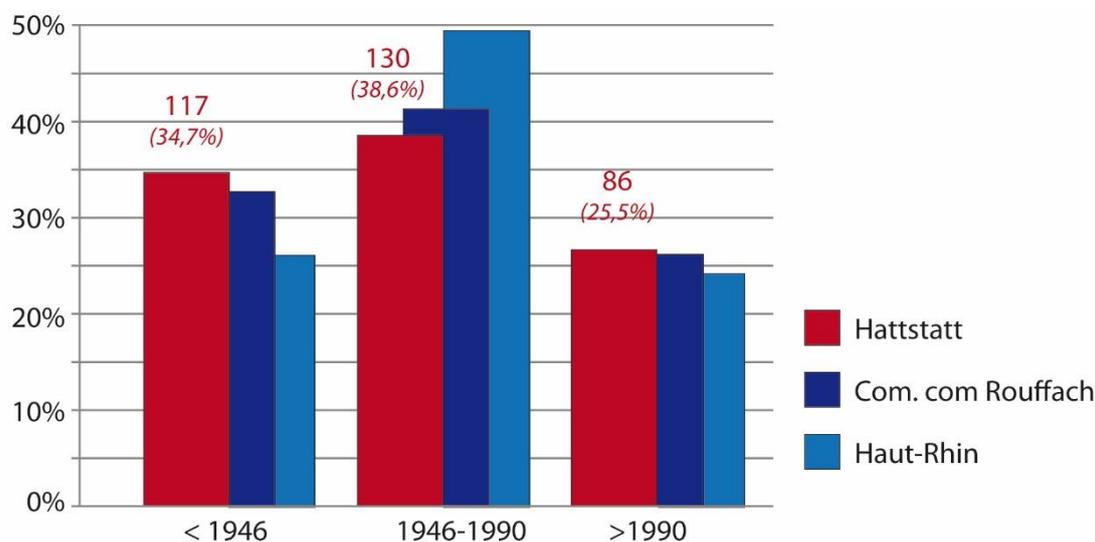
- 13 maisons ont été trouvées effectivement vacantes par une simple approche de terrain prenant en compte l'aspect extérieur des maisons, ce qui rend le chiffre de l'INSEE de 20 logements en 2011 tout à fait crédible, d'autant que les ventes sont également susceptibles d'occasionner des périodes de vacance plus ou moins longues. Toutefois, 5 de ces maisons vides sont en fait des maisons en chantier de réhabilitation. Enfin, le nombre de maisons en vente promet certainement l'ouverture de quelques nouveaux chantiers, alors qu'un gisement de maisons en mauvais état voire vétuste existe encore par ailleurs ;
- un nombre important de maisons anciennes vacantes signifie généralement un nombre élevé de logements retirés du marché ou trop inadaptés pour être habités. En revanche, une dynamique d'actualisation du parc vétuste est d'ores et déjà engagée au sein du village ancien, et les constats sur le terrain apparaissent prometteurs dans ce sens ;
- les constructions retirées du marché des résidences principales en raison de leur trop faible dimension ont toujours la possibilité de faire l'objet d'une transformation en vue d'une location saisonnière ou touristique.

2.3.3. L'âge du parc de logements

Le parc de logements est en majorité un parc d'après-guerre. En revanche, la part de logements construits avant 1946 représente près de 35% de l'ensemble du parc, proportion nettement supérieure à la moyenne départementale et, de façon un peu plus étonnante, supérieur à la moyenne des communes du Pays de Rouffach. Cette donnée permet de prendre conscience de l'importance du parc ancien dans la commune, avec la part de difficulté que cela peut entraîner (logements inadaptés, problèmes d'inconfort ou de vétusté, besoins élevés de réhabilitation et de mise aux normes...) et la part d'avantages (dimension patrimoniale, attractivité et identité villageoises).

Le parc construit entre 1946 et 1990 est représenté dans la commune en proportion significativement plus faible qu'ailleurs, ce qui montre que le village s'est trouvé dans un premier temps à l'écart du mouvement de périurbanisation.

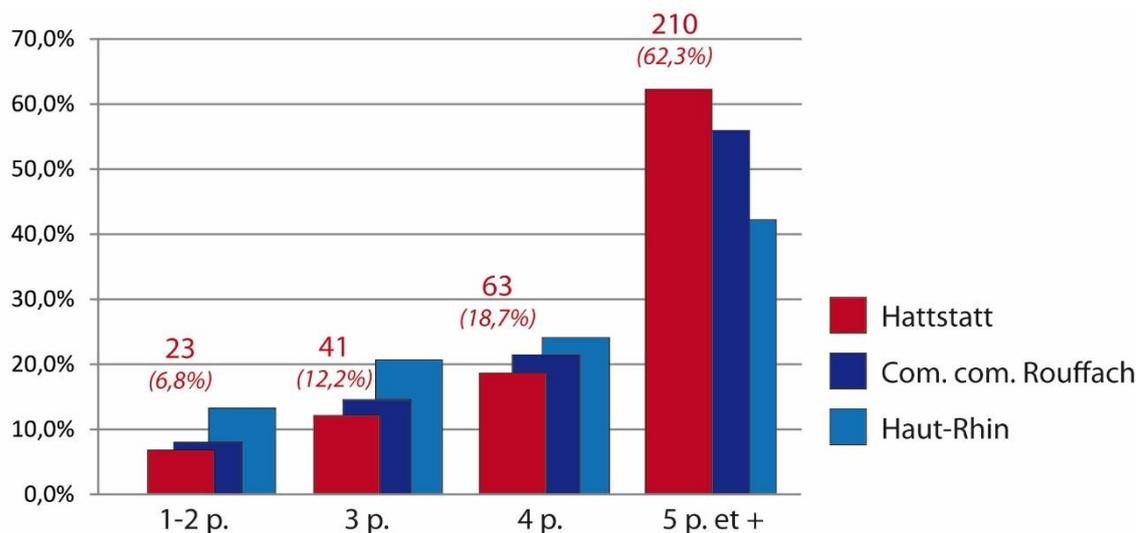
Le parc plus récent (après 1990) montre en revanche une légère sur-représentation, ce qui montre bien le « rattrapage » réalisé pendant la période récente (lotissements et collectifs).



Les logements selon leur année de construction – INSEE - RGP 2011 – Expl. Principale

2.3.4. Les tailles de logements

Au total, comme on peut s’y attendre s’agissant d’un parc résidentiel villageois composé pour l’essentiel de maisons individuelles, ce sont les grands logements (5 pièces et plus) qui se trouvent les plus représentés (deux tiers du parc environ).



Structure du parc de logements selon leur taille – INSEE – RGP 2011. Expl. principale

Le profil résidentiel est bien conforme à ce que l'on peut attendre dans un village du vignoble alsacien. Une part de logements locatifs de dimension variée reste néanmoins à produire de façon mesurée afin de répondre à la diversité de la demande de logements, notamment pour des personnes isolées ou des jeunes ménages qui, pour une raison ou une autre souhaitent maintenir leur lieu de vie à Hattstatt.

2.3.5. Production de logements neufs

Afin d'apprécier la dynamique de production de logements neufs, les données du fichier SITADEL (Données collectées à partir des demandes de permis de construire) ont dans un premier temps été sollicitées. Il est apparu que ces données présentaient des anomalies, dont en particulier une sur-représentation des logements individuels groupés. Il a finalement été choisi de leur préférer les données Permis de Construire recueillies en Mairie.

Données 2000-2014 – logements commencés

Maisons individuelles	34
Logements individuels groupés	16
Logements immeubles collectifs	18
Ensemble	68

Dossiers Permis de construire – Mairie de Hattstatt

La production 2000-2014 a été de l'ordre de 68 logements, soit en moyenne 4,6 logements par an.

Cette production est seulement pour moitié consacrée aux maisons individuelles. L'autre moitié correspond en fait à des formes alternatives aux pavillons individuels et se distribue en deux groupes quasiment équivalents en nombre de logements : maisons individuelles groupées d'un côté, et logements en immeubles collectifs de l'autre. Dans un espace où il importe, d'un côté de préserver le vignoble, et de l'autre de respecter les bassins d'épanchement des crues, ces formes d'habitat permettent de répondre aux besoins tout en réduisant la consommation foncière.

2.3.6. Bilan de la construction neuve

Quel a été l'impact de la production de logements neufs sur l'évolution du parc de logements ?

La production de logements neufs a été entre 2000 et 2011 de 68 logements (pas de nouveau logement commencé en 2012, 2013 et 2014). Pendant la même période, le parc de logements a augmenté un peu plus si l'on en croit

les données du recensement. On peut interpréter ces données, avec des réserves quant à leur fiabilité étant donné le faible échantillon dont on parle, de la manière suivante :

- il y a eu production de logements par d'autres moyens que la construction neuve (réaménagement de dépendances, aménagement sous combles, division de logement existant...) ;
- peu (ou pas) de logements ont à l'inverse été détruits, nécessitant leur remplacement par de nouveaux logements.

	Prod. logts neufs (Permis de construire)	Evol. Parc logts	Evolution résidences principales	Evolution logts vacants et rés. secondaires
	2000 - 2011	1999 – 2011 (INSEE-RGP)		
Hattstatt	68*	+78	+44	+34
C. C. Rouffach	1 287**	+1 368	+898	+470
Haut-Rhin	53 780***	+52 618	+41 046	+11 573

Sources : INSEE : RGP 1999-2011 – Permis de construire

* Permis de construire – relevé en Mairie

** Extrapolation d'après les données du fichier SICLONE 2002-2011

*** Données du fichier SICLONE 2000-2011

En revanche, l'effort de construction de logements neufs n'a permis pendant la période d'augmenter que de 44 logements le parc des résidences principales. Cela signifie qu'un logement neuf sur trois a servi à remplacer un logement retiré du marché des résidences principales : il s'agit là de logements transformés en résidences secondaires d'un côté, mais surtout, de logements vacants.

2.4. Equipements, services et espaces publics

2.4.1. Equipements et effectifs scolaires

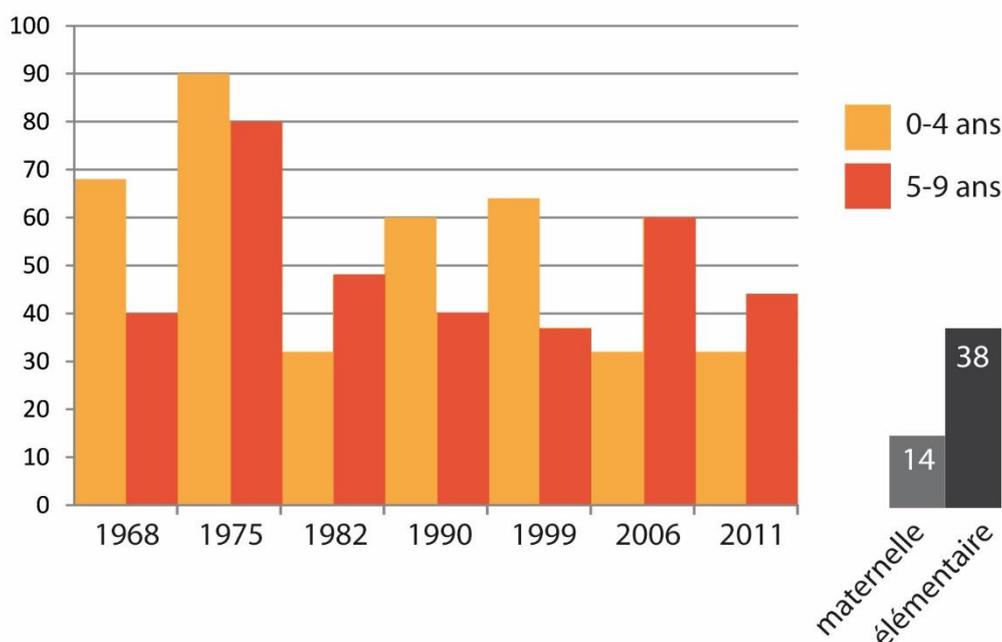
Hattstatt dispose d'une petite cité scolaire regroupant écoles maternelles et primaires. Les effectifs pour l'année scolaire 2014-2015 étaient de 52 élèves en tout, dont 14 en cours préélémentaires et 38 élèves répartis en deux classes de cours élémentaire.

Les équipements existants sont suffisants et leurs capacités d'accueil compatibles avec les évolutions démographiques envisagées pour la commune.

La commune ne dispose pas de service d'accueil périscolaire sur son territoire. Un équipement intercommunal est en service sur le territoire de Guebenschwihr pour l'accueil des enfants y compris pendant les vacances scolaires.

La commune est localisée dans le périmètre scolaire du Collège Jean Moulin de Rouffach, localisé à environ 8 km. L'offre de scolarité s'agissant des classes de lycées est représentée par les lycées agricoles de Rouffach et de Wintzenheim, et par une large offre d'établissements d'enseignement général, professionnel ou technologique localisés à Colmar et Ingersheim.

La commune est desservie par le service de ramassage scolaire assuré par les cars de la Région Grand-Est.



2.4.2. Equipements sportifs

La commune dispose de deux terrains de sport en plein air, situés de l'autre côté de la D83 par rapport au village. Le site est équipé de vestiaires. La commune dispose encore d'un terrain en plein air de basket-ball localisé dans le village à proximité du groupe scolaire. Il n'y a pas d'autre projet d'équipement sportif à l'échelle communale.

2.4.3. Transports en commun

Deux types de desserte sont accessibles :

- d'un côté, la desserte assurée par la ligne régulière du Conseil Départemental Colmar-Guebwiller. Hattstatt est desservie par 4 arrêts. La commune est située à environ 10 mn de la gare SNCF de Colmar ;
- d'un autre côté, la desserte assurée par la proche gare SNCF de Herrlisheim. Comparée à la desserte car, la gare de Herrlisheim est un peu plus éloignée (2,5 km à partir du cœur de Hattstatt). En revanche, la fréquence et l'amplitude de service sont nettement supérieures. La gare de Colmar est à environ 5 mn. Par ailleurs, la gare de Herrlisheim ne dispose pas de parking à vélo sécurisé. L'accessibilité vélo depuis Hattstatt-Obermorschwihr ne semble de son côté pas avoir fait l'objet d'une attention particulière, alors qu'un parcours sûr et direct, alternatif aux axes de déplacement voitures les plus circulés, pourrait facilement être favorisé.

2.4.4. Services de proximité

Le village dispose de quelques services de proximité : dépôt de pain et coiffeur. Si quelques services complémentaires sont accessibles dans le cercle de villages proches (comme par exemple une pharmacie et un cabinet médical à Gueberschwihr), c'est bien davantage à Colmar et Rouffach que sont localisés les pôles de services diversifiés, couvrant l'éventail des besoins quotidiens (commerces de détail et services de soins). Le pôle de grande distribution commerciale de Colmar sud, localisé route de Rouffach, est à 7 km seulement. Mais c'est plutôt au centre-ville de Colmar ou à Rouffach que les clients du TER chercheront à se rendre pour un besoin touchant l'offre

commerciale, en voiture c'est plutôt à l'Hyper U de Colmar et à l'Intermarché de Rouffach que les habitants de Hattstatt se rendront.

2.4.5. Espaces publics

Une typologie sommaire des espaces publics permet d'en distinguer plusieurs types :

a. la rue du Maréchal Leclerc (D121), correspond à la rue principale traversant le village. Elle comprend deux types de segments assez dissemblables. D'un côté, un segment correspondant à la traversée du village historique, de section irrégulière, caractérisé par son parcours sinueux et ses resserrements. De l'autre, le reste de la traversée de la commune par la D121, qui est de section plus large, plus régulière et moins sinueuse ;

b. les places et placettes jalonnant la rue du Maréchal Leclerc. L'espace le plus représentatif est la place triangulaire devant la mairie. Cette espace est traité en terre stabilisée. Il est utilisé la plupart du temps en parking. Il sert de lieu central à l'occasion du Floh Marik (marché aux puces) qui se tient chaque année au mois de juillet. Les autres espaces les plus significatifs sont :

- le square localisé à l'entrée nord du vieux village ;
- quelques espaces localisés dans le vieux village en marge de la chaussée, dont les plus représentatifs sont la place de la fontaine Sainte-Colombe, située au départ de la rue du Bourgrain, et la place de la fontaine de Bâle, rue du Maréchal Leclerc.

Les espaces bâtis plus récents sont dépourvus de place, placette et square ;



Voies publiques et espaces publics – document ADAUHR - DGI

c. les ruelles secondaires et les impasses du vieux village. Leur physionomie les distingue en raison de leur étroitesse, qui interdit à quelques rares exceptions près, la possibilité de stationnement, ce qui contribue considérablement à l'attrait de leur découverte par les promeneurs. Une partie de la rue de la Croix est pavée ;

d. les voies de desserte des quartiers résidentiels récents, qui se divisent en deux catégories :

- d'un côté, les voies qui ont pris appui sur les anciens chemins d'accès au vignoble : leur tracé conserve leur marque traditionnelle, tout en courbes épousant les mouvements du terrain. Elles se distinguent des ruelles du vieux village par une section plus large ;
- d'un autre côté, les voies créées pour assurer l'extension récente du village, au tracé en règle générale plus rectiligne.

2.4.6. Capacités de stationnement

Les besoins en stationnement sont générés par les équipements publics existants dans la commune (mairie, groupe scolaire), par les différents commerces localisés de manière diffuse dans le village (outre les services de proximité, il faut également compter les commerces davantage liés au tourisme et au vin ainsi que les restaurants), et par les activités localisées

dans la zone d'activité communale (un restaurant, des commerces et des services), sans oublier les besoins liés à l'activité de l'horticulteur implanté sur le ban de la commune. Parmi ces divers établissements, seuls ceux implantés dans la zone commerciale et l'horticulteur disposent de parkings alloués. Les autres mobilisent les espaces de stationnement de l'espace public, c'est à dire pour l'essentiel des places de stationnement disponibles rue du MI Leclerc. A ces places s'ajoutent celles disponibles (une trentaine environ) sur la place devant la mairie.

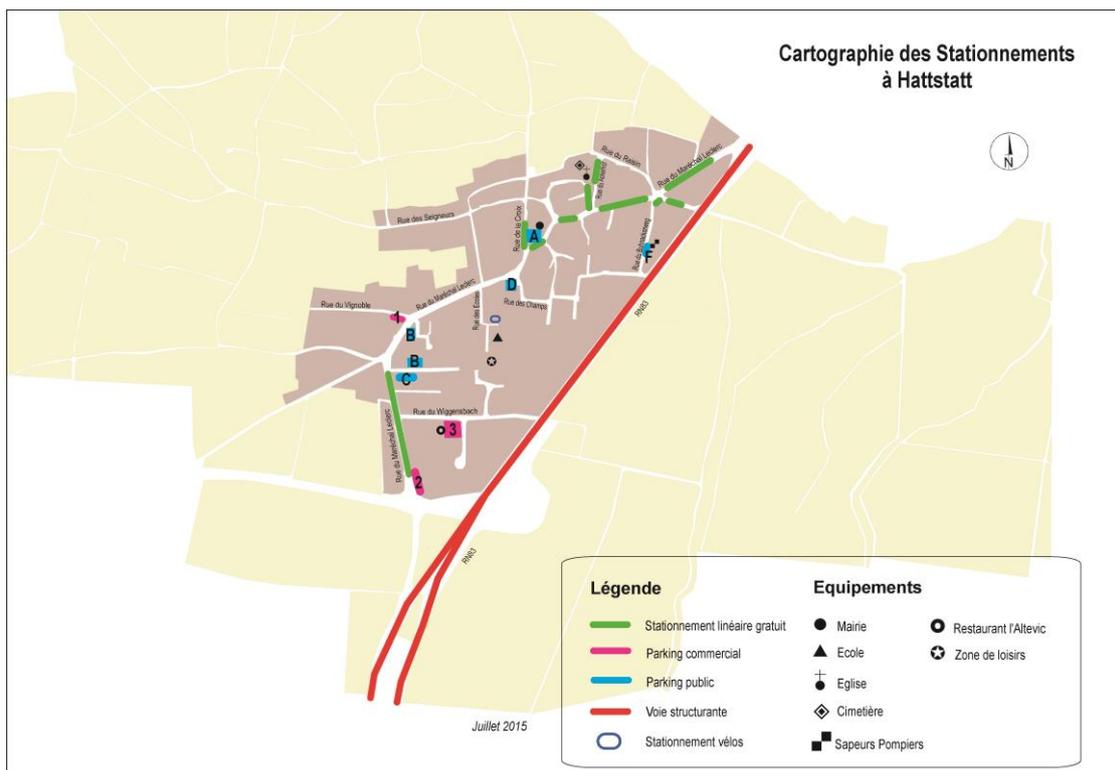
Quelques places ont été aménagées dans deux petits parkings localisés l'un rue Ackerhof, à proximité de l'église Sainte-Colombe, l'autre à l'entrée de la rue des vergers, dans la partie sud du village. La rue du MI Leclerc comporte dans sa moitié nord et à sa sortie sud plusieurs places matérialisées. Pour le reste de la traverse villageoise, la configuration de l'espace public réserve suffisamment de possibilités de stationnement pour assurer la desserte des services et activités, le stationnement n'étant par ailleurs pas règlementé.

La configuration des espaces publics ne donne guère la possibilité à de nombreux résidents d'utiliser l'espace public pour leur stationnement, ce qui explique les choix réglementaires du POS en la matière. Aussi, les habitants ont-ils pour habitude d'utiliser les possibilités de stationnement existantes dans l'emprise des propriétés privées, en particulier dans les ruelles du vieux village où les stationnements résidentiels ne sont guère généralisables sans empêcher la circulation. A tel point que l'espace public est dans son ensemble remarquablement peu encombré par les véhicules en stationnement, ce qui apporte une qualité certaine à la physionomie des lieux.

	Places gratuites	Dont réservées personnes handicapées
Stationnement rues	66	0
Parkings commerces	28	1
Parkings publics	45	4
Ensemble	139	5

Enquête ADAUHR - 2015

Au total, le bilan des capacités de stationnement automobiles s'élève à 139 places. Par ailleurs, aucun équipement spécifique n'a été diffusé au sein de l'espace public pour le stationnement des vélos, sans que cela doive être ressenti pour autant comme une carence par les usagers, compte tenu des pratiques existantes.



Enquête ADAUHR - 2015

La pratique du covoiturage dans le secteur des villages viticoles du Pays de Rouffach se manifeste par le développement de pratiques de stationnement spontanées à proximité de l'échangeur situé à la sortie sud du village. Le site peut concerner des usagers des villages de Hattstatt et de Gueberschwihr principalement, plus marginalement des habitants de Herrlisheim-près-Colmar, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen. Cette pratique permet de proposer l'aménagement d'un petit parking destiné aux covoitureurs à proximité de l'échangeur et du côté ouest de la D83. Un tel équipement aurait pour effet d'offrir un site adapté à l'usage des covoitureurs actuels et d'offrir un signal incitatif destiné à renforcer et développer cette pratique.

2.4.7. Parcours cyclable

La route des vins, route touristique desservant et traversant le village, est également le support d'un parcours cyclable, emprunté par l'Eurovéloroute n°5 (Londres-Brindisi), qui correspond aussi à l'itinéraire dessiné par la véloroute du vignoble d'Alsace. Ce parcours est connecté au réseau d'itinéraires cyclables du Haut-Rhin, notamment à Obermorschwihr par la D1, qui permet d'ailleurs l'interface vélo/TER en gare de Herrlisheim. Si le niveau de trafic routier est compatible avec la sécurité de la pratique du vélo sur cette route à Hattstatt, le parcours emprunte la voirie départementale sans aménagement spécifique en faveur du vélo.

Le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon projette de prescrire de son côté l'aménagement le long de la Lauch d'un parcours cyclable empruntant les chemins parallèles à la rivière.

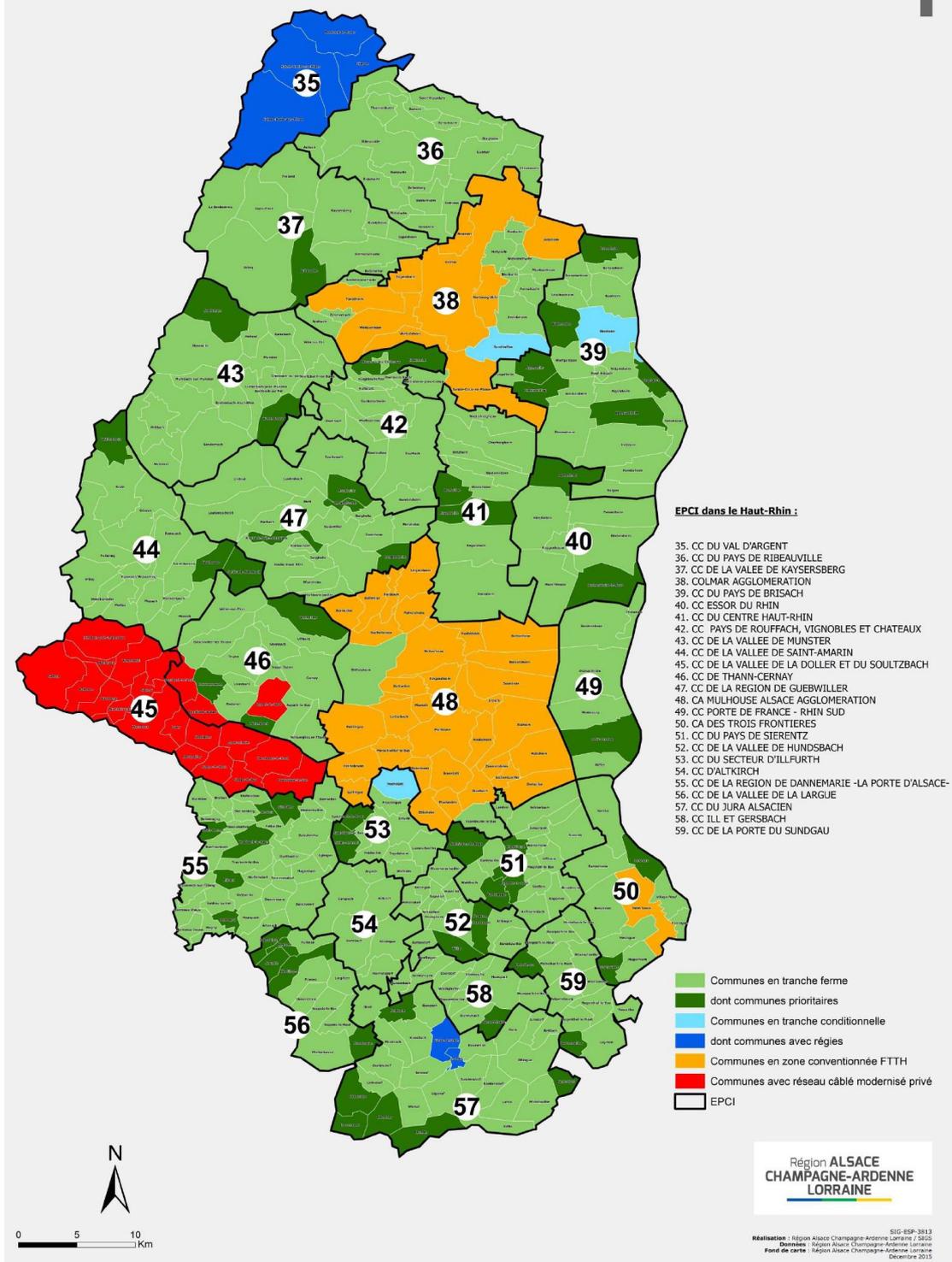
2.4.8. Aménagement numérique du territoire

La carte de déploiement du très haut-débit (THD) dans le Haut-Rhin figure en page suivante.

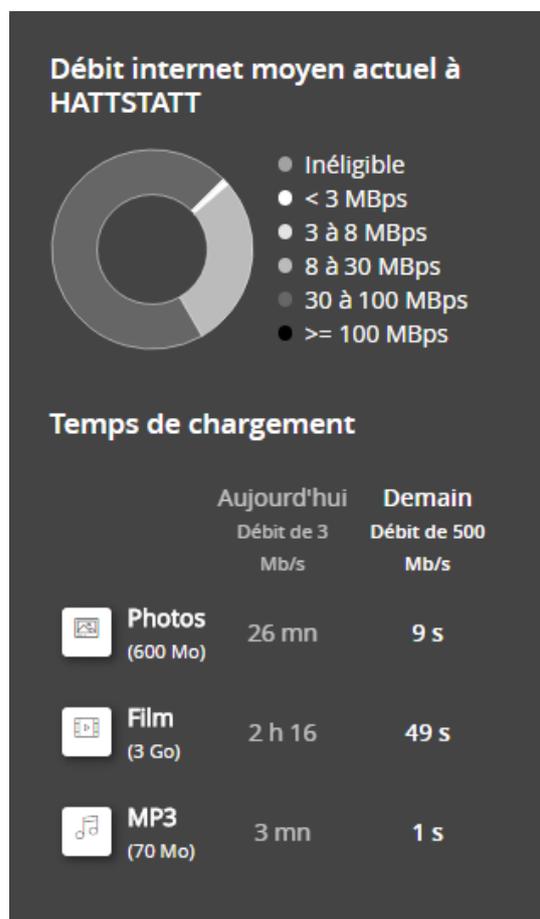
Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) fixe un objectif général d'accès au THD pour toutes les communes alsaciennes situées hors des périmètres d'investissement des opérateurs (à savoir sur le Haut-Rhin, les agglomérations de Colmar et Mulhouse ainsi que de la ville de Saint-Louis) par la création d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé THD Alsace.

Phase de déploiement du projet THD en Alsace

Département du Haut-Rhin

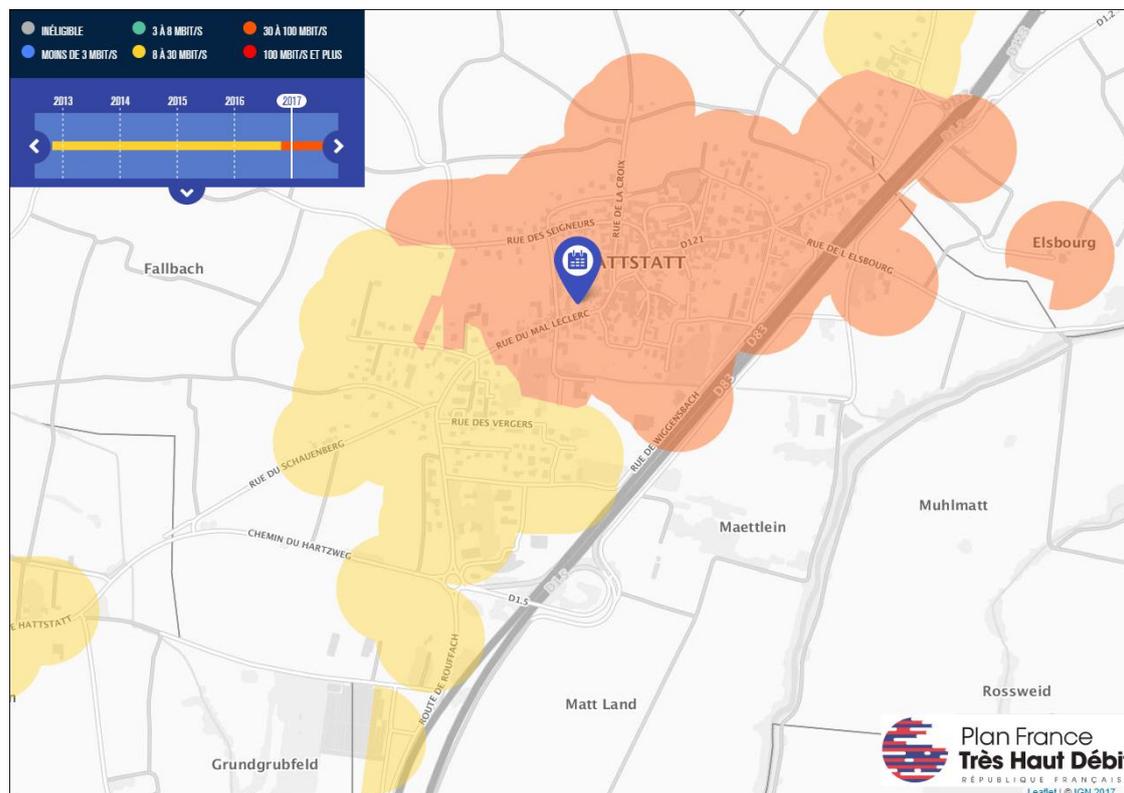


A Hattstatt, le début des études et des travaux pour le déploiement de la fibre est prévu pour Janvier 2018.



Source : rosacefibre.fr

En complément des données précédentes, la carte suivante indique les débits internet moyen actuel dans la commune :



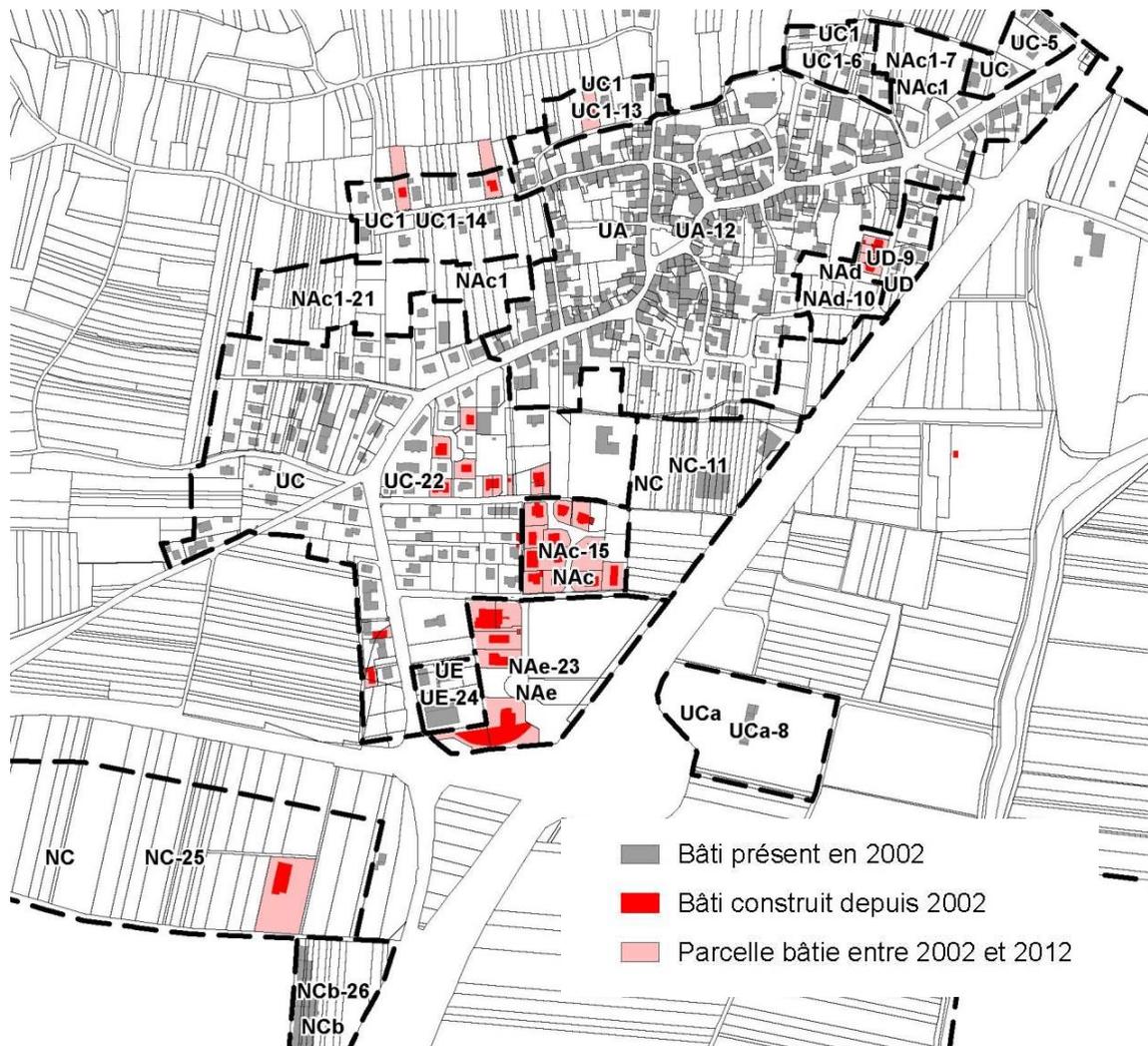
2.5. Dix ans de consommation foncière

Le code de l'urbanisme a progressivement mis l'accent sur les enjeux d'aménagement et de développement liés à l'utilisation de la ressource foncière. Convertir le terrain agricole ou les espaces naturels en espaces urbanisés est longtemps demeuré la solution la plus simple et la plus rapide pour répondre aux besoins de construction neuve.

C'est ainsi qu'à population et activité équivalentes, les espaces urbanisés ont mobilisé des surfaces de plus en plus étendues et de moins en moins densément occupées, provoquant un phénomène généralisé d'étalement urbain. Par ailleurs, les surfaces ainsi conquises au profit des espaces urbanisés ont réduit les espaces agricoles, et ont parfois détruit les espaces naturels, provoquant des atteintes irréversibles aux ressources naturelles. C'est pourquoi une réelle surveillance de l'utilisation de la ressource foncière est désormais nécessaire afin de maîtriser les phénomènes d'étalement urbain et d'éviter de gaspiller l'espace disponible.

La consommation foncière correspond aux surfaces de terrain utilisées pour répondre aux besoins de constructions nouvelles. Elle comprend :

- le foncier mobilisé au sein de l'enveloppe urbaine existante pour réaliser des constructions nouvelles, avec pour effet de densifier le tissu urbain existant ;
- le foncier mobilisé en dehors de la tache urbaine existante, sous la forme d'opérations d'aménagement, avec pour effet l'extension du tissu bâti, généralement au détriment d'espaces naturels ou agricoles.



Evolution constructions 2002 – 2012 – Document ADAUHR - DGI

Afin d'approcher la consommation foncière, sont comptés dans les surfaces consommées non seulement les surfaces artificialisées par l'emprise des constructions réalisées, mais tout l'ensemble de la surface appartenant à la parcelle bâtie. Il est pour cette évaluation dans un premier temps nécessaire d'identifier l'ensemble des parcelles non bâties, puis d'identifier celles parmi les parcelles non bâties ayant fait l'objet d'une construction. Ainsi, les parcelles déjà bâties faisant l'objet d'un ajout de construction ne sont pas comptées, même partiellement, puisqu'on considèrera leur foncier comme déjà consommé.

A Hattstatt, pendant la période 2002-2012, la consommation foncière peut être évaluée à 2,54 ha.

	Surf. en ares	%
Parcelles comprises dans la tache urbaine (zones U)	58,13	22,9%
<i>Dont habitat (UA, UB, UC, UD)</i>	<i>57,80</i>	<i>22,8%</i>
<i>Dont activités (UE)</i>	<i>0,33</i>	<i>0,1%</i>
Parcelles en extension urbaine (zones NA)	171,40	67,5%
<i>Dont : habitat</i>	<i>91,45</i>	<i>36,0%</i>
<i>Dont : activités</i>	<i>79,95</i>	<i>31,5%</i>
Surfaces artificialisées hors tache urbaine	24,33	9,6%
Surfaces bâties (prise en compte de la seule emprise bâtie)	3,08	1,2%
Prise en compte de la part de parcelle artificialisée	21,25	8,4%
Consommation foncière totale	253,86	100,0%

Bilan de la consommation foncière – 2002 – 2012 – Données cadastre (DGI)

Cette surface se décompose en :

- surfaces utilisées à des fins principales d'habitation :
 - 0,58 ha au sein de l'enveloppe urbaine existante,
 - 0,91 ha en extension de l'enveloppe urbaine,
 soit 1,49 ha au total, ou encore 14,9 ares par an. En fait, il s'agit d'un niveau de consommation que l'on peut qualifier de modéré, eu égard au rythme de construction observé pendant la même période. Cela tient à la création à partir de la fin des années 1990 et du début des années 2000 de logements sous des formes alternatives à la maison individuelle : construction d'immeubles collectifs, création de logements par réhabilitation immobilière, réalisation de maisons individuelles groupées ;

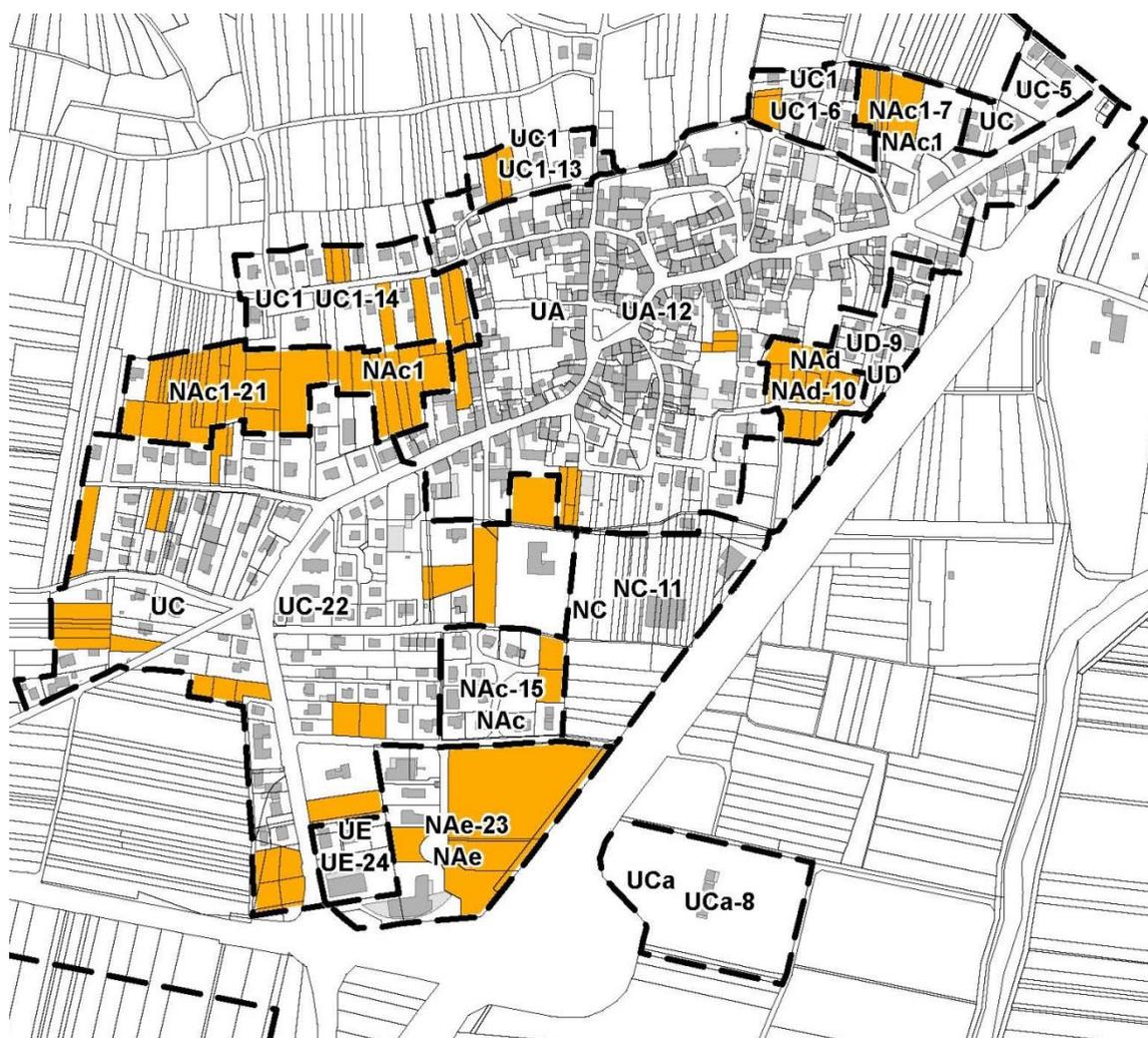
- surfaces utilisées pour l'accueil d'activités :
 - 0,80 ha en zone d'activité (zone d'activité « espace vignoble ») ;
 - 0,24 ha à l'extérieur de l'enveloppe urbaine, pour l'essentiel utilisés pour l'établissement d'horticulture,
 soit 1,04 ha au total, ou encore 10,4 ares par an. Cette consommation est à prendre en considération en même temps que le développement et la valorisation des activités, avec comme critère d'appréciation la proximité de la desserte routière d'une part et la bonne intégration de la zone dans l'enveloppe urbaine du village.

2.6. Potentiel foncier

Potentiel foncier brut – POS :

La carte des parcelles non bâties fait apparaître l'ensemble des disponibilités foncières susceptibles d'être urbanisées. Sont ici prises en compte les parcelles comprises dans le périmètre du Plan d'Occupation des Sols en vigueur (parcelles localisées en zones U -zone urbaine- ou en zone AU zone non viabilisée à urbaniser-).

Les parcelles non bâties localisées en zone U sont, sauf disposition motivée destinée à limiter ou interdire leur constructibilité, urbanisables dès lors qu'elles bénéficient d'un accès à la voirie publique. Entrent tout particulièrement dans cette rubrique les « dents creuses » localisées rue du Schauenberg, rue du MI Leclerc (sortie sud), rue du muscat, rue du vignoble, rue des vergers, rue des seigneurs et rue des vignes.



Parcelles non bâties – Document ADAUHR-DGI – situation 2012

La totalité des parcelles dénombrées dans cette catégorie atteignait en 2012 2,81 ha, c'est-à-dire davantage que le total de la consommation foncière entre 2002 et 2012. A ce potentiel de densification urbaine doit être rajouté le potentiel déjà évoqué de logements vacants à réhabiliter et remettre sur le marché, ainsi que le potentiel des bâtiments existants susceptibles de changer d'affectation pour accueillir de nouveaux logements.

Zones du POS	Type de tissu	Surf. en ha	%	Rappel conso 2002-2012	%
Compris dans la tache urbaine		2,81	46,7%	0,70	30,4%
UA	<i>Dents creuses</i>	0,26	9,3%	-	-
UC	<i>Dents creuses</i>	2,55	90,9%	0,58	82,9%
UD	<i>Dents creuses</i>	-	-	0,12	17,1%
En extensions		4,83	53,3%	1,60	69,6%
NA habitat	<i>Aménagement en cours</i>	0,73	22,8%	0,80	50,0%
	<i>Aménagt futur (cœur d'îlot)</i>	2,11	65,9%	-	-
	<i>Aménagt futur (chemin des vignes)</i>	0,36	11,3%	-	-
NAe	Pour mémoire : <i>Zone d'activité</i>	1,64	-	0,80	-
Ensemble		7,64	100,0%	2,3	100,0%

Données cadastre 2012 – Traitement : ADAUHR

Les parcelles non bâties localisées en zone NA sont :

- ou bien des parcelles comprises dans des périmètres d'aménagement en cours :
 - secteur NAc , lotissement de maisons individuelles dont l'urbanisation est presque terminée ;
 - secteur NAd, en cours d'urbanisation pour l'accueil d'un programme de maisons individuelles groupées ;
 - secteur NAe, zone d'activité de l'« espace du vignoble », qui compte déjà quelques implantations et dont l'urbanisation devrait se poursuivre avec d'autres demandes d'implantation en cours d'examen.

- ou bien des parcelles comprises dans un périmètre d'urbanisation future dont l'aménagement n'a pas encore été engagé. Deux sites se trouvent dans ce cas de figure :

- secteur NAc du POS, composé de deux emprises localisées dans le même cœur d’îlot, séparé par des arrières de parcelles dont l’avant est viabilisé et bâti. Le cœur d’îlot, presque totalement enclavé par les constructions existantes qui l’entourent sur trois côtés, pourra être aménagé suivant les prescriptions d’une orientation d’aménagement et de programmation du PLU qui pourra définir les conditions de desserte et d’occupation.
- secteur NAc en limite nord du village, composé de deux parcelles desservies par le chemin des vignes.

Affinage du potentiel – méthode 1 : mesure de la rétention foncière :

Ainsi, le potentiel foncier brut disponible est de 2,81 ha dans les zones U mixtes du POS et de 3,2 ha dans les zones NA habitat du POS. Il est nécessaire de nuancer ce constant en tenant compte de la rétention foncière mesurée entre 2002 et 2016.

Type de zone	Potentiel foncier brut en 2016 (ha)	Consommation foncière		Potentiel disponible en 2002 (ha)	Taux de mobilisation		Taux de rétention	
		2002	2016		2002	2016	2002	2016
Zones U mixtes	2,81	0,70		3,51	19,9%		80,1%	
Zones AU/NA urbanisables	3,20	0,80		4,00	20,0%		80,0%	
Total - Enveloppe urbaine	6,01	1,50		7,51	20,0%		80,0%	

Ce tableau permet de mesurer la rétention foncière effectivement observée au sein de l’enveloppe urbaine entre 2002 et 2016.

Pour ce faire, il faut étudier le rapport entre le foncier consommé sur cette période (colonne 3 du tableau) et le potentiel foncier disponible au départ (colonne 4 du tableau, somme des colonnes 2 et 3). En convertissant le résultat de ce rapport en pourcentage, on obtient le taux de mobilisation, duquel on peut déduire le taux de rétention (par la différence entre 100% et le taux de mobilisation).

Ainsi, entre 2002 et 2016 le taux de rétention des zones U mixtes est de 80,1%.

Ainsi, entre 2002 et 2016 le taux de rétention des zones NA urbanisables pour de l'habitat est de 80,0%.

Ainsi, entre 2002 et 2016 le taux de rétention global sur l'enveloppe urbaine est de 80,0%.

La mesure de ces taux de rétentions foncières réellement observés entre 2002 et 2016 nous permet de déduire le potentiel foncier effectivement mobilisable dans la commune.

Type de zone	Potentiel foncier brut	Taux de mobilisation	Potentiel foncier effectivement mobilisable
	en2016 (ha)	2002-2016 (%)	
Zones U mixtes	2,81	19,9%	0,56
Zones AU/NA urbanisables	3,20	20,0%	0,64
Total - Enveloppe urbaine	6,01	20,0%	1,20

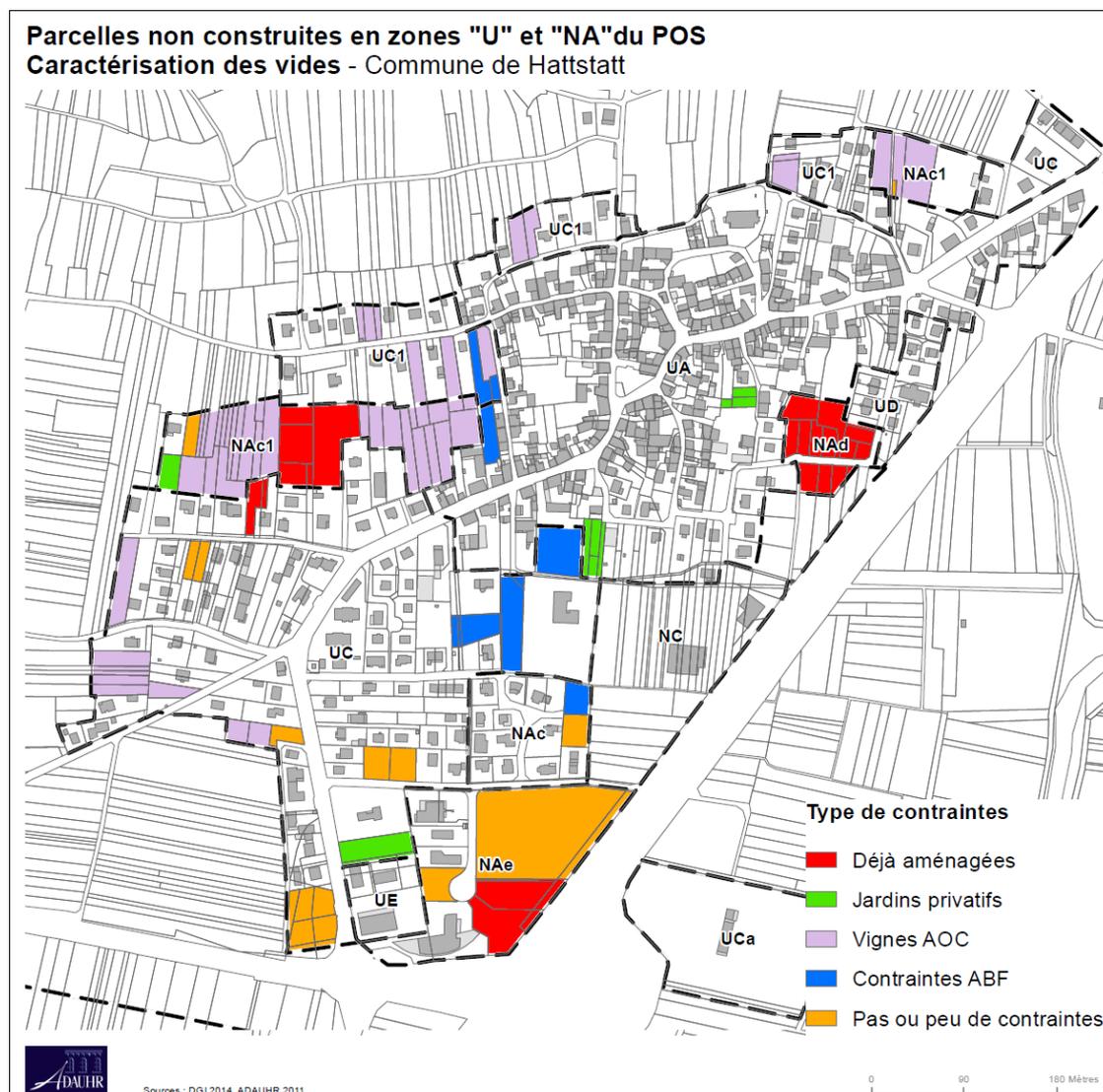
En appliquant les différents taux de mobilisation calculés précédemment aux potentiels fonciers bruts correspondants, on peut déduire le potentiel effectivement mobilisable. Cette analyse suppose que les taux de mobilisation resteront stables dans les prochaines années.

Ainsi, le potentiel foncier effectivement mobilisable dans les zones U mixtes serait de 0,56 ha.

Ainsi, le potentiel foncier effectivement mobilisable dans les zones NA urbanisables pour de l'habitat serait de 0,64 ha

Ainsi, le potentiel foncier effectivement mobilisable global dans l'enveloppe urbaine serait de 1,20 ha.

Affinage du potentiel – méthode 2 : analyse qualitative des vides :



Les points précédents affichent les parcelles vides sans les caractériser : il s'agit du potentiel théorique brut.

La rétention foncière permet ensuite de nuancer ce potentiel brut et de calculer le potentiel foncier effectivement mobilisable. Néanmoins cette approche de la rétention demeure quantitative.

Au contraire, l'approche développée dans ce paragraphe se veut qualitative : il s'agit d'analyser le potentiel foncier en termes de contraintes pouvant freiner la mobilisation des parcelles encore vides.

A Hattstatt cinq critères ont été retenus. A chacun de ces critères correspond une couleur sur la cartographie précédente. De plus, à chaque contrainte est associé un coefficient de pondération qui permet de quantifier l'impact de la contrainte. Une contrainte qui rend une parcelle inconstructible se voit associée un coefficient de « 0 », tandis qu'une contrainte faible présente un coefficient proche de « 1 ».

Niveau de contrainte	Couleur sur la carte	Type de contrainte	Coefficient de pondération
<p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">-</p>		En rouge sont représentées les parcelles qui ont été urbanisées depuis la dernière mise à jour des vides. Elles ne sont donc plus disponibles.	0
		En vert sont représentées des parcelles qui constituent des jardins privatifs compris dans une unité foncière avec une ou plusieurs habitations.	0
		En violet sont représentées des parcelles qui font partie du périmètre AOC vignoble et qui sont effectivement occupées par des vignes.	0,2
		En bleu sont représentées les parcelles vides qui n'entrent pas dans les critères précédents et qui sont soumis à avis de l'architecte des bâtiments de France.	0,75
		En orange sont représentées les parcelles qui ne présentent a priori pas ou peu de contraintes.	1

Ainsi, cette méthodologie permet d'approcher le potentiel foncier de la commune en prenant en compte différentes contraintes qui peuvent retarder l'urbanisation, ou la commercialisation des parcelles vides.

NB : les coefficients de pondération utilisés ici visent à évaluer au mieux les possibilités de mobilisation foncière, et sont le fruit d'un travail d'analyse et de prospective ; ils ne qualifient en rien les possibilités de bâtir réglementées dans le PLU. De fait, un coefficient de 0 signifie que la commune estime nulle la probabilité que cette parcelle soit urbanisée dans les 15 ans à venir, ce coefficient ne correspond absolument pas à une interdiction de bâtir dans le PLU.

Résultats sans pondération :

	Surfaces contraintes en ha (sans pondération)					
	Déjà aménagées	Jardins privés	Vignes AOC	Contraintes ABF	Pas ou peu de contraintes	Total par zone
UA	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,3
UC	0,1	0,2	1,1	0,7	0,6	2,5
NAX habitat	1,1	0,1	1,8	0,1	0,1	3,2
NAe économie	0,4	0,0	0,0	0,0	1,2	1,6
Total par contrainte	1,6	0,4	2,9	0,8	1,9	7,6

Résultats après pondération :

	Surfaces restantes après la pondération en ha					
	Déjà aménagées	Jardins privés	Vignes AOC	Contraintes ABF	Pas ou peu de contraintes	Total par zone
UA	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
UC	0,0	0,0	0,2	0,5	0,6	1,3
NAX habitat	0,0	0,0	0,4	0,1	0,1	0,6
NAe économie	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	1,2
Total par contrainte	0,0	0,0	0,6	0,6	1,9	3,1

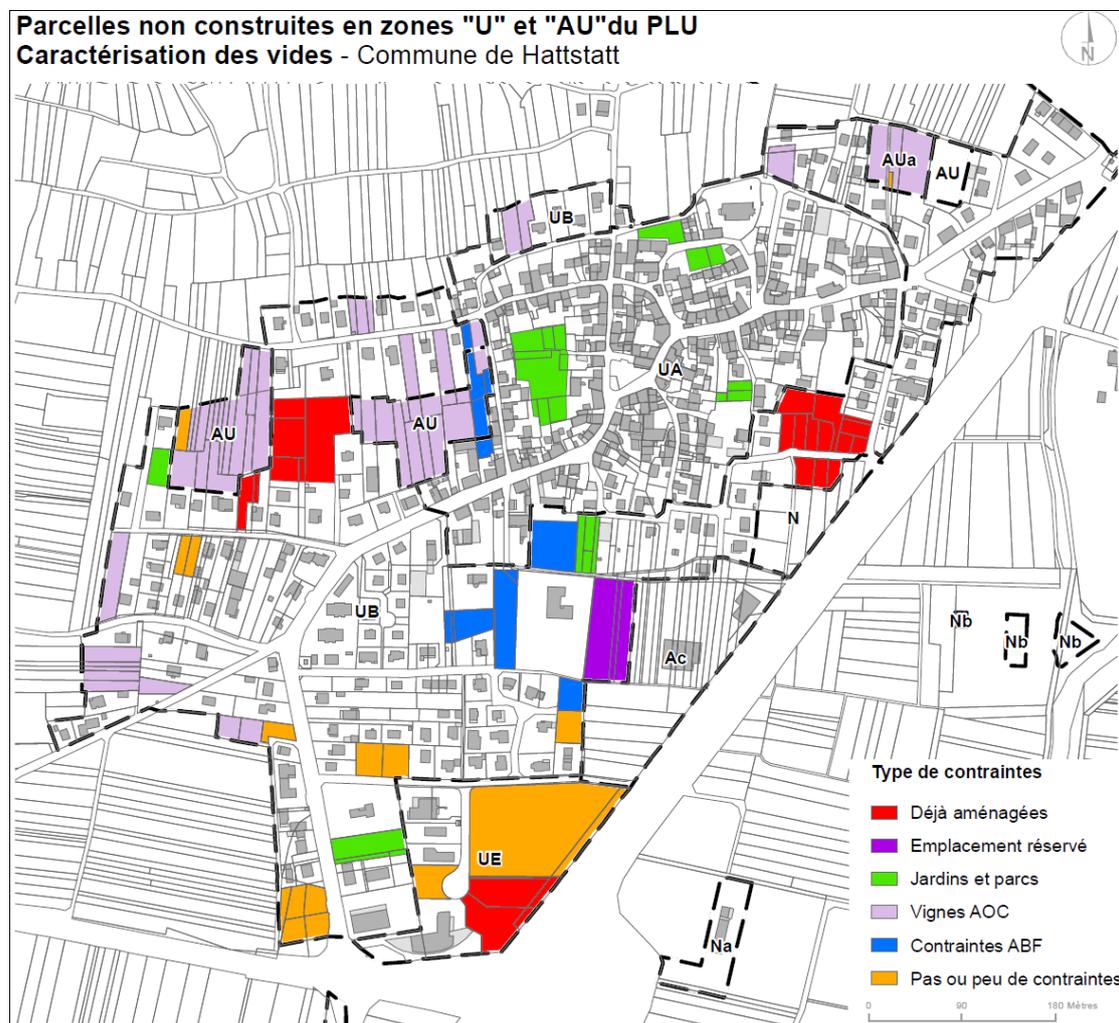
En appliquant la pondération, on peut estimer que la zone urbaine du POS (UA et UC) présente un potentiel mobilisable d'environ 1,4 ha. Les secteurs d'extension pour l'habitat (NAX dans le tableau) présentent eux un potentiel de 0,6 ha.

Ainsi, que l'on se place dans une analyse quantitative (mesure du taux de variation) ou dans une analyse qualitative (étude des contraintes), au final les constats dressés sont à nuancer. Le tissu urbain de la commune présente peu de possibilités de développement interne.

On peut ainsi estimer que le potentiel foncier mobilisable dans l'enveloppe urbaine U du POS varie entre 0,6 et 1,4 ha. Dans les secteurs d'extension NA du POS, les deux méthodes arrivent aux mêmes résultats : un potentiel foncier de 0,6 ha.

Analyse qualitative des vides sur le PLU :

La même analyse qualitative des vides est effectuée sur le PLU.



La même méthodologie de discrétisation et de pondération est appliquée. Seule la catégorie « Emplacement réservé » a été ajoutée, pour représenter des parcelles vides en zone UB où sont prévus de futurs équipements publics.

A la catégorie « emplacement réservé » est affectée un coefficient de pondération de 0, en effet, ces parcelles ne sont pas disponibles.

Résultats sans pondération :

	Surfaces contraintes en ha (sans pondération)						Total par zone
	Déjà aménagés	Emplacement réservé	Jardins - parcs	Vignes AOC	Contraintes ABF	Pas ou peu de contraintes	
UA	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6
UB	1,2	0,4	0,4	1,0	0,7	0,6	4,3
AUa habitat	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,4
UE économie	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	1,6
Total par contrainte	1,6	0,4	1,0	1,4	0,7	1,8	6,9

Résultats après pondération :

	Surfaces restantes après la pondération en ha						Total par zone
	Déjà aménagés	Emplacement réservé	Jardins - parcs	Vignes AOC	Contraintes ABF	Pas ou peu de contraintes	
UA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
UC	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5	0,6	1,3
AUa habitat	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
UE économie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	1,2
Total par contrainte	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	1,8	2,6

Ainsi, que l'on se place dans une analyse quantitative (mesure du taux de variation) ou dans une analyse qualitative (étude des contraintes), au final les constats dressés sont à nuancer. Le tissu urbain de la commune présente peu de possibilités de développement interne.

On peut ainsi estimer que le potentiel foncier mobilisable dans l'enveloppe urbaine U habitat du PLU varie entre 0,6 et 1,3 ha. Dans les secteurs d'extension AUa du PLU, le potentiel varie entre 0,1 et 0,6 ha.

3. Enjeux de développement durable

3.1. Tableau d'ensemble

Hattstatt est marquée par son appartenance à une communauté de villages viticoles. Son identité viticole et son patrimoine villageois sont bien identifiables. Le village est localisé à la fois dans l'environnement proche du centre bourg de Rouffach et dans l'aire urbaine de Colmar. Tous ces éléments lui valent de conjuguer un ensemble de vocations qui définissent à la fois son identité présente et les marges de son développement durable à venir.

Ces vocations sont :

- la viticulture, adossée au maintien d'une agriculture céréalière ;
- l'accueil résidentiel, facilité notamment par la conjonction entre la proximité colmarienne et l'attractivité du patrimoine paysager apporté par l'environnement viticole ;
- le développement touristique, induit par la viticulture, par la route du vin et par la proximité de villages touristiques comme Eguisheim et Guebenschwihr ;
- le développement économique, de dimension communale et locale, induit par des besoins locaux spécifiques (diverses petites activités artisanales et industrielles existantes), par la spécialisation économique locale (viticulture et gastronomie) et par la qualité de la desserte par la D83 (échangeur complet à la sortie sud du village).

Les marges de développement du village sont fortement déterminées par l'impératif de préserver ses ressources propres ainsi que son environnement naturel, composantes indispensables pour une partie substantielle de son économie viticole, touristique et résidentielle :

- patrimoine villageois et patrimoine paysager
- vignoble
- plaine agricole inondable
- forêt

Restent aujourd'hui à exploiter, avec discernement et parcimonie :

- en matière d'accueil résidentiel, pour répondre aux besoins de la population existante :
 - un parc ancien vacant, mais animé d'une dynamique de mutation et de réhabilitation qui offriront des opportunités intéressantes pour répondre aux besoins démographiques du village ;
 - un potentiel foncier non négligeable localisé de manière diffuse dans les dents creuses du village ;
 - un ensemble de parcelles de vignes enclavées au milieu de parcelles bâties, qu'il est proposé de maintenir en zone d'urbanisation future afin d'en maîtriser le devenir par un aménagement d'ensemble ;
- en matière d'accueil économique, pour répondre aux demandes de relocalisation d'activités existantes dans le village ou pour accueillir des activités répondant aux besoins de ce pays viticole, une zone d'activité de dimension locale dont l'aménagement, déjà ouvert, va se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du PLU ;
- en matière de développement touristique, l'opportunité de renforcer une petite offre d'hébergement touristique par le réaménagement d'une partie de l'habitat ancien. Et d'accueillir, également selon les opportunités, d'autres opérateurs liés de près ou de loin aux flux touristiques.

Le village dispose ainsi des ressources lui permettant, sans affecter les équilibres existants entre enveloppe bâtie et environnement naturel, de répondre aux besoins de développement résidentiel, économique et touristique.

Le tableau suivant résume dans le détail les différents enjeux d'aménagement et de développement durable de Hattstatt, tels qu'ils sont issus du diagnostic.

3.2. Détail des enjeux par thème

3.2.1. Enjeux environnementaux		
Thèmes	Objet	Enoncé de l'enjeu
Préserver et mettre en valeur les ressources environnementales		
Milieus naturels	Forêts	Préservation
	Milieus naturels remarquables (carrières) de Gueberschwihr et Hattstatt	Maintien de l'environnement forestier existant sur le territoire de Hattstatt.
	Corridors écologiques	Maintien et renforcement des ripisylves : Lauch, Muhlbach, Fallbach.
	Lauch (biotope)	Préservation. Contribution à la connaissance des espèces aquatiques (avec Herrlisheim)
Espaces viticoles et agricoles	Vignoble	Préserver l'intégrité du vignoble AOC
	Plaine céréalière Agriculture de montagne	Préserver les espaces agricoles de la plaine et maintenir ouverts les espaces d'agriculture de montagne.
Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager		
Patrimoine architectural	Maisons et fermes anciennes du cœur villageois	Inciter à la préservation des constructions anciennes caractéristiques ayant conservé tout ou partie de leur modénature.
	Abords de l'Eglise Sainte Colombe et de la Mairie	Valoriser les abords de l'église et de la Mairie.
Patrimoine urbain villageois	Centre villageois	Préserver la lisibilité du cœur villageois au sein de la commune
		Préserver la volumétrie traditionnelle des constructions dans le cœur villageois.
	Cœurs d'îlots	Préserver les cœurs d'îlots villageois.
Petit patrimoine	Village et vignoble	Préservation et mise en valeur des fontaines, calvaires, oratoires et leurs abords.
Paysages	Vues sur le village, le clocher et leur environnement paysager depuis le vignoble et la plaine.	Préserver le paysage caractéristique composé par le village avec son clocher et l'arrière-plan de vignobles, forêts et falaises de grès.
	Vues rapprochées du village depuis la D83	Restructurer le paysage de l'arrière villageois vu depuis la D83
	Alignements d'arbres	A maintenir le long de la D83 et de la D 1V (route de Gueberschwihr).

Thèmes	Objet	Enoncé de l'enjeu
Entrées de village	Entrée sud	Maintien de la qualité paysagère avec la poursuite de la zone d'activité. Maintien de la limite urbaine.
	Entrée nord	Pas d'enjeu – maintien de la continuité urbaine avec le tissu de Herrlisheim.
Maîtrise des risques naturels, diminution des pollutions et des nuisances		
Risques naturels	Débordement de la Lauch	Préserver le lit majeur et les bassins d'inondation
		Prévenir le risque pour les personnes et les biens
	Remontées de nappe	Idem
	Changement climatique	Prévenir les besoins d'adaptation de la filière viticole au changement climatique.
Maintenir et renforcer le couvert végétal et arboré		
Risques de pollutions et de nuisances	Qualité de l'eau	Risques de pollution de la nappe phréatique par les intrants agricoles
		Maintien et renforcement des ripisylves, Lauch, Muhlbach, Fallbach
	Risques de coulées de boues et de mouvements de terrain	Assurer une bonne qualité d'écoulement et de traitement des eaux de ruissellement dans le vignoble.
		Contenir les phénomènes d'érosion
		Prendre en compte le risque pour les nouvelles constructions et les réhabilitations lourdes.
	Qualité de l'air – Emissions de gaz à effet de serre	Dynamique de renouvellement du parc de logements (performance énergétique)
		Alternatives à l'utilisation de la voiture dans le village : accès gare TER, utilisation du vélo.
		Prendre si possible en compte l'ensoleillement pour l'implantation des nouvelles constructions.
Incitations à l'utilisation du vélo		
Nuisances sonores	Eviter la localisation de vocations sensibles aux bruits dans les sites exposés aux nuisances de la D83	

3.2.2. Enjeux thématiques		
Thèmes	Objet	Enoncé de l'enjeu
Enjeux en matière d'habitat		
Enjeux qualitatifs	Attractivité résidentielle	Poursuivre une politique locale généralement en faveur de l'attractivité résidentielle villageoise
	Parc ancien	Recycler le parc ancien vacant
	Marché de l'habitat	Maintenir une diversité de formes d'habitat dans la production de logements pour répondre aux demandes locales (individuel/ groupé/petit collectif).
		Assurer une diversité suffisante de formes d'habitat en mettant à profit les différentes ressources de la commune : centre ancien, dents creuses, nouvelles commercialisations en lotissement.
Peuplement	Assurer le renouvellement des générations et fixer une part de population jeune et de ménages jeunes.	
Enjeux quantitatifs	Peuplement	Assurer une croissance modérée de la population afin de contribuer à maintenir les services et équipement et assurer le renouvellement des générations.
	Production de logements	Répondre aux besoins démographiques de la population existante et permettre l'accueil de ménages supplémentaires.
		Maintenir une dynamique adaptée de renouvellement du parc locatif.
Enjeux en matière de transports et de déplacements		
Déplacements	Pression routière	Maintien d'un flux modéré en volume et en vitesse dans la traverse du village.
	Transports en commun	Favoriser l'accès à la gare TER de Herrlisheim
	Alternatives à la voiture individuelle	Développer l'utilisation du vélo et les possibilités de covoiturage.
Stationnement	Encombrement des espaces publics du au stationnement	Maintenir un niveau faible de la demande et des pratiques de stationnement.

Thèmes	Objet	Enoncé de l'enjeu
Enjeux de développement économique et de communications numériques		
Agriculture et viticulture	Vin et vignoble	Valoriser l'identité viticole du village et le lien avec le grand cru Hatschbourg.
Développement touristique	Valoriser la position de complémentarité avec les villages voisins	Favoriser le développement de l'hébergement touristique et de la gastronomie dans le village
		Maintenir la politique de valorisation des circuits de découverte du vignoble
Services	Services et de commerces de proximité	Maintenir la desserte et l'accessibilité des services de proximité afin de les conserver au sein du village
Autres activités économiques	Activités diffuses	Maintenir ces activités dans la commune (par une offre de desserte et une accessibilité adaptée)
		Répondre à leurs besoins éventuels de relocalisation
	Zone d'activité	Réussir à maintenir une forme d'accueil à la fois dédiée aux besoins locaux et aux spécificités locales (vin, viticulture, développement touristique, services aux entreprises locales...)
		Insertion paysagère du développement de la zone d'activité.
3.2.3. Enjeux liés à la gestion de la ressource foncière		
Enjeux qualitatifs	Risques de destruction d'espaces naturels ou agricoles	Assurer un équilibre optimal entre les besoins d'aménagement et la préservation des ressources correspondant aux espaces naturels et agricoles de la commune.



Jean-Roch Klethi - Urbaniste
Jean-Roch Klethi - Urbaniste

